

Comité du programme et budget

Vingt-septième session
Genève, 11 – 15 septembre 2017

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA SESSION	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI	12
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	16
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)	22
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	27
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2016; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017	30
A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2016	30
B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017	33
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES (POUR INFORMATION)	34
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019	37
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT FINAL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ ET GLOBAL DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) À L'OMPI.....	62
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DE MODIFICATIONS TECHNIQUES À APPORTER AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER.....	64
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI.....	66
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA SESSION.....	73
 ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS	
ANNEXE II PROPOSITION DES DÉLÉGATIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DE LA FRANCE	
ANNEXE III PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET	

1. La vingt-septième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation du 11 au 15 septembre 2017.

2. D'octobre 2015 à octobre 2017, le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie (2015-2016), Congo, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie (2016-2017), États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Lettonie (2015-2016), Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Trinité-et-Tobago (2016/17), Turquie, Viet Nam et Zimbabwe (53).

3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Bélarus, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Turquie et Zimbabwe (44). En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Algérie, Australie, Bahamas, Belgique, Burundi, Chypre, Colombie, Émirats arabes unis, Finlande, Gabon, Géorgie, Haïti, Indonésie, Irlande, Israël, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Monténégro, Nicaragua, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République dominicaine, Serbie, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen (29).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

4. La présidente a ouvert la vingt-septième session du Comité du programme et budget en rappelant les progrès accomplis lors de la session du comité qui s'était tenue en juillet ainsi que la nécessité de parvenir à des conclusions et des décisions sur les points restants. La présidente espérait que la semaine à venir serait productive et a invité le Directeur général à présenter ses observations liminaires.

5. Le Directeur général a saisi cette occasion pour dire quelques mots, notamment sur la présentation du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a rappelé que deux sessions du Comité du programme et budget étaient organisées au cours de l'année et que la première de ces sessions avait déjà permis de couvrir de nombreux points. Le Directeur général souhaitait formuler quelques observations succinctes sur certains ensembles de points. La première catégorie couvrait les points relatifs à l'audit et à la supervision, qui comprenaient l'établissement de rapports par chacun des organes de l'architecture globale de l'Organisation en matière de supervision. En outre, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, qui était l'un des organes de supervision du système des Nations Unies dans son ensemble, serait présenté. Le Directeur général a souhaité saisir l'occasion pour remercier également la présidente et les membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), la Division de la supervision interne de l'Organisation, et les vérificateurs externes des comptes, en particulier pour leurs contributions extrêmement précieuses aux travaux de l'Organisation. La seconde catégorie de points couvrait la performance programmatique et financière de l'Organisation en 2016. Le Directeur général a rappelé qu'un examen complet du Rapport sur l'exécution du programme avait été réalisé lors de la session du Comité du programme et budget du mois de juillet, et que l'Organisation avait terminé la première année de l'exercice biennal avec un résultat financier global de 32 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS. L'accroissement des réserves, ou des actifs nets de l'Organisation, s'était traduit par une hausse de la part des liquidités dans les actifs nets. L'Organisation était ainsi en

voie d'atteindre l'objectif qui consistait à relever le niveau fixé en termes de réserves de 22% à 25% des dépenses de l'exercice biennal à l'avenir. Depuis la réunion du mois de juillet, les états financiers de 2016 de l'Organisation avaient donné lieu à une opinion d'audit sans réserve de la part des vérificateurs externes des comptes. S'agissant des éléments constituant les recettes de l'Organisation en 2016, le Directeur général a précisé que les recettes du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) représentaient 75% des recettes de l'Organisation, alors que le système de Madrid et le système de La Haye représentaient respectivement 16% et 1,3% des recettes globales. Le Directeur général a souligné que, malgré la relative faiblesse de la part des recettes globales apportée par le système de La Haye, ce chiffre de 1,3% était néanmoins un élément d'une importance capitale en termes de résultat global et une lente progression de la contribution en pourcentage du système de La Haye pouvait être constatée. Grâce aux nouvelles adhésions prévisibles au système de La Haye, il était attendu que cette part continue de progresser à l'avenir, même si celle-ci restait toujours incomparable en taille par rapport au système du PCT et au système de Madrid. Le Directeur général a poursuivi en indiquant que les contributions des États membres qui avaient été évaluées s'élevaient à 4,4% des recettes globales, alors que les contributions volontaires des généreux donateurs de l'Organisation représentaient 2,6%, et les autres recettes 1,3%. Concernant l'activité d'enregistrement, l'année a été très bonne pour le système du PCT, avec quelque 233 000 demandes internationales de brevet enregistrées. Pour les systèmes de Madrid et de La Haye, les mesures utilisées pour la performance financière différaient quelque peu de simples demandes. Le nombre de demandes était naturellement essentiel pour anticiper la charge de travail et la future demande; toutefois, dans une perspective financière, les enregistrements comme les renouvellements étaient utilisés puisque, contrairement aux brevets, il était possible de renouveler les marques et dessins ou modèles (pour une période déterminée dans le cas de dessins ou modèles). En ce qui concerne le système de Madrid, sa contribution était de 3% inférieure eu égard aux enregistrements et renouvellements par rapport au niveau estimatif de 2016 dans le budget approuvé. Pour le système de La Haye, le niveau des enregistrements et renouvellements était de 2% plus élevé par rapport à l'estimation. Le faible nombre des enregistrements et des renouvellements dans le système de Madrid contrastait avec le nombre de demandes. Le nombre de demandes avait en réalité augmenté, mais celui des enregistrements et renouvellements était légèrement inférieur à ce qui était prévu. La raison principale en était le déploiement d'un nouveau système informatique, non plus fondé sur un ordinateur central, mais sur les postes de travail. Au cours de l'année, des mesures avaient été prises en réaction au faible nombre d'enregistrements et de renouvellements et permettaient d'envisager avec confiance l'élimination d'ici la fin de l'année de tout retard pris en la matière. Ainsi, comme le montrait le résultat de l'année précédente, la contribution générale des systèmes d'enregistrement demeurait extrêmement importante, ce qui conférait au Secrétariat la responsabilité de garantir un niveau approprié d'investissement dans les systèmes informatiques afin de préserver la compétitivité de ces systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. S'agissant des dépenses en 2016, il a pu être constaté que les dépenses de personnel représentaient quelque 63,1% des dépenses totales. Ce chiffre était d'environ 3,7% plus élevé qu'en 2015, ce qui était une conséquence des augmentations statutaires telles que les augmentations d'échelon, de la régularisation des agents exerçant des fonctions continues et d'une hausse de la contribution aux avantages du personnel après la cessation de service. Le Directeur général a ajouté, en abordant la question de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), que l'Organisation en était à un niveau de financement de près de 60%. L'Organisation était vigilante face à cette obligation, cherchant à s'assurer qu'elle pourrait apporter des contributions supplémentaires dès qu'elle en aurait la possibilité. Quant aux perspectives pour 2017, et compte tenu du fait qu'on était qu'en septembre, l'Organisation attendait un résultat global qui correspondrait au résultat global réalisé en 2016. L'Organisation pourrait ainsi terminer l'exercice biennal sur une note très positive. Passant ensuite au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 et au Plan-cadre d'équipement, le Directeur général a rappelé que la première lecture complète du programme et budget avait été effectuée à la réunion du Comité du programme et budget qui s'était tenue en juillet, et que la proposition prévoyait une hausse de 10,4% des recettes sur

l'exercice biennal. Faisant observer que la récente décision de la CFPI sur le coefficient d'ajustement de poste était pertinente pour les dépenses de personnel et concernait l'ensemble des États membres, le Directeur général a rappelé que la décision la plus récente de la CFPI avait été prise à Vienne et qu'elle annulait notamment la décision précédente portant sur ce qui avait été qualifié de "réduction des lacunes". La dernière décision prise prévoyait une période transitoire pour l'application du nouveau coefficient d'ajustement de poste jusqu'à février 2018, qui serait suivie d'ajustements progressivement introduits à partir de février. Le Directeur général avait conscience de la demande qui émanait de nombreux États membres désireux de recevoir une estimation précise de l'incidence de cette décision, ainsi que la garantie que l'Organisation assumait ses responsabilités en relation avec le système commun des Nations Unies. Le Secrétariat était toutefois incapable pour l'heure de fournir une estimation précise quant à l'incidence de la décision de la CFPI. À partir des consultations de la CFPI, le Secrétariat s'attendait à ce que, pendant les mois précédant février 2018, d'autres ajustements soient réalisés, y compris un ajustement du comparateur qui était utilisé pour déterminer le niveau de rémunération dans la fonction publique internationale. Par conséquent, les chiffres précis restaient pour l'heure impossibles à quantifier. Des estimations indiquaient toutefois que l'impact représenterait entre 1,5 et 3%, selon l'occurrence de certains facteurs tels que, par exemple, tout ajustement du comparateur. L'Organisation avait intérêt à assurer l'intégrité du système commun des Nations Unies. Le personnel avait intérêt à ce que la méthode appliquée pour fixer sa rémunération soit transparente et exacte, et la direction avait une responsabilité en matière de diligence raisonnable afin de veiller à ce que la méthode appliquée soit exacte, transparente et communicable au personnel. L'Organisation en était actuellement au stade de l'exercice de la diligence raisonnable. De multiples références à la CFPI étaient contenues dans le Statut et Règlement du personnel en ce qui concernait l'attachement de l'Organisation au système commun des Nations Unies, ses obligations à l'égard du système et son respect des normes fixées par la CFPI. Pour conclure sur la décision de la CFPI, le Directeur général a fait observer que les paragraphes ajoutés au document de programme et budget proposé constituaient une base pour calculer l'étendue de l'incidence potentielle de la décision de la CFPI sur les hypothèses de planification utilisées dans le programme et budget, qui était un document de planification financière. Il s'agissait d'un document qui faisait l'estimation des recettes qui seraient générées ainsi que des dépenses pour lesquelles l'Organisation demandait l'autorisation du Comité du programme et budget. En se concentrant sur certains détails du programme et budget, le Directeur général avait indiqué qu'il prévoyait une hausse globale des recettes de l'ordre de 10,4%, ce qui était une somme non négligeable et ferait passer pour la première fois les recettes de l'Organisation au-delà du seuil des 800 millions de francs suisses sur l'exercice biennal, à quelque 826 millions de francs suisses estimés. Les recettes du PCT à elles seules représenteraient environ 76,7% de ces recettes si l'on se fondait sur les prévisions de recettes de l'économiste en chef, pour lesquelles furent utilisées des données historiques provenant des principaux bureaux de propriété intellectuelle de dépôt, les principales sources des demandes internationales selon le PCT, ainsi que les prévisions du FMI en matière de PIB. Le Directeur général souhaitait faire une mise en garde concernant l'économie mondiale. La performance du PCT et d'autres systèmes mondiaux de propriété intellectuelle dépendait bien entendu largement des résultats de l'économie mondiale, même si l'on avait pu constater, depuis la crise financière mondiale, que les activités de propriété intellectuelle étaient, dans une certaine mesure, anticycliques. Ainsi, en dépit des fluctuations de l'économie, les taux de croissance dans le domaine de la propriété intellectuelle étaient restés relativement stables. Cela s'expliquait, entre autres, par le changement de la composition géographique de la demande portant sur les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation. Il existait des signes indiquant que le degré de risque économique pourrait diminuer dans l'économie mondiale, ce que certains indicateurs pouvaient refléter. Par exemple, pour la première fois depuis la crise financière mondiale, tous les pays de l'OCDE avaient renoué avec la croissance. Il subsistait en revanche un risque financier, notamment la marge de manœuvre budgétaire dont disposaient les autorités des banques centrales, en particulier en cas de contraction soudaine de l'économie mondiale. Parallèlement, il convenait de dire que le niveau

de risque politique avait augmenté. Ainsi, la présence de signaux rassurants sur les résultats de l'économie mondiale coexistait avec d'autres signaux appelant à conserver une approche extrêmement prudente quant aux hypothèses de planification pour le prochain exercice biennal. Au sujet de ces hypothèses de planification, le Directeur général a fait observer que, si l'on s'attendait à ce que les recettes progressent de 10,4%, il était proposé que les dépenses augmentent de seulement 2,7%. Il s'agissait là d'une approche prudente. La part du personnel s'accroîtrait de seulement 0,8% et le Directeur général estimait qu'il s'agissait d'une bonne chose, qui était due au dividende versé sur les investissements qui avaient été effectués dans des systèmes TIC efficaces et résistants sous-tendant la mise à disposition de systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Il n'était proposé aucun poste nouveau, et c'était le cinquième exercice biennal consécutif au cours duquel la position consistant à ne pas proposer de nouveau poste avait été conservée. Des dépenses autres que les dépenses de personnel étaient proposées pour un montant de 265,9 millions de francs suisses. Les dépenses de développement, qui étaient à présent estimées pour la première fois selon la nouvelle définition, s'élèveraient à 18,3%. Le Directeur général a fait observer que ce pourcentage n'était comparable à aucun chiffre donné pour les exercices biennaux antérieurs, étant donné qu'il reposait sur une nouvelle définition qui était appliquée pour la première fois. S'agissant du Plan-cadre d'équipement, le Directeur général a rappelé que les projets relatifs à l'exercice biennal à venir, proposés pour la somme de 25 millions de francs suisses, avaient été approuvés lors de la session du Comité du programme et budget qui s'était tenue au mois de juillet. Ces projets portaient sur les locaux, la sécurité, la sûreté et les TIC, autant d'éléments de patrimoine essentiels pour l'Organisation. La proposition était entièrement conforme à la politique de l'Organisation en vigueur en matière de réserves. Le Plan-cadre d'équipement était un instrument extrêmement important en vue d'assurer la planification en temps utile des investissements d'équipements nécessaires pour s'assurer que l'OMPI reste en mesure de remplir sa mission et soit compétitive, en particulier dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Il réduisait le besoin en réparations de nature réactive ou en cas d'urgence, lesquelles avaient tendance à coûter bien plus cher que les investissements d'équipements planifiés à l'avance, et il éliminait ou diminuait les risques liés à la sécurité environnementale, à la sûreté et à la santé qui pesaient sur tous. Enfin, s'agissant des propositions en matière de gestion financière, le Directeur général s'est félicité de la recommandation positive des changements proposés à la politique d'investissement qui avait été examinée à l'occasion de la précédente réunion du Comité du programme et budget. Le Secrétariat avait également élaboré une proposition de modifications au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier qui renforcerait le cadre applicable aux achats dont l'approbation avait été recommandée. Il restait désormais un petit nombre de changements, proposés par le Secrétariat, qui rationaliseront l'établissement de rapports financiers et aideront à améliorer la cohérence et l'exactitude du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Ces derniers avaient été examinés par l'OCIS conformément à la décision prise par le précédent Comité du programme et budget. Pour conclure, l'Organisation avait bien conscience de l'importance du point à l'ordre du jour de la réunion consacré aux bureaux extérieurs et la décision à cet égard était pour beaucoup entre les mains des États membres.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/1 Prov.4.

7. La présidente a présenté le projet d'ordre du jour et a indiqué qu'afin de faciliter les délibérations du Comité du programme et budget, les points de l'ordre du jour avaient été regroupés dans le document en six segments distincts, à savoir : audit et supervision; exécution du programme et questions financières; planification et budgétisation; rapports sur l'état d'avancement des grands projets et questions administratives; propositions; et questions découlant des décisions prises par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2016 et par le Comité du programme et budget à sa vingt-sixième session. En l'absence d'observations, la décision a été adoptée.

8. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/27/1).

9. En présentant le calendrier provisoire, la présidente a annoncé que la planification de l'ordre du jour provisoire avait pris en compte un calcul du temps nécessaire alloué à chaque point afin de pouvoir examiner tous les points de manière équilibrée. La présidente a poursuivi en indiquant que le calendrier suivait l'ordre des points à l'ordre du jour. Conformément à l'ordre du jour provisoire, la première journée de la réunion serait consacrée à l'examen des points 3 à 5, regroupés sous le titre "audit et supervision". Le débat sur les questions relatives à l'audit et à la supervision serait poursuivi mardi matin avec l'examen du point 6 à l'ordre du jour, suivi de l'examen des points 7 et 8 à l'ordre du jour qui relevaient du segment "Exécution du programme et questions financières". Le point 9 (programme et budget proposé) serait abordé le mardi après-midi et continuerait à être examiné le mercredi matin. Mercredi après-midi, les points 10 et 11 seraient examinés et le débat sur les bureaux extérieurs commencerait le jeudi matin. Tout point en suspens serait traité le jeudi après-midi. Si les délibérations sur un sujet donné n'étaient pas terminées dans le délai imparti, le point suivant de l'ordre du jour serait abordé, et les délibérations restées en suspens reprendraient ultérieurement. Si l'examen d'un point de l'ordre du jour était terminé avant écoulement du temps prévu, celui du point suivant de l'ordre du jour serait avancé. La présidente a déclaré que les sessions matinales se dérouleraient de 10 heures à 13 heures, pour reprendre à 15 heures et finir à 18 heures. Étant donné que l'ordre du jour était très chargé et que les délégations seraient en mesure d'apporter des contributions à tous les points lorsqu'ils seraient examinés, la présidente a demandé aux différents groupes et États membres qui souhaitent faire des déclarations générales d'exposer brièvement les points essentiels de ces déclarations et de faire parvenir par écrit au Secrétariat une version complète de leurs observations pour inclusion dans le compte-rendu in extenso. La présidente a invité les groupes régionaux à faire leurs déclarations.

10. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa gratitude au vérificateur externe des comptes, à l'OCIS et à la DSI, qui tous avaient joué un rôle essentiel dans le mécanisme de vérification de l'Organisation, ainsi que pour leur travail continu et les rapports soumis au comité. Afin de gagner du temps au vu de l'ordre du jour chargé, le groupe souhaitait formuler ultérieurement ses observations, lorsque les points respectifs de l'ordre du jour seraient abordés. Il espérait et considérait que la direction du président permettrait aux efforts collectifs d'engendrer la cristallisation d'un résultat positif sur la voie de l'objectif ultime du processus budgétaire, à savoir l'approbation du budget pour l'exercice biennal à venir.

11. La délégation du Sénégal, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que, outre les points importants qui avaient été abordés lors de la vingt-sixième session du Comité du programme et budget en juillet, le comité devait maintenant traiter d'autres questions essentielles, notamment le rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, le rapport du vérificateur externe des comptes, le rapport du directeur de la Division de la supervision interne, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et le rapport sur l'état d'avancement du système de planification des ressources de l'Organisation (ERP). Le groupe des pays africains a fait observer que des modifications avaient été apportées aux programmes 3, 4, 5, 8, 13 et 30, au programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, ainsi qu'aux points relevant du Plan-cadre d'équipement, qui se concentraient réellement sur trois piliers, à savoir les technologies de l'information, les bâtiments et les systèmes de sécurité. De nombreux programmes concernant le Comité du programme et budget étaient toujours ouverts et le groupe des pays africains portait une attention particulière à la répartition des ressources liées au développement. Il souhaitait renforcer la mise en œuvre d'initiatives concrètes pour le développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le groupe estimait que le programme et budget était ambitieux et qu'il visait à répondre aux besoins multiples des États membres, ce qui représentait une part essentielle des activités de l'Organisation en vue de la réalisation optimale de l'objectif stratégique de l'OMPI. Le groupe

des pays africains a fait part de ses préoccupations face à la réduction drastique dans nombre de programmes des ressources allouées aux résultats escomptés I.2 et III.2, en ce qui concerne les cadres législatif, réglementaire et politique, de même que l'amélioration des ressources humaines dans l'objectif de répondre aux besoins et conditions mêmes de l'usage efficace de la propriété intellectuelle pour les pays en développement, les pays en transition et les PMA. C'était également le cas pour l'absence de prévisions budgétaires au titre du résultat escompté III.4, qui concernait les accords de coopération avec les pays en développement, les PMA et les pays en transition. Le groupe a réaffirmé qu'il avait une opinion très positive de la qualité des différents candidats aux bureaux extérieurs de l'OMPI, et des excellentes présentations qui avaient été faites sur ce sujet lors de la vingt-sixième session. Il souhaitait encourager le développement du réseau administratif de l'OMPI, qui permettrait une meilleure couverture dans le monde. Il était pleinement résolu à participer activement à tout processus qui déboucherait sur une conclusion acceptable par tous. Le groupe des pays africains espérait que cette vingt-septième session donnerait lieu à des recommandations qui démontreraient son engagement à participer à ces différents points inscrits à l'ordre du jour.

12. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a exprimé son espoir que les documents présentés au comité permettent aux États membres de dresser un bilan de la situation actuelle et de faire avancer des idées et des recommandations qui contribueraient à poursuivre l'optimisation du fonctionnement de l'Organisation. Concernant les questions de vérification et de supervision, le groupe a pris note des documents WO/PBC/27/2, WO/PBC/27/3, WO/PBC/27/4 et WO/PBC/27/5. Il s'est réjoui du fait que l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) était satisfait de l'utilisation par la Division de la supervision interne (DSI) des ressources disponibles permettant d'obtenir une couverture efficace de la supervision et du fait qu'il avait reconnu la qualité du rapport de supervision. Conformément au rapport de l'OCIS, le groupe était satisfait des audits externe et interne, et du fait que l'OMPI continuait à faire l'objet d'une opinion d'audit sans réserve. Le groupe a fait savoir qu'il attendait avec intérêt d'écouter l'OCIS, le vérificateur externe et la DSI. Quant à l'exécution du programme et aux questions financières, le groupe a remercié le Secrétariat pour le document WO/PBC/27/6 sur le rapport financier annuel et les états financiers pour 2016 et s'est réjoui d'apprendre que les actifs nets présentaient un solide excédent. Il a également noté et étudié le document WO/PBC/27/INF/1 relatif au rapport annuel sur les ressources humaines, et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé ce document. Au sujet de la diversité géographique et de la parité hommes-femmes, le groupe apprécierait que des efforts supplémentaires soient consentis pour équilibrer la diversité géographique au sein du personnel. À l'issue de la première lecture du projet de programme et budget proposé pour 2018-2019, le groupe était optimiste sur le fait que les discussions, les observations et les recommandations, y compris d'éventuelles modifications des documents qui seraient apportées au cours de cette session du Comité du programme et budget, mèneraient à un excellent programme et à un budget idéal pour le prochain exercice biennal. Le groupe a relevé que la modification proposée et que l'exposé du programme et le cadre des résultats dans les programmes 3, 4, 5, 8, 13 et 30 avaient été représentés. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique espérait que le comité puisse résoudre les problèmes en suspens qui restaient à aborder, à savoir les programmes 9, 10, 15, 20 et 32. Le groupe attendait avec intérêt les débats sur un certain nombre de sujets, dont la proposition de baisser les contributions de 10% et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par l'union, et pensait que le comité serait en mesure de parvenir à des solutions pour tous les problèmes en suspens. Le groupe a eu le plaisir de constater que le maintien de la compétitivité du système de propriété intellectuelle mondial resterait l'axe principal pour l'exercice biennal à venir. Cela soulignait l'importance de ne pas planifier le travail de l'OMPI selon une approche pyramidale. La délégation a reconnu que des structures permettaient une amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'expertise disponible, mais pour que l'OMPI assume complètement son rôle de fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de manière à protéger les inventions, les marques et les modèles à l'international, il fallait procéder à des décisions et planifier au-delà des cloisonnements. Le groupe se réjouissait des dispositions prises pour convoquer une ou plusieurs conférences diplomatiques, dans l'éventualité où un accord parvenait à être

obtenu sur les débats ayant déjà atteint un stade avancé. Il a également apprécié le fait que le projet de programme et budget proposé ait permis l'intégration de la dimension de développement au sein de tous les programmes de l'organisation. Le groupe soutenait la poursuite de la priorité accordée à la dimension de développement au sein de l'organisation, y compris les efforts visant à inclure les objectifs de développement durable dans la conception et la fourniture des programmes. Le groupe contribuerait de manière constructive à la réalisation de résultats et de décisions convenus mutuellement sur le Plan-cadre d'équipement et sur le débat au sujet du Règlement financier et de son règlement d'exécution. S'agissant du débat sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique s'est engagé à rester constructif. Le groupe a souligné que les principes directeurs concernant l'ouverture de bureaux extérieurs avaient été approuvés après que différents avis ont été exprimés sur le sujet. Face aux six demandes, le groupe était disposé à collaborer de manière constructive pour parvenir à une décision sur la méthode de décision d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs sur la base d'un respect mutuel entre États membres.

13. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, estimait que le comité allait avancer sous la direction du président et a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le budget. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir préparé les documents nécessaires de manière professionnelle et en temps voulu. De même, il a remercié le Secrétariat pour les modifications à apporter au projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, comme proposé par les États membres lors de la récente session du PBC et a souhaité indiquer qu'il soutenait le document proposé. Le groupe a relevé les observations du Secrétariat concernant la décision de la CFPI requise lors de la récente session du PBC. Il tenait également à exprimer sa confiance et son respect envers le Secrétariat au regard de son engagement dans ce domaine en particulier. Le groupe tenait à remercier le Directeur général, M. Francis Gurry, pour ses observations sur la situation actuelle concernant la décision de la CFPI et ses implications éventuelles. Le groupe souhaitait mettre l'accent sur le fait qu'il préférait la mise en place de conditions compétitives permettant à l'OMPI de conserver un personnel qualifié capable de fournir des services de grande qualité en s'appuyant sur le caractère spécifique de l'organisation. Le groupe a souhaité rappeler son intention de continuer à étudier les possibilités qu'offrait l'OMPI au travers des initiatives d'assistance technique. Comme cela avait été constaté, il existait dans la région une hausse de la demande d'amélioration de la participation aux différentes activités de l'OMPI visant à développer la coopération régionale et à mettre en œuvre des initiatives d'assistance technique et des projets émanant de demandes. Le groupe a voulu saluer le travail du Département des pays en transition et des pays développés au titre du programme 10 et du programme 30, ainsi que le travail de l'Académie de l'OMPI au titre du programme 11, et a invité les activités à continuer en faisant preuve du même professionnalisme. Dans la même lignée, le groupe avait hâte d'aborder des discussions constructives sur les sujets en suspens conformément à la liste des décisions contenues dans le document WO/PBC/26/11. Le groupe a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines en 2017, ce qui s'est traduit par un certain nombre d'améliorations significatives, et a souhaité saluer le travail du Secrétariat qui a continué à améliorer la flexibilité en termes de composition de son effectif. La diversité sur le lieu de travail étant un impératif opérationnel stratégique pour l'OMPI, le groupe souhaitait voir davantage de ressortissants des États membres non représentés ou sous représentés au sein de l'effectif de l'OMPI. En ce qui concerne les bureaux extérieurs de l'OMPI, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souhaité renouveler son soutien aux principes directeurs convenus lors de l'Assemblée générale de 2015, qui, en plus de correspondre aux besoins réels de l'organisation, établissaient la priorité aux régions ne disposant d'aucun bureau extérieur, et la nécessité de considérer et de respecter une répartition géographique équitable. Dans ce contexte, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souhaité attirer l'attention des États membres sur le fait qu'il représentait la seule région sans bureau extérieur, et que la Roumanie avait soumis sa candidature à l'accueil d'un bureau extérieur de l'OMPI.

14. La délégation de la Chine s'est réjouie de constater que la situation financière de l'OMPI restait bonne dans un contexte de tendance à l'amélioration de l'économie mondiale. À la fin de l'année 2016, l'OMPI avait dégagé un excédent opérationnel de 32 millions de francs suisses, et son actif net avait atteint son plus haut niveau à 310 millions de francs suisses, constituant ainsi une base solide en vue du développement à venir de l'OMPI. Cependant, comme l'avait fait remarquer M. Gurry, il restait plusieurs problèmes de fond à régler au niveau de l'économie mondiale, dont la stabilité restait toujours sous la menace de certaines incertitudes, qui nécessitaient toutes une approche prospective de la part de l'OMPI au niveau de la planification stratégique, et des opérations quotidiennes pour accroître et gérer les systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle, et de se concentrer sur les utilisateurs de services de propriété intellectuelle pour améliorer les niveaux de service. La délégation a poursuivi en déclarant que la vision du développement devrait être placée au cœur des activités de l'OMPI de manière à faire bénéficier davantage de personnes du système de propriété intellectuelle, d'une façon plus équilibrée et plus efficace. L'OMPI devrait continuer à mettre l'accent sur la formation et le développement du personnel, ainsi que sur le développement des bases de données, pour préserver la compétitivité de l'OMPI et réussir sa modernisation. Concernant le projet de programme et budget proposé pour 2018-2019 qui faisait toujours l'objet d'un débat au cours de la session en cours, la délégation s'est déclarée satisfaite des modifications apportées à la version préliminaire par le Secrétariat, suite aux observations des États membres. Ce projet, d'après la délégation, allait aider à orienter les activités de l'OMPI au cours de l'exercice biennal à venir et il était donc d'une importance vitale. La délégation espérait participer à des discussions constructives sur le projet lors de la session actuelle afin de faciliter son adoption. La délégation a ajouté qu'à la présente session, le débat aborderait notamment les rapports du vérificateur externe et le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) ainsi que d'autres questions de vérification et de supervision. Le rapport annuel sur les ressources humaines serait également présenté et les discussions se poursuivraient sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Toutes ces questions allaient avoir une incidence majeure sur les activités de l'OMPI.

15. La délégation du Costa Rica, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré vouloir faire preuve de flexibilité pour recommander l'approbation du budget, en particulier au sujet des questions en suspens comme celles du programme 15, dont l'importance était particulière pour le groupe. Elle souhaitait en profiter pour confirmer sa volonté de travailler de manière constructive sur les différents points à l'ordre du jour de la session. Le GRULAC apportait son soutien à l'élaboration d'un document ambitieux susceptible d'être adopté lors de l'Assemblée générale le mois prochain. Le GRULAC avait pris note des documents soumis en vue de la réunion et salué tout le travail du Secrétariat, ainsi que son dévouement au niveau de la préparation des documents et de l'information assurée à l'égard des différents groupes régionaux. À ce sujet, le GRULAC a remercié le Secrétariat pour ses efforts visant à mettre en œuvre les recommandations du vérificateur extérieur des comptes, de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et du Corps commun d'inspection (CCI); cependant, le groupe a encouragé le Secrétariat à actualiser et à mettre en œuvre certaines recommandations très importantes qui n'avaient pas été menées à terme, comme celles relatives aux ressources humaines. Le GRULAC s'est félicité du dialogue constructif entre la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les organisations internationales, qui avait donné lieu à la nouvelle décision de mettre en œuvre l'ajustement au coût de la vie avec un impact réduit sur le personnel employé. En outre, le groupe a salué la décision d'examiner la méthodologie relative aux futures décisions de la CFPI. Par ailleurs, il a réaffirmé qu'aux yeux du GRULAC, la question des bureaux extérieurs était prioritaire. Lors de la précédente session du PBC, le GRULAC avait soutenu le candidat du consensus, qui se trouvait être la Colombie, et dont la proposition avait été officiellement présentée lors de la vingt-cinquième session du PBC. Une priorité consistait à mettre en œuvre la décision d'ouvrir des bureaux extérieurs de l'OMPI au cours de l'exercice biennal en cours, et le groupe souhaitait rappeler les contributions émanant du GRULAC tout au long de ce processus, y compris la décision de soumettre une demande de consensus unique de manière

exclusive pour l'exercice biennal 2016-2017. Le groupe pensait que cela allait faciliter les discussions et les négociations pour pouvoir prendre une décision. À ce sujet, le GRULAC a reconnu les progrès enregistrés lors des précédentes assemblées, qui avaient conduit à l'ouverture de deux nouveaux bureaux extérieurs, respectivement en Algérie et au Nigéria. Le GRULAC attendait avec intérêt de voir cette tendance se poursuivre et, à cet effet, il allait orienter ses efforts vers l'obtention d'un résultat qui serait bénéfique pour tout le monde.

16. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B. D'après elle, cette semaine avait représenté une excellente opportunité de parvenir à un accord sur les questions en suspens en vue de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal à venir par les assemblées de l'OMPI en octobre. La délégation des États-Unis d'Amérique a félicité l'OMPI pour sa solidité fiscale et a renouvelé son soutien à l'orientation stratégique et aux programmes de l'OMPI tels que définis dans les projets de documents présentés à l'occasion de cette session. Malgré cela, les États-Unis d'Amérique s'inquiétaient toujours du fait que l'OMPI était financée de manière disproportionnée par des taxes collectées au titre du Traité de coopération en matière de brevets, qui représentaient 76% du financement total de l'OMPI. La délégation craignait que cette dépendance démesurée à l'égard du Traité de coopération en matière de brevets ne cache la faiblesse des autres systèmes générateurs de revenus au sein de l'Organisation. La délégation a déclaré avoir soumis un document officiel en espérant qu'il contribue au débat permanent visant à traiter du déséquilibre des sources de financement de l'OMPI, y compris les financements nécessaires aux améliorations essentielles mises en évidence dans le Plan-cadre d'équipement de l'OMPI. La délégation avait proposé de faire de l'allocation du budget un point permanent lors de toutes les sessions du PBC, ce qui aiderait les différentes unions administrées par l'OMPI tout en facilitant leurs discussions sur le montant des taxes. La délégation a brièvement souligné quelques questions budgétaires particulièrement importantes selon les États-Unis d'Amérique. Tout d'abord, elle a constaté l'existence d'une disposition concernant une conférence diplomatique parmi les frais non affectés en page 15 du projet de programme et budget proposé pour 2018-2019, à nouveau mentionnée dans le contexte du Traité sur le droit des dessins et modèles en page 30 et dans l'IGC en page 39. La délégation n'était pas en position d'appuyer la disposition sur la tenue d'une conférence diplomatique, sauf sous réserve de deux conditions fondamentales. Tout d'abord, une conférence diplomatique devrait être conditionnée à la pleine participation de l'ensemble des États membres de l'OMPI. Ensuite, une conférence diplomatique ne devrait être convoquée que par le Directeur général après une décision consensuelle prise par l'ensemble des États membres de l'OMPI. La délégation a noté que l'OMPI adoptait des décisions consensuelles, sauf dans des circonstances rares telles que l'élection du Directeur général. Elle pensait qu'une modification des modalités d'adoption des décisions au sein de l'OMPI changerait son caractère fondamental, et elle pensait que cela pourrait mettre en cause le succès de son fonctionnement. Les résultats obtenus sans l'appui de la totalité des membres seraient également frappés du sceau de la suspicion. Elle pouvait seulement accepter la disposition en faveur d'une conférence diplomatique s'il était clair qu'une telle conférence diplomatique était convoquée après approbation de l'ensemble des États membres de l'OMPI et entièrement ouverte à leur participation. Le second point de la délégation visait à s'assurer que les taxes prélevées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets et du système de Madrid ne serviraient à financer aucune activité du système de Lisbonne. La délégation espérait la solution qui avait été retenue il y a deux ans, avec l'adoption du programme et budget de l'exercice biennal actuel.

17. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est associée à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Concernant le programme et budget, elle a reconnu les progrès impressionnants accomplis lors de la précédente session du PBC au cours de la première lecture intégrale du document. La délégation avait hâte de prendre part à des débats fructueux au sujet des programmes en suspens sur la base d'une compréhension commune. Elle a pris note des rapports soumis au titre de l'audit et de la supervision, ainsi que dans le cadre de l'exécution du programme et des questions financières. La délégation attendait avec

intérêt d'entendre les rapports qui apportaient des informations éclairées sur la fonction et la situation financière de l'OMPI. Enfin, en ce qui concerne l'établissement de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, la délégation s'est déclarée consciente de la nécessité d'entamer un débat constructif afin de parvenir à un accord susceptible d'être acceptable pour tous les États membres.

18. La délégation de la République de Corée a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie. La délégation a exprimé sa satisfaction de voir que l'OMPI devrait terminer l'exercice biennal actuel en dégageant l'excédent annoncé, et ce malgré le contexte d'incertitudes économiques. De l'avis de la délégation, cela s'expliquait principalement par la croissance continue du système du PCT, et elle a ajouté qu'il fallait profiter pleinement de la hausse des demandes à l'international pour renforcer la stabilité financière de l'OMPI. La délégation estimait que tous les efforts de l'OMPI devaient s'axer sur ses principaux objectifs de mise en œuvre des services mondiaux de propriété intellectuelle et d'harmonisation des systèmes de propriété intellectuelle en s'appuyant sur l'efficacité et l'efficacités. Par conséquent, les membres du Comité du programme et budget devraient procéder à une analyse détaillée et discuter des meilleures façons de s'assurer du rendement efficace du programme et budget de l'OMPI. Au sujet du système de Madrid et de La Haye, la délégation a indiqué que le système d'enregistrement international devrait être rendu plus pratique pour les utilisateurs afin d'assurer la pérennité et le perfectionnement de l'OMPI. Gardant cela à l'esprit, la délégation estimait qu'il serait dans l'intérêt de l'OMPI de plus se fier aux retours d'information des clients pour déterminer la politique de propriété intellectuelle. Pour y parvenir, les bureaux extérieurs de l'OMPI pourraient consolider l'OMPI à long terme en aidant à faire augmenter le nombre d'utilisateurs des services de propriété intellectuelle par le biais de services localisés et d'interactions directes avec les clients. Selon la délégation, l'établissement de bureaux extérieurs ne devrait pas seulement dépendre de la représentation géographique, ajoutant que des discussions devraient porter sur les progrès à venir pour atteindre les objectifs de l'OMPI.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/2.

20. La présidente du PBC a invité le président de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) à présenter le document WO/PBC/27/2.

21. Le président de l'OCIS de l'OMPI a fait la déclaration suivante :

“Tout d'abord, je souhaiterais remercier les membres sortants de l'OCIS, dont le mandat a expiré en janvier, pour le travail accompli et les précieux conseils offerts au cours de leur mandat. Le comité leur adresse ses meilleurs vœux de succès dans leur avenir professionnel et personnel. Je sais d'ailleurs que deux d'entre eux resteront dans des contextes voisins du système des Nations Unies. Notre perte sera le gain de ces organisations internationales.

“Le comité a organisé quatre réunions en personne durant la période couverte, et a échangé un nombre important de courriers électroniques pour traiter des dossiers urgents entre les réunions en personne.

“Comme vous le savez, nous avons deux types d'activités. Celles qui sont récurrentes peuvent être planifiées à l'avance, tandis que les projets dits spéciaux ne peuvent pas l'être, ou bien ils sont *ad hoc* de nature. Je souhaiterais m'intéresser à deux activités parmi celles qui sont récurrentes.

“La première concerne la déontologie. Comme vous le savez, l’Organe s’est récemment vu confier des tâches relatives à la déontologie. La chef du Bureau de la déontologie est une invitée régulière des réunions de l’OCIS et nous informe régulièrement des activités concernant la déontologie. La DSI a récemment procédé à un audit du cadre éthique. L’OCIS a noté avec satisfaction que la conception et la structure du cadre éthique de l’OMPI avaient été considérées comme adéquates et conformes aux pratiques recommandées en la matière dans le cadre du système des Nations Unies, tout en relevant qu’il convenait de déployer davantage d’efforts afin de renforcer l’application de ce cadre éthique, en établissant des priorités et en définissant des étapes.

“Concernant la DSI, l’Organe est tout à fait satisfait de l’excellente qualité du travail fourni par la DSI pendant la période considérée et nous aimerions remercier le Directeur pour les efforts déployés pour assumer cette fonction. L’Organe a noté avec satisfaction que les activités de la division étaient conformes aux plans de supervision interne approuvés, et a noté avec satisfaction que la DSI utilisait les ressources disponibles pour parvenir à une couverture de supervision adéquate et a souligné la qualité des rapports de supervision examinés.

“Au sujet des projets spéciaux entrepris par l’Organe durant la période concernée, nous avons étudié et commenté la politique en matière d’enquêtes et le manuel d’enquête. Comme vous vous en souvenez, des changements sont intervenus dans la Charte de la supervision interne, et ces changements ont entraîné certains changements dans la politique en matière d’enquêtes et dans le manuel d’enquête. Nous avons étudié la politique en matière de publication des rapports de supervision.

“Nous avons étudié la politique en matière de publication des rapports de supervision, en partie en raison des commentaires des États membres. Nous avons assuré un rôle de conseil dans la sélection du vérificateur externe et avons également étudié les achats et le Règlement financier et de son règlement d’exécution récemment approuvés lors de la précédente session du PBC. Nous renvoyons les autres points du Règlement financier et de son règlement d’exécution à cette session. Je souhaiterais remercier ceux qui ont proposé des modifications ou formulé des observations de toute sorte.

“Entre les réunions, nous étudions les cas de conflits d’intérêts potentiels, et si je puis me permettre, cet exercice devient de plus en plus complexe et chronophage.

“Par ailleurs, nous avons soumis des commentaires au vérificateur externe en ce qui concerne l’incorporation des questions clés de l’audit dans le rapport d’audit préliminaire.

“Dans l’ensemble, l’Organe est satisfait d’annoncer aux États membres que le système de supervision dans le cadre des travaux de l’OMPI fonctionne de manière efficace et est en mesure de protéger le fonctionnement de l’Organisation. Au nom de l’Organe, j’aimerais saisir cette occasion pour remercier ceux qui ont contribué au travail de l’Organe, notamment le directeur chargé de la supervision interne, le Directeur général et la direction en général.

“Par ailleurs, j’assisterai à la session du PBC. J’y serai pendant la semaine entière. Cela se fera notamment dans le but d’être à la disposition des États membres. Je souhaiterais donc encourager les États membres à profiter de ma présence pour venir me parler et aborder toute éventuelle question en suspens ou tout thème déjà abordé par l’Organe. Je vous remercie infiniment, Madame la Présidente.”

22. La présidente a remercié l’Organe pour sa présentation du rapport de l’OCIS qui faisait partie du document WO/PBC/27/2, et a invité les délégations à formuler des observations.

23. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a souhaité remercier l’OCIS pour son rapport à la session tel que contenu dans le document WO/PBC/27/2. Le groupe a

souhaité exprimer sa gratitude à l'OCIS pour son rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI, destiné à maintenir l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la gestion et des activités de l'Organisation. Le groupe s'est dit satisfait de l'interaction de l'OCIS avec les États membres, en particulier dans le cadre des séances d'information. Il s'est félicité de l'interaction entre l'OCIS et le vérificateur externe, car elle allait mener à l'amélioration du processus de suivi en matière de recommandations, et elle favorisait la coopération. Le groupe s'est également félicité du fait qu'aucune recommandation de supervision ayant fait l'objet d'un suivi de la part de l'OCIS n'avait été close sans avoir été mise en œuvre. Le groupe a conclu sa déclaration en remerciant l'OCIS et en indiquant qu'il attendait du comité qu'il continue à jouer un rôle clé actif dans l'ensemble du mécanisme d'audit et de supervision de l'Organisation.

24. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS d'avoir fourni le rapport complet aux États membres. Elle a noté avec satisfaction que les rapports abordaient des thèmes importants comme l'examen de la supervision interne, la vérification externe, les rapports financiers, le contrôle de la mise en œuvre des recommandations de supervision, les questions de déontologie et de médiation, et l'assistance aux organes de gouvernance. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a noté avec satisfaction l'utilisation par l'OCIS des ressources disponibles pour parvenir à une couverture de supervision adéquate et a salué la qualité des rapports de supervision examinés. Le groupe a exprimé sa reconnaissance quant au niveau de coordination entre la vérification externe des comptes et l'audit interne. Il considérait que les examens allaient renforcer le rôle majeur de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et était convaincu que ces types de mesures aideraient l'Organisation à s'acquitter de son mandat de manière plus efficace.

25. La délégation du Sénégal, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié la présidente de l'OCIS pour l'excellente présentation du rapport. Le groupe a salué l'étroite coopération entre l'OCIS et la DSI, ainsi que la collaboration entre les États membres tout au long du processus de consultation. Il a félicité l'OMPI d'avoir respecté les règles relatives à la vérification et à la supervision, comme indiqué dans le rapport de l'OCIS.

26. La délégation de la Chine a souhaité remercier l'OCIS pour son rapport annuel. Elle a accueilli avec satisfaction le travail considérable accompli tout au long de cette année où les membres ont subi des changements importants tout en étant confrontés à une charge de travail très conséquente. Néanmoins, conjointement avec le Directeur général, la direction de l'OMPI, la DSI et le vérificateur externe, une coordination étroite a pu conduire à un résultat plutôt concluant. La Chine va continuer à soutenir le travail de l'OCIS en s'assurant que ce dernier améliore encore ses fonctions de supervision et de conseil.

27. La délégation du Brésil a souligné l'importance du rôle de l'OCIS pour l'Organisation, et a également salué l'ouverture d'esprit dont le comité avait fait preuve à l'égard des États membres. La délégation a ensuite déclaré que l'exercice biennal actuel avait vu l'examen de la Charte de supervision révisée, qui apportait des améliorations concrètes au cadre de supervision de l'OMPI, en augmentant sa transparence et en stimulant sa gestion. La délégation était impatiente de poursuivre la collaboration efficace avec l'OCIS pour l'exercice biennal à venir.

28. La délégation de l'Australie a souhaité remercier l'OCIS pour son rapport et pour sa précieuse contribution apportée en aidant les États membres à s'acquitter de leurs tâches de supervision et de gestion. L'Australie a déclaré accorder une grande valeur au rôle de l'OCIS. Elle a pris note de l'observation dans le rapport de l'OCIS sur le soutien supplémentaire nécessaire pour répondre aux requêtes des États membres. La délégation a encouragé le Secrétariat à travailler avec l'OCIS pour étudier la manière de pouvoir accéder à cette requête tout en conservant l'indépendance de l'OCIS. L'Australie considérait que la robustesse et l'indépendance de la fonction de déontologie revêtaient une importance capitale pour l'OMPI comme pour les autres agences de l'ONU. L'Australie a pris acte des conclusions de la

vérification, selon laquelle le cadre de déontologie de l'OMPI était adéquat et s'inscrivait dans la lignée des bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies. La délégation a fait référence aux observations de l'OCIS, qui dans son rapport faisait état de la nécessité de fixer des objectifs de dates plus ambitieux pour la mise en œuvre des recommandations de vérification, et également de la nécessité d'améliorer l'établissement des priorités. Elle a encouragé l'OMPI à tenir compte de ces suggestions. La délégation a pris note de la discussion entre l'OCIS et le médiateur concernant les problèmes de recours aux mécanismes informels de règlement des litiges. Elle a encouragé les efforts et discussions de ce type à ce sujet. Enfin, l'Australie s'est exprimée en faveur d'une protection efficace et transparente contre les politiques et procédures de représailles au sein de l'OMPI, ce qui reflétait les meilleures pratiques au sein du système des Nations Unies. L'Australie avait hâte de recevoir les observations de l'OCIS sur la version préliminaire de la politique révisée en matière de protection contre les représailles.

29. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B. Elle a remercié l'OCIS pour ce rapport instructif et pour le renforcement de la supervision au sein de l'Organisation. Elle comprenait que les membres de l'OCIS étaient des experts qui siégeaient à titre personnel et considérait que l'Organe devait se voir affecter des ressources appropriées pour assumer ses responsabilités. La délégation a indiqué qu'elle souhaiterait davantage de détails de la part de l'OCIS concernant sa proposition qui allait bénéficier du soutien du personnel de niveau cadre supérieur. Elle s'est félicitée du point de vue de l'OCIS sur la question de savoir si ces audits avaient mis en évidence des problèmes majeurs ou structurels. La délégation a noté avec satisfaction que le vérificateur externe utilisait désormais la base de données du système TeamCentral de l'OMPI et elle a salué les commentaires positifs que l'OMPI avait reçus de la part du CCI. Elle a relevé le point de vue du comité de vérification des comptes, selon lequel les délais de mise en œuvre des recommandations de supervision pouvaient encore être améliorés. La délégation a indiqué qu'elle apprécierait que le Secrétariat fasse part des éventuelles initiatives prises à ce sujet. Enfin, elle avait hâte de recevoir les suggestions et commentaires de l'OCIS sur la version préliminaire de la politique révisée en matière de protection contre les représailles.

30. Le président de l'OCIS ne pensait pas qu'il y avait une question particulière à laquelle il convenait de répondre, mais souhaitait commenter quelques observations. Il considérait que la plus importante de ces observations concernait la révision par l'OCIS de la politique de protection des lanceurs d'alerte de l'OMPI. L'OCIS avait reçu une lettre d'un groupe d'États membres demandant une révision accélérée de ce document, et étudiait actuellement des solutions qui lui permettraient d'aider les États membres au sujet de cette politique particulière. L'OCIS appréciait le soutien apporté par les États membres à la demande d'une assistance accrue de l'Organe et a annoncé son intention d'aborder avec le Secrétariat la façon d'apporter ce soutien tout en maintenant l'indépendance de l'Organe ainsi que certaines questions de confidentialité. L'Organe était impliqué dans des sujets susceptibles de constituer un conflit d'intérêts potentiel, ce qui affectait considérablement la capacité du Secrétariat à accomplir cette tâche. Il s'agissait de trouver le bon compromis et il convenait de trouver une solution à ce problème. L'OCIS s'y attellerait et allait soumettre une proposition aux États membres.

31. En l'absence de nouvelles observations, la présidente a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

32. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/27/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/3.
34. La présidente du PBC a invité le vérificateur externe à présenter le document.
35. Le vérificateur externe a fait la déclaration suivante :

“Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, pour commencer, j'aimerais transmettre les salutations et les compliments de M. Shashi Kant Sharma. J'ai le plaisir de vous présenter les résultats de l'audit externe concernant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, pour la vérification des comptes de 2016. Le rapport du vérificateur externe des comptes, qui présente d'importantes recommandations d'audit, a été présenté séparément en vue d'être transmis à l'Assemblée générale.

“L'audit de l'OMPI a été confié au contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde pour les exercices fiscaux de 2012 à 2017 en termes d'approbation par la quarantième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, qui s'est tenue en octobre 2011.

L'étendue de la vérification est conforme à l'article 8.10 du Règlement financier, ainsi qu'au mandat énoncé dans l'annexe II dudit règlement.

“L'audit a été effectué conformément aux dispositions suivantes : les Normes internationales d'audit établies par la Fédération internationale des comptables, et par les vérificateurs externes des comptes de l'ONU, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique; les Normes d'audit des institutions supérieures d'audit; et l'article 8.10 du Règlement financier de l'OMPI.

“Nous avons effectué une analyse des risques détaillée avant d'entamer la vérification des comptes pour l'année 2016. La stratégie de risques a été formulée pour ajouter de la valeur au fonctionnement de l'OMPI, tout en donnant à titre indépendant des assurances à la direction de l'Organisation. Les résultats de l'analyse des risques ont constitué la base de notre plan stratégique et d'audit annuel.

“Notre rapport de vérification contient 24 recommandations. La version finale des recommandations a été établie après avoir obtenu la réponse de la direction à nos conclusions d'audit et je suis heureux de pouvoir dire que l'OMPI a accepté la plupart de nos recommandations.

“Le suivi des recommandations en instance est un processus qui s'étale dans le temps et la mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un contrôle périodique. Sur la base des contributions reçues de la part de la direction sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe, nous avons jusque-là clos 18 recommandations cette année. À ce jour, il y a 42 recommandations en suspens relevant de différentes périodes.

“En plus de donner une opinion sur les états financiers de l'OMPI, nos services d'audit se sont intéressés à l'économie, à l'efficacité et l'efficacité des procédures financières, au système comptable, aux contrôles financiers internes et, en général, à l'administration et la gestion de l'Organisation. Durant le présent cycle d'audit, nous avons couvert un audit des performances du système de La Haye et un audit de conformité concernant les autres services contractuels.

“Nous n'avons pas constaté lors de notre vérification des comptes de l'exercice 2016 de lacunes ou d'erreurs qui selon nous importent s'agissant de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la validité de ces comptes dans leur ensemble. Nous avons par conséquent émis

une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMPI pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Je voudrais brièvement m'intéresser aux audits et aux recommandations qui en découlent.

“En examinant les avances au personnel pour frais d'études non régularisées à la fin de décembre 2016, nous avons observé que 112 000 francs suisses n'avaient pas fait l'objet d'une régularisation depuis plus d'un an, alors que tous les fonctionnaires étaient tenus de présenter leur demande de liquidation dans un délai de quatre mois suivant la fin de l'année scolaire ou au terme des études. Nous avons recommandé à l'OMPI de prendre les mesures appropriées afin d'ajuster ou de récupérer les avances au personnel pour frais d'études non traitées dans les délais prévus.

“Au 31 décembre 2016, l'OMPI avait une obligation d'un montant de 320,89 millions de francs suisses pour les prestations définies dans le cadre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). L'obligation était comptabilisée à hauteur de 154,35 millions de francs suisses. Étant donné l'importance de cette obligation non comptabilisée, des mesures doivent être prises au plus vite en vue de mettre au point une politique pour la mise en œuvre de la norme IPSAS 39, qui va remplacer la norme 25 existante.

“Nous encourageons l'OMPI à appliquer cette norme aux états financiers annuels pour la période commençant le 1^{er} janvier 2017.

“Passons désormais aux recommandations découlant de l'audit du système de La Haye. Nous avons effectué un audit des performances du système de La Haye afin de déterminer si le système et les procédures étaient appropriés pour atteindre l'objectif consistant à fournir des services de propriété intellectuelle de premier choix à l'échelle mondiale à ses clients du Secteur des marques et des dessins et modèles.

“Nous avons noté que l'objectif d'extension du système de La Haye à 58 parties contractantes à l'Acte de Genève n'a pu être que partiellement rempli, le chiffre de 51 parties contractantes ayant été atteint en octobre 2016.

“Nous avons recommandé à la direction d'envisager d'adopter une stratégie plus ciblée pour l'extension du système de La Haye aux pays en développement et pays les moins avancés en utilisant l'enveloppe budgétaire pour une “Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye.

“Nous avons constaté que, sur les sept indicateurs d'exécution définis pour l'exercice biennal 2014-2015, les objectifs fixés pour trois d'entre eux n'avaient pas été atteints. Nous avons donc recommandé à la direction d'étudier la possibilité de fixer des objectifs plus réalistes en tenant compte des facteurs échappant à son contrôle, de manière à travailler à leur réalisation dans une optique prévoyante.

“Le règlement d'exécution commun ne précisait aucun délai pour la réalisation de l'examen des demandes. Nous avons observé que le traitement des demandes régulières en 2015 a pris plus de temps que l'année précédente.

“Nous avons donc recommandé à la direction d'envisager de définir un délai pour l'examen et le traitement des demandes, ainsi que pour faire respecter de manière réaliste les dispositions relatives à l'abandon des demandes, afin de renforcer la responsabilisation et la réactivité dans le système.

“Même si un déficit important des recettes s'est formé au fil des années, la structure des taxes du système de La Haye n'a pas été révisée depuis plus de 20 ans. Nous avons donc recommandé à la direction d'envisager la mise en place rapide d'une stratégie d'action destinée à rendre le système de La Haye autosuffisant et la présentation d'une

proposition devant l'Assemblée de l'Union de La Haye en vue d'examiner périodiquement la structure des taxes.

“Nous avons constaté que le système de La Haye n'a pas présenté de proposition détaillée en matière de recrutement indiquant précisément les besoins dans la catégorie des administrateurs et des services généraux au cours des cinq dernières années. Nous avons donc recommandé à la direction d'étudier la possibilité d'avoir un plan détaillé contenant les stratégies à court, moyen et long terme en termes de gestion des ressources humaines pour le système de La Haye, fondé sur une analyse appropriée des lacunes et une projection des besoins.

Le projet de modernisation informatique a été lancé avec l'objectif de réduire autant que possible les risques opérationnels, de tirer avantage d'un système DIRIS (Design International Registries Information System) entièrement fonctionnel et d'augmenter la capacité de certaines rubriques clés pour l'enregistrement des séquences de numéros de documents, qui arriverait au bout de ses limites, imposées par la conception du système d'origine. Nous avons noté que les objectifs du projet de modernisation informatique n'avaient pas pu être complètement atteints, alors même que huit ans s'étaient écoulés depuis le lancement du projet. Nous avons donc recommandé à la direction de réfléchir à la possibilité de concevoir une stratégie informatique à long terme couvrant les améliorations nécessaires, notamment en termes de granularité et de maintenance.

“Et il existe d'autres services contractuels. L'audit de conformité a été réalisé en vue de déterminer si les activités dans le domaine des achats concernant les autres services contractuels étaient menées conformément à la politique en matière d'achats, aux procédures appliquées et aux bonnes pratiques en matière d'achat de l'OMPI. Dans le cas des procédures en matière d'achat, nous avons constaté que des exceptions répétées pourraient déboucher sur une situation dans laquelle l'OMPI devrait s'en tenir au même fournisseur sans profiter des avantages de la concurrence sur le marché. En conséquence, les dispositions des ordres de service et du Manuel des achats devaient être encore renforcées en imposant une période maximale pour les exceptions, à l'issue de laquelle il devrait être obligatoire de les réviser intégralement en tenant compte de la disponibilité sur le marché et des conditions de marché. Nous avons donc recommandé à l'OMPI de hâter la modification de l'ordre de service et du Manuel sur les achats afin d'y intégrer une période maximale pour les cas qui sont des exceptions à la procédure d'appel à la concurrence.

“En consultant une étude comparant les conditions générales de l'OMPI applicables aux contrats avec celles de l'ONU et d'autres institutions des Nations Unies, nous avons remarqué que certaines dispositions communes ne figuraient pas dans les conditions de l'OMPI. Nous avons donc recommandé à cette dernière de réviser ses conditions générales et spécifiques applicables aux contrats existants et de réfléchir à la possibilité d'intégrer des clauses relatives à la non-renonciation aux droits, à la divisibilité, au traitement le plus favorable, au travail des enfants, à l'exploitation sexuelle et à la fraude ou la corruption.

“Nous avons observé que même si les indicateurs clés d'exécution étaient précisés pour les contrats, ils n'étaient pas réellement utilisés au moment du renouvellement pour évaluer la performance des fournisseurs. De plus, l'évaluation des performances des fournisseurs au moyen de tableaux de bord et de formulaires de renouvellement ou de prolongation de contrat, bien qu'ayant débuté, n'était pas suffisamment solide pour rendre compte des paramètres spécifiques de performance. Nous avons donc recommandé à l'OMPI de négocier et convenir de critères appropriés en matière de performance au moment où le contrat est conclu, et de s'engager en faveur d'une amélioration continue. Les performances des fournisseurs peuvent aussi faire partie intégrante de la gestion des

risques et de la planification des mesures d'urgence afin de veiller à ce que les problèmes soient réglés au stade initial.

“S’agissant de la gestion des risques, nous avons constaté que, si le registre des risques couvrait les questions générales, les risques spécifiques relatifs à diverses étapes de la passation de marchés et de la gestion des contrats n’y figuraient pas. Rien n’indique que les différents besoins opérationnels des secteurs ou divisions internes, classés par priorité ou par niveau de risque, ou qu’un plan d’action associé aux contrats existants ait été établi en conséquence pour les deux prochaines années, sur une base consécutive. Nous avons donc recommandé que la gestion des risques pourrait être par l’intégration de mesures d’atténuation des risques spécifiques identifiés après avoir classé, évalué et priorisé les risques. Ces risques peuvent être reliés aux exigences de chaque programme ou division dans la gestion des risques à l’échelle de l’entreprise.

“Nous avons noté que, dans les cas où plusieurs contrats sont établis à la suite d’une seule procédure d’appel à la concurrence, il est possible de négocier davantage avec les soumissionnaires moins bien placés sur le plan technique et mieux placés sur le plan financier. Nous avons donc recommandé à l’OMPI, dans les cas où plusieurs fournisseurs remportent un même appel d’offres, d’envisager de faire pression en tirant parti des paramètres techniques et commerciaux pour obtenir des prix plus compétitifs pour l’OMPI.

“En conclusion, au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes de l’Inde et de tous mes collègues qui ont été mandatés pour effectuer l’audit de l’OMPI, je souhaite qu’il soit pris note que nous avons grandement apprécié la coopération et la courtoisie dont le Directeur général, le Secrétariat et le personnel de l’OMPI ont fait preuve à notre égard pendant notre audit.

“Je remercie la présidente et les délégués de nous avoir donné la possibilité de présenter notre rapport. Je vous remercie.”

36. La présidente a remercié le vérificateur externe pour sa présentation très exhaustive du rapport et a invité les délégations à s’exprimer.

37. La délégation de la Chine a remercié le vérificateur externe pour son rapport de vérification des comptes de l’année 2016. Ce rapport a abordé la gestion financière et les questions financières au sein de l’OMPI et du système de La Haye. Il s’agissait du dernier rapport de vérification pour le vérificateur externe actuel. La délégation a souhaité en profiter pour exprimer toute sa reconnaissance à M. Sharma et son équipe pour leur dévouement et le travail considérable qu’ils ont accompli depuis des années. Elle a également salué la déclaration sur le contrôle interne de l’OMPI, signée par le Directeur général. De l’avis de la délégation, le renforcement de la fonction de vérification des comptes au sein de l’OMPI allait contribuer à l’efficacité de fonctionnement de l’Organisation. Elle s’est par ailleurs déclarée convaincue que le Secrétariat allait mettre en œuvre les recommandations raisonnables proposées par le vérificateur externe. Cependant, lors de son étude approfondie du rapport, elle avait décelé quelques lacunes dans le document. Tout d’abord, au sujet de la recommandation n° 6, le vérificateur externe avait prôné une stratégie plus ciblée pour l’extension du système de La Haye aux pays en développement et aux pays les moins avancés par le biais de la publicité, et de la réalisation d’enquêtes pour recueillir des commentaires de la part des clients. La délégation considérait que le système de La Haye, qui représentait un des principaux systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle administrés par l’Organisation, entrait dans un domaine de nouvelles opportunités stratégiques. Quelques pays avaient récemment rejoint le système, tandis que d’autres, dont la Chine, songeaient activement à y adhérer. Au cours de ce processus, la publicité et les commentaires des clients étaient certes nécessaires, mais dans le contexte du passage à un système dont la portée internationale et le nombre d’utilisateurs augmentaient, il était tout aussi important de se tourner

vers l'avenir. Cela était parfaitement mis en évidence par le développement du système du PCT et des autres systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a ensuite déclaré qu'il existait évidemment de nombreuses mesures à prendre afin de se tourner vers l'avenir, dont notamment l'utilisation des six langues officielles de l'ONU et des nouvelles plateformes informatiques dans le cadre du système de La Haye, de la fourniture de services et de la gestion. Deuxièmement, le vérificateur externe avait indiqué au titre de la recommandation n° 8 qu'aucune activité n'était entreprise en termes de renforcement des capacités concernant le système de La Haye. La délégation considérait que ce n'était pas tout à fait exact et a donné l'exemple de la Chine. En 2015, l'OMPI, en coopération avec l'office d'état de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), avait organisé des séminaires itinérants sur le système de La Haye en Chine. Au cours des années précédentes, les deux organisations avaient conjointement organisé de nombreuses activités de renforcement des capacités qui ciblaient les utilisateurs de la propriété intellectuelle en Chine. À la connaissance de la délégation, l'OMPI avait organisé de nombreux séminaires thématiques à Genève tous les ans, dont un qui s'était tenu cette année lors de la session du SCT. La délégation pouvait donc affirmer que l'OMPI avait mené de nombreuses activités en lien avec le renforcement des capacités relatif au système de La Haye. Bien entendu, la recommandation du vérificateur externe portant sur un plan biennal était crédible. Cela allait améliorer le travail de renforcement des capacités. Troisièmement, la délégation a ajouté que concernant la recommandation n° 10, le refus des enregistrements internationaux par les offices nationaux pourrait affecter le système de La Haye, ainsi que l'Organisation. La délégation a suggéré à l'OMPI de prendre des mesures visant à réduire au minimum le nombre de refus. De l'avis de la délégation, étant donné que l'expansion géographique du système de La Haye progressait avec l'augmentation du nombre des États membres, et comme les critères d'examen pour les dessins et modèles variaient plus ou moins selon les pays, ce qui rendait le système juridique complexe et varié, les enregistrements internationaux avaient plus de chances de faire l'objet d'un refus. Par ailleurs, la délégation a également déclaré que le nombre de demandes avait progressé de 2990 en 2013 à 5062 en 2016. Il allait de soi que le nombre croissant de demandes allait se traduire par une hausse du nombre des refus; même si en proportion, le nombre des refus avait augmenté, cela s'expliquait en partie par l'expansion du système juridique et par l'augmentation du nombre de demandes, et cela n'était pas directement lié au système ou à la volonté de l'OMPI. Et il ne fallait pas considérer que cela représentait un risque. Au contraire, on pouvait considérer que l'augmentation du nombre de refus constituait un signe de perfectionnement de la qualité du système de service de propriété intellectuelle assuré par le système de La Haye. Quatrièmement, la délégation a abordé la recommandation n° 11 du vérificateur, qui suggérait d'affecter davantage de ressources aux dépenses autres que celles de personnel. À cet égard, la délégation considérait que dans la mesure où le système de La Haye était en phase de développement et connaissait une expansion rapide au potentiel infini, il était essentiel de se concentrer sur l'équilibre en termes d'affectation des ressources humaines. Dans l'autre partie du rapport, le vérificateur a par exemple suggéré, dans la recommandation n° 13, d'augmenter les investissements en ressources humaines. La délégation souhaitait donc demander au vérificateur des comptes de clarifier le lien entre les recommandations n°s 11 et 13. Cinquièmement, au sujet de la recommandation n° 12, le vérificateur a suggéré de reconsidérer la structure des taxes prévues par le système de La Haye et de parvenir à l'autosuffisance. Dans sa déclaration, la délégation avait déjà indiqué que le système de La Haye se trouvait dans une période charnière de son histoire. La délégation estimait qu'une simple augmentation des taxes serait de nature à décourager les adhérents potentiels et n'encouragerait pas les membres existants à mieux utiliser le système. Il s'agissait donc d'une vision à court terme. La délégation espérait que l'OMPI, en se fiant sur sa propre expérience de développement, augmente les investissements et qu'elle élargisse et améliore l'attrait du système, en adoptant également des supports multiples et intégrés pour lui permettre d'atteindre son objectif d'autosuffisance dans ce domaine.

38. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a souhaité remercier le vérificateur externe pour son rapport sur les états financiers, tel que contenu dans le document WO/PBC/27/3. Elle a également salué le fait que le rapport ait été soumis en temps voulu. Le

groupe a par ailleurs remercié le Secrétariat pour ses réponses aux 24 recommandations formulées par le vérificateur externe. Le groupe s'est félicité de voir de nombreuses recommandations acceptées, et attendait avec impatience la prochaine mise en œuvre des recommandations.

39. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a fait part de sa satisfaction à l'égard du travail accompli par le vérificateur externe en le remerciant également pour la présentation des conclusions relatives à l'exercice fiscal 2016, y compris l'audit des états financiers de l'OMPI, l'audit des performances du système de La Haye et l'audit de conformité concernant les autres services contractuels. Le groupe était satisfait de constater les conclusions positives à l'égard des états financiers pour 2016. Parallèlement, il a pris note des 24 recommandations spécifiques sur un certain nombre d'autres questions, que le vérificateur externe avait soumises à la direction de l'Organisation, qui avait exprimé son accord et son acceptation pour la plupart de ces recommandations. Le groupe attendait avec impatience de voir la mise en œuvre des recommandations reçues de la part du vérificateur externe, dans le but de parvenir à une amélioration continue, étant donnée l'importance cruciale du contrôle interne pour le fonctionnement efficace de l'Organisation. Le groupe a par ailleurs noté avec satisfaction les mesures prises par l'OMPI pour mettre en œuvre la nouvelle norme IPSAS 39, et la conformité des transactions financières au regard du Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Il a salué le travail du Secrétariat en la matière.

40. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé le commentaire formulé au nom du groupe B. Elle souhaitait remercier le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde pour son travail considérable. Elle s'est félicitée de l'opinion d'audit sans réserve des états financiers vérifiés. La délégation a poursuivi en déclarant que la position de l'OMPI était unique par rapport aux autres organisations internationales, du fait de la disponibilité de fonds de réserve destinés au financement des projets. Elle a ajouté que les examens constituaient une partie importante de la structure de la supervision de l'OMPI pour s'assurer que les fonds étaient utilisés de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. Elle a encouragé le Secrétariat à adopter ces recommandations le plus tôt possible et a pris note des nombreuses bonnes recommandations, en étant convaincue que le Secrétariat allait pleinement les mettre en œuvre.

41. La délégation de la République de Corée a également remercié le vérificateur externe. La délégation s'est dite satisfaite des activités et du rapport du vérificateur externe, qui avait offert à la délégation la possibilité d'analyser divers aspects des thèmes abordés dans l'audit. Dans le cadre de l'affectation des ressources de l'OMPI, la délégation a noté qu'une part significative, à savoir 63,1%, avait été déclarée en tant que dépenses de personnel. Conformément à la recommandation avancée par le vérificateur externe un assainissement du budget était conseillé pour traiter de ce déséquilibre d'affectation. La délégation considérait que le fait de rendre davantage de ressources disponibles pour la promotion informatique, l'enseignement et ainsi de suite contribuerait à la réalisation des objectifs de l'OMPI. Il était notamment très pertinent d'envisager une augmentation du budget des activités de sensibilisation dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. La délégation attendait du Secrétariat qu'il procède à la mise en œuvre intégrale de toutes les recommandations du vérificateur externe, ou du moins qu'il tente de suivre les intentions sous-jacentes à ces recommandations.

42. La délégation du Japon, parlant au nom de son pays, a salué le fait que les états financiers avaient été préparés de manière appropriée par le Secrétariat et qu'une vérification externe des comptes avait été correctement effectuée par le vérificateur externe. La délégation a également apprécié le fait que le Secrétariat soit déterminé à étudier la plupart des recommandations formulées par le vérificateur externe. Elle attendait avec intérêt de voir le Secrétariat procéder à des améliorations constantes pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation en accordant à ces recommandations toute l'importance qu'elles méritaient.

43. Le vérificateur externe a remercié toutes les délégations et tous les groupes pour leurs observations. En réponse à une des observations de la Chine, le vérificateur externe a fait remarquer que l'audit de cette année ne serait pas le dernier, car il y en aurait également un qui porterait sur l'exercice financier 2017. Concernant la performance du système de La Haye, il avait été fait mention d'un léger déséquilibre entre les dépenses de personnel et les dépenses autres que celles de personnel, et le vérificateur externe a effectivement rejoint la délégation de la Chine en indiquant qu'un équilibre était nécessaire. En termes de renforcement des capacités, le vérificateur externe a constaté que de nombreux voyages d'études et autres avaient été organisés, sans toutefois donner lieu à beaucoup d'opérations de suivi. Par ailleurs, le vérificateur externe avait également constaté l'existence d'un écart significatif entre les revenus et les dépenses du système de La Haye. Le vérificateur externe estimait que les dépenses et les revenus devaient correspondre, et il avait donc préconisé à l'Assemblée de l'Union de La Haye d'envisager la possibilité d'un examen de la structure de ses taxes.

44. En l'absence d'autres observations, la présidente a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

45. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/27/3).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/4.

47. La présidente a ouvert les débats sur le point 5 de l'ordre du jour, en expliquant que conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) soumettait chaque année un rapport de synthèse au Comité du programme et budget (PBC), pour rendre compte des activités de supervision interne menées au cours de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017. La présidente a invité M. Singh, Directeur de la Division de la supervision interne (DSI), à présenter le rapport d'état tel que contenu dans le document WO/PBC/27/4.

48. Le Secrétariat a déclaré que conformément au paragraphe 44 de la Charte de la supervision interne, il avait le plaisir de proposer une présentation des activités de supervision entreprises par la Division de la supervision interne (DSI) durant la période couverte par le rapport, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le rapport annuel était inclus dans les documents présentés au Comité du programme et budget (PBC) et à l'Assemblée générale de l'OMPI. La DSI poursuivait l'amélioration de ses politiques et procédures en les révisant afin de s'aligner sur les bonnes pratiques. Suite à la révision de la Charte de la supervision interne réalisée en octobre 2016, de nouveaux ajustements avaient été apportés à la politique et au manuel relatifs aux enquêtes, après consultation de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et de la direction de l'OMPI, en vue de les aligner sur la version modifiée de la charte. Les deux documents avaient été adoptés en février 2017, après avoir pris en compte les observations des États membres. La politique de publication des rapports de la DSI avait été publiée le 7 juin 2017, également après avoir tenu compte des observations des États membres. Le plan de supervision de la DSI pour 2017 avait été préparé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, tels que : évaluation des risques, pertinence, incidence au niveau national, cycle de supervision, observations présentées par la direction de l'OMPI, observations formulées par les États membres et ressources disponibles. Le projet de programme de travail de supervision a également été examiné par l'OCIS et a bénéficié des conseils de ce dernier avant d'être finalisé, conformément au paragraphe 26.a) de la Charte de la supervision interne. Au moment du rapport, la DSI avait intégralement mis en œuvre le plan de supervision de 2016, et la mise en œuvre du plan de travail de 2017 se trouvait sur la bonne voie. Pendant la

période couverte par le rapport, les audits et les évaluations de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : WIPO Lex; gestion des projets; gestion des risques à l'échelle de l'Organisation; cadre en matière d'éthique; Service d'enregistrement de Madrid; Groupe de la paie; politiques et procédures en matière d'achats; Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV); programme 13 sur les bases de données mondiales de l'OMPI et programme 12 sur les classifications internationales et les normes. La DSI avait également publié trois mémorandums internes résumant les travaux réalisés en utilisant des analyses de données dans le cadre de ses activités d'audit continu, dont les résultats avaient été communiqués à la direction. Pendant la période couverte par le rapport, la DSI avait enregistré 24 nouveaux cas d'enquêtes et 27 cas avaient été clos. La DSI a diffusé cinq rapports d'enquête et trois rapports sur la gestion au cours de la période concernée. Les plaintes pour insubordination et autre comportement inapproprié, pour présomption de harcèlement, pour abus concernant les horaires de travail, pour activités non autorisées en dehors du Bureau international, ainsi que pour fraude en relation avec des prestations ou des droits, représentaient 62% des cas d'enquêtes. La durée moyenne pour clôturer une enquête était actuellement de 6,3 mois. Au titre des efforts qu'elle déployait pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, la DSI avait poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. La DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 86% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 85% un an après les missions. Les résultats des enquêtes avaient donné à la DSI l'opportunité d'évaluer l'impact des travaux de la division en termes d'amélioration, de systèmes, de politiques, de procédures et de processus. Les observations supplémentaires communiquées par les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations ont aidé la DSI à recenser les possibilités d'amélioration. La DSI a continué de gérer les recommandations et d'en rendre compte au moyen du système TeamCentral®, qui facilitait le dialogue avec les chefs de programme et leurs délégués en vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. Il s'agissait d'un processus très interactif, et un dialogue permanent s'était instauré toute l'année, dans la mesure où la DSI, les collègues de l'OMPI et le vérificateur externe avaient accès à TeamCentral®. À la date d'établissement du présent rapport, on comptait 193 recommandations ouvertes, dont 99 étaient jugées prioritaires et 94 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentaient 75% de l'ensemble des recommandations de supervision ouvertes. Au cours de la période couverte par le rapport, 91 nouvelles recommandations avaient été ajoutées à la base de données et 59 recommandations avaient été vérifiées et closes en raison de leur mise en œuvre. Le Secrétariat a par ailleurs mentionné que la DSI avait lancé un projet d'amélioration des rapports sur les recommandations, et avait transmis à la direction les informations nécessaires relatives aux recommandations par le biais des tableaux de bord d'analyse des données décisionnelles. En plus de ses activités de supervision prévues, la DSI a continué à donner des conseils professionnels sur les politiques et procédures de l'Organisation, la gestion des risques et les contrôles internes. La DSI avait émis des avis et des conseils à la direction sur les politiques, procédures et processus opérationnels, qu'ils soient nouveaux ou révisés, contribuant ainsi à l'établissement de contrôles clés pour atténuer les risques potentiels en amont de la mise en œuvre finale. L'annexe II du rapport annuel présentait la liste des politiques et procédures sur lesquelles la DSI avait formulé des avis dans neuf domaines. Aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'était vu allouer un budget de 5,45 millions de francs suisses, soit 0,77% du budget de l'OMPI. Dans l'ensemble, le niveau actuel des ressources humaines et financières s'était avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans ses plans de travail. L'échange de plans de supervision et la coordination permanente des activités de supervision avec le vérificateur externe des comptes, ainsi que l'utilisation rationnelle des outils informatiques, avaient également contribué à l'efficacité accrue des

activités menées et à une meilleure couverture des secteurs à risque. Les modifications de la dotation en personnel de la DSI avaient été parfaitement gérées en vue d'en réduire les retombées sur les activités de supervision prévues. Le processus de recrutement pour les postes de chef de la Section de l'évaluation et d'auditeur interne avait été achevé et les titulaires retenus étaient entrés en fonction en septembre 2017 et en août 2017, respectivement. Suite au transfert du chef de la Section de l'audit interne dans une autre organisation internationale, en qualité de directeur de la supervision interne, le processus de recrutement pour ce poste avait été lancé. La DSI a entretenu d'excellentes relations de travail avec le vérificateur externe des comptes au moyen de réunions régulières sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. Le vérificateur externe des comptes et la DSI avaient partagé leurs stratégies, programmes de travail et rapports individuels en vue d'assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile et toute lassitude en matière de supervision. La DSI avait travaillé en étroite collaboration avec le médiateur et le chef du Bureau de la déontologie pour assurer une coopération, une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. La DSI avait encore continué à interagir avec l'OCIS pour aborder les résultats de la supervision et avait largement profité du soutien constant et des conseils précieux de l'OCIS, qui avait permis d'améliorer le déroulement et la qualité globaux des activités de la DSI. Après avoir conclu ses remarques, le Secrétariat a remercié les délégations et s'est déclaré disposé à répondre à toutes les questions ou à recueillir toutes les éventuelles observations des délégations.

49. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts de la DSI en coopération avec l'OCIS et le vérificateur externe des comptes pour leur rôle crucial consistant à assurer des contrôles internes efficaces et une utilisation efficiente des ressources au sein de l'OMPI. À cet égard, le groupe B a remercié la DSI d'avoir préparé le rapport annuel figurant dans le document WO/PBC/27/4. Le rapport donnait un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et le groupe B estimait que ce rapport constituait une source d'information précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Le groupe B se félicitait du fait que la DSI avait mené plusieurs activités de façon indépendante et constructive.

50. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le directeur de la Division de la supervision interne pour son rapport annuel. Le groupe accordait une grande importance aux activités menées par la division, car il estimait que ces dernières contribuaient à renforcer en continu l'efficacité et la transparence de l'Organisation. Le groupe s'est félicité des résultats de l'audit et des activités d'évaluation qui avaient eu lieu au cours de l'année et il avait espoir que le Secrétariat mettrait en œuvre les recommandations en temps utile. Le groupe a souhaité encourager le Secrétariat à mettre en œuvre les 193 recommandations ouvertes, en particulier les 99 recommandations prioritaires concernant la supervision. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également reconnu qu'un certain nombre d'activités menées par le Secrétariat devaient encore être améliorées. Comme cela avait déjà été indiqué, le groupe estimait que de tels rapports pourraient contribuer à améliorer la gestion de diverses activités de l'Organisation et il attendait avec impatience la mise en œuvre de ces recommandations spécifiques.

51. La délégation de la Chine a remercié la DSI pour le rapport annuel. La délégation valorisait fortement les activités de supervision interne de l'OMPI, qui étaient aussi efficaces que transparentes : la supervision interne pourrait aider l'OMPI à atteindre ses objectifs stratégiques et à améliorer la gestion de l'Organisation. La délégation de la Chine a estimé qu'au cours de la dernière année, la DSI avait réalisé de réels progrès dans les activités d'audit, d'évaluation et de supervision et avait obtenu des résultats satisfaisants. La DSI a également renforcé sa coopération avec l'OCIS et avec le vérificateur externe des comptes. La délégation de la Chine s'est déclarée satisfaite de l'ensemble du travail effectué par la DSI l'an passé et espérait que le Secrétariat mettrait en œuvre activement les recommandations contenues dans le rapport.

52. La délégation de la Turquie, prenant pour la première fois la parole, a félicité la présidente d'avoir accédé à la présidence et a souscrit à la déclaration du groupe B. La délégation a remercié la DSI pour le rapport et les travaux effectués au cours de la période considérée, car ces derniers contribuaient au bon fonctionnement de l'Organisation. Concernant les rapports spécifiques et les résultats et recommandations majeures qu'ils contenaient, la délégation de la Turquie souhaitait souligner que l'amélioration continue de WIPO Lex ainsi que les recommandations relatives à ce sujet étaient bienvenues. La délégation a estimé que les données partagées via WIPO Lex devraient toujours être fiables et a souligné que des outils adaptés devraient être développés à cette fin; concernant le Service d'enregistrement de Madrid, il semblerait que les recommandations de la DSI contribueraient à renforcer davantage le système de Madrid. De même, les recommandations concernant les programmes 13 et 12, correspondant respectivement au service des bases de données mondiales et aux classifications internationales et normes, amélioreront sans nul doute l'efficacité et l'exécution de ces programmes.

53. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B. La délégation a accueilli avec satisfaction le travail considérable accompli par la Division de la supervision interne et a encouragé le Directeur général à mettre en œuvre les recommandations de la DSI en temps utile. Plus précisément, la délégation se félicitait du fait que les audits relatifs à la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et au cadre de l'OMPI en matière d'éthique aient révélé que l'OMPI était en phase avec d'autres organisations internationales des Nations Unies et autres organismes internationaux dans ces domaines. La délégation attendait avec impatience la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits et de poursuivre les efforts en vue de renforcer la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et le cadre de l'OMPI en matière d'éthique. La délégation a remercié le Secrétariat et la DSI de leurs efforts déployés pour mettre en œuvre et clore les recommandations d'audit. Cependant, la délégation ayant noté qu'un certain nombre de recommandations de 2011, 2013 et 2014 étaient encore ouvertes, elle a déclaré qu'elle souhaiterait obtenir de plus amples informations relatives aux efforts déployés pour clore ces recommandations. La délégation a noté qu'une recommandation avait été considérée comme close, car la direction avait accepté le risque en lien avec le droit au congé dans les foyers; or la délégation souhaitait connaître les motifs de l'acceptation de ce risque ainsi que le niveau de ce risque. Enfin, en se référant aux cinq enquêtes en attente, la délégation des États-Unis d'Amérique a demandé comment la DSI envisageait de gérer ces enquêtes par la suite.

54. La délégation de la République de Corée s'est félicitée des travaux accomplis par la Division de la supervision interne. D'une façon générale, la délégation était satisfaite des recommandations de la DSI dans plusieurs domaines et a remercié la DSI pour ses efforts de coopération avec les fonctions de supervision externe. La participation régulière de la DSI aux sessions de l'OCIS pour mener des débats et recueillir des commentaires avait contribué à perpétuer de bonnes relations de travail, la coopération étant un aspect clé de ces relations, et une collaboration utile serait indispensable pour entretenir les réseaux importants créés avec ces organisations et avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies. En outre, la République de Corée a pris note des activités de formation du personnel de la DSI en soulignant qu'une formation efficace était une condition préalable pour mener une supervision interne de qualité. La délégation a demandé à la DSI de continuer de renforcer les activités de formation du personnel de la DSI.

55. La délégation du Japon, parlant à sa capacité nationale, a remercié le Secrétariat pour le rapport détaillé qui fournissait une présentation globale du travail de supervision de la DSI. La délégation a estimé que le Secrétariat avait pris les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations de la DSI.

56. La délégation du Canada a exprimé son appui à la déclaration du groupe B relative à cette question. À l'instar des précédentes délégations, la délégation du Canada remerciait la DSI pour ses rapports et pour son travail en général et a remercié le Secrétariat de sa

présentation. Le Canada invitait la DIS ou le Secrétariat à apporter des informations supplémentaires concernant l'audit de la gestion de projet, et notamment concernant la recommandation selon laquelle le cadre de gestion de projet à l'OMPI devrait être (citation) "aligné" sur la grille d'évaluation des résultats de l'Organisation. Par ailleurs, la délégation souhaitait appuyer les recommandations de la DSI relatives au cadre de l'OMPI en matière d'éthique, notamment concernant la mise à jour de la politique d'information financière de l'OMPI et la politique de l'OMPI en matière de protection contre les représailles, notant qu'une partie de cette mission incombait, à ce stade, aux États membres. La délégation a suggéré que le Secrétariat envisage de mettre en œuvre certaines recommandations, notamment celles concernant la nécessité de communiquer de manière plus efficace et de façon horizontale, étant donné que ces recommandations n'étaient pas destinées à des programmes ou à des initiatives en particulier. Concernant WIPO Lex, comme l'avait également fait remarquer la délégation de la Turquie, la délégation était surprise de constater, en tant qu'utilisateur intensif de cet outil, la préoccupation de la DSI concernant la qualité des données contenues dans la base de données WIPO Lex. Elle souhaitait obtenir davantage d'informations à ce propos de la part de la DSI ou du Secrétariat. La délégation du Canada souhaitait brièvement souligner que le Canada se félicitait de l'attention que le vérificateur externe des comptes portait aux questions relatives aux achats dans les recommandations n^{os} 16 à 23 et en particulier dans la recommandation n^o 19 relative au travail des enfants et à la corruption.

57. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport. La délégation, notant l'achèvement du processus de sélection du directeur de la DSI en février dernier, a souhaité la bienvenue au nouveau directeur de la DSI dans l'Organisation. La délégation a sollicité des éclaircissements supplémentaires concernant les questions relatives à WIPO Lex, mentionnées par les délégations du Canada et de la Turquie, la délégation souhaitant également explorer les moyens de perfectionner WIPO Lex et d'améliorer les informations contenues dans cet outil. La délégation a noté une réduction du nombre d'enquêtes en cours, ce qui avait permis, l'année dernière, de revenir aux niveaux de 2014 et, en ce sens, la délégation a souligné l'importance de conclure ces enquêtes en temps utile. Cependant, d'une manière générale, la délégation se félicitait des recommandations contenues dans le rapport et soutenait la poursuite du travail de la DSI à cet égard.

58. Le Secrétariat (directeur de la DSI) a remercié les délégations pour leurs commentaires, qui encourageaient la DSI à continuer d'améliorer son travail. Se référant spécifiquement à certaines des questions soulevées par la délégation des États-Unis d'Amérique, la DSI apporterait une réponse détaillée sur la manière dont l'Organisation proposait d'aborder le niveau de risque dans le cadre du rapport à l'intention de la direction. En outre, concernant les cinq enquêtes en suspens, le Secrétariat transmettrait à la délégation des États-Unis d'Amérique des informations sur chaque enquête. S'adressant aux délégations du Canada et du Brésil, le Secrétariat s'est dit ravi d'apprendre que ses travaux sur l'audit de WIPO Lex étaient valorisés et fournirait des informations plus détaillées sur les résultats et les recommandations de l'audit relatif à ce programme. Le Secrétariat partagerait également des informations détaillées à cet égard séparément.

59. Le Secrétariat a ensuite pris la parole pour faire une déclaration générale incluant également les deux points précédents de l'ordre du jour. Le Secrétariat souhaitait remercier les organes de supervision interne et externe de l'OMPI, à savoir l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et le vérificateur interne des comptes pour leur participation active et continue aux travaux du Secrétariat. Le plus important était d'être capable de réagir et de maintenir le dialogue et, à cet égard, le Secrétariat se félicitait du dialogue continu et des différents rapports que les délégations avaient reçus ce matin-là, qui démontraient et attestaient que le Secrétariat, dirigé par le Directeur général, acceptait des recommandations et faisait son possible pour les mettre en œuvre en temps utile. Le Secrétariat a fait référence au paragraphe 56 du rapport d'audit interne, dans lequel il était mentionné que le Directeur général avait transmis ces recommandations aux chefs de programme pour qu'ils prennent les mesures nécessaires, démontrant la participation active des chefs de programme sur l'ensemble des secteurs.

Toutefois, comme cela avait déjà été dit et répété au cours des dernières années, le Secrétariat était malheureusement pris de court par le nombre de nouvelles recommandations pour une période donnée. Au cours de la dernière période de rapport, le Secrétariat avait clos 59 recommandations tandis que 101 recommandations avaient été ajoutées; le Secrétariat devait donc perpétuellement jongler entre les nouvelles recommandations auxquelles il fallait donner suite et les anciennes recommandations à clore. Le Secrétariat a souligné qu'il travaillerait également sur les recommandations qui étaient ouvertes depuis un certain temps, tout en insistant sur le fait que ces dernières étaient souvent interdépendantes et qu'il fallait les traiter en suivant un ordre de priorité. En outre, dans certains cas, des systèmes en suspens devaient être mis en œuvre et, comme les délégués le savaient, il fallait un certain temps pour que les systèmes soient mis en place. Par ailleurs, le Secrétariat a ajouté que le nombre de recommandations ouvertes pouvait être particulièrement élevé dans un secteur et a donné l'exemple du programme 22 relatif aux aspects financiers, expliquant que ce programme avait fait l'objet de la plus grande partie de ces recommandations ouvertes, étant donné que nombre de ces recommandations découlaient d'autres domaines où un examen avait été effectué et où un impact financier avait été observé. À l'heure actuelle, le Secrétariat travaillait très activement avec ses organes de supervision pour s'assurer que les recommandations portaient sur les sujets adéquats afin d'être mieux à même de les clore. Pour conclure sur un commentaire relatif à la lassitude en matière de supervision, le Secrétariat a indiqué qu'il travaillait avec les trois organes et le Corps commun d'inspection pour étudier la possibilité d'une meilleure coordination concernant le nombre et l'orientation des examens, car, parfois, le même sujet avait été revu trois fois au cours d'une même année. Cela permettrait au Secrétariat d'aborder les recommandations de manière plus exhaustive et cohérente.

60. En l'absence de nouvelles observations, la présidente a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

61. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/27/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

62. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/5.

63. La présidente a annoncé que le débat porterait tout d'abord sur le point 6, à savoir le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, notant que c'était le dernier point relatif à la partie concernant l'audit et la supervision. La présidente a présenté le document WO/PBC/27/5, qui fournissait aux États membres une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux instances délibérantes de l'OMPI qui découlaient des évaluations réalisées par le Corps commun d'inspection (CCI) durant la période 2010-2017.

64. Le Secrétariat a souligné que le document mettait en exergue les progrès accomplis concernant les recommandations en suspens présentées aux instances délibérantes de l'OMPI et découlant des évaluations réalisées par le CCI durant la période 2010-2017, et a précisé qu'il contenait également les propositions du Secrétariat concernant l'état actuel de ces dernières en vue de leur examen par les États membres. Le Secrétariat a rappelé que les recommandations à l'intention des chefs de secrétariat étaient soumises à l'OCIS pour examen. Depuis la publication du dernier rapport (WO/PBC/25/6), le CCI avait publié 13 nouveaux rapports, dont sept présentaient un intérêt pour l'OMPI. Les nouveaux rapports présentaient les mises à jour sur l'état d'avancement mettant en évidence les changements apportés par rapport à la période précédente. À la mi-juillet 2017, sous réserve de l'approbation des États membres, il y avait quatre recommandations en suspens, qui étaient adressées aux instances délibérantes de l'OMPI, tandis que toutes les autres recommandations étaient closes. Parmi les

261 recommandations du CCI émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI, 82% avaient été mises en œuvre. Enfin, le Secrétariat se félicitait de partager avec les États membres les résultats préliminaires de l'examen de la CCI relatif aux processus de suivi utilisés par les organisations participantes. Le CCI avait récemment publié un projet de résumé intitulé "Résultats de l'examen du suivi des rapports et recommandations établis par le Corps commun d'inspection", pour observations. L'OMPI se félicitait de la reconnaissance des efforts soutenus qu'elle a déployés ces dernières années pour renforcer les processus de suivi, comme en témoignait le projet de rapport, et qui avaient permis à l'OMPI de figurer en tête du classement des organisations participantes du système des Nations Unies, à l'instar de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Une fois publiée, la version finale du rapport de synthèse devrait être rapidement mise à disposition sur le site Web du CCI.

65. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document, qui permettait aux États membres de suivre l'application des recommandations du Corps commun d'inspection. Le groupe s'est dit ravi de constater que la majorité des recommandations, soit 82% des 261 recommandations, avaient été acceptées et mises en œuvre, et il a encouragé le Secrétariat à poursuivre également le travail sur les recommandations restantes. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souligné sa détermination à s'engager dans les délibérations sur la mise en œuvre des recommandations appelant une action des États membres.

66. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, a salué le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, qui facilitait la compréhension des progrès réalisés dans les travaux du Secrétariat. La délégation s'est félicitée du fait que, à la mi-juillet 2017, 82% des 261 recommandations du CCI émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI avaient été mises en œuvre et 10% supplémentaires avaient été clôturées (soit parce qu'elles ne présentaient aucun intérêt, soit parce qu'elles avaient été rejetées), 7% avaient été acceptées et étaient en cours de mise en œuvre, et seulement 1% étaient toujours en cours d'examen. La délégation s'attendait à ce que les recommandations du CCI continuent à être mises en œuvre comme il se doit.

67. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir fourni aux États membres, une fois de plus, le dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. La délégation s'est déclarée satisfaite de l'état d'avancement général de la mise en œuvre des recommandations du CCI, notant que, grâce aux efforts considérables du Secrétariat, la majorité des recommandations avaient été mises en œuvre. Elle a en outre noté que, selon le projet de rapport de synthèse intitulé "Résultats de l'examen du suivi des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection", l'OMPI se situait au premier rang, à l'instar de l'Organisation de l'aviation civile internationale. La délégation était très satisfaite de ce résultat. La délégation a estimé que les recommandations du CCI contribuaient à améliorer les travaux de l'OMPI et permettait à l'organisation de mieux s'intégrer dans le cadre global des Nations Unies et attendait avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre des recommandations.

68. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour le document de grande qualité et pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. Elle a noté que, selon le rapport, 82% des 261 recommandations émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI avaient été mises en œuvre et que d'autres avaient été acceptées et étaient en cours de mise en œuvre. La délégation a encouragé le Secrétariat à intensifier ses efforts afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations qui avaient été émises.

69. La délégation du Brésil a également remercié le Secrétariat pour la préparation des documents tout en soulignant sa satisfaction concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et en saluant les efforts du Secrétariat à cet égard. La délégation

accordait une grande importance à la diversification géographique, notamment concernant les catégories P et D. Toutefois, elle a noté que les résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016 indiquaient que l'Amérique latine observait une baisse de sa représentation et a souligné que l'OMPI devrait prendre des mesures pour garantir une répartition géographique équilibrée. À cet égard, la délégation souhaitait obtenir davantage d'informations concernant la recommandation n° 6 du rapport du CCI figurant à la page 10 de la version anglaise du document, qui portait sur la répartition géographique, et a déclaré qu'un rapport contenant des recommandations préliminaires visant à améliorer la répartition géographique avait été soumis au Comité de coordination l'année dernière. La délégation trouvait peu claire la manière dont cela donnait suite à la recommandation n° 6.

70. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite du rapport le plus récent sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'OMPI des recommandations du CCI de 2010. Elle s'est félicitée des efforts considérables déployés par l'OMPI pour donner suite aux recommandations et pour mettre en œuvre celles qui présentaient un intérêt pour l'organisation. La délégation a noté qu'elle souhaiterait obtenir ultérieurement des informations spécifiques sur le nombre de recommandations du CCI acceptées, mises en œuvre et en cours suite à chaque rapport du CCI. La délégation espérait constater des progrès réguliers concernant les recommandations du CCI et attendait avec intérêt d'autres mises à jour à la prochaine réunion du PBC.

71. Le Secrétariat a pris la parole pour aborder la question relative à l'observation du délégué des États-Unis d'Amérique, soulignant que le rapport incluait les recommandations suite à chaque rapport du CCI. Le Secrétariat a précisé que, chaque année, les recommandations qui avaient été mises en œuvre puis closes l'année précédente étaient retirées du rapport pour ne laisser dans le rapport que les recommandations en suspens. Le Secrétariat a ajouté qu'il s'entreferait en privé avec la délégation des États-Unis d'Amérique après la session, afin de mettre au clair ce qui serait nécessaire. Concernant la recommandation mentionnée par la délégation du Brésil relative au système de distribution géographique de l'OMPI, le Secrétariat a noté que, tandis que les États membres envisageaient un système alternatif qui continuait de faire l'objet de débats entre les États membres, le Secrétariat avait été invité à poursuivre ses activités de sensibilisation et à continuer d'encourager la diversité géographique. Ces travaux étaient en cours et les résultats de ces efforts pouvaient être observés dans le rapport sur les ressources humaines.

72. La présidente a remercié le Secrétariat pour ces éclaircissements et a procédé à la lecture de la proposition de paragraphe de décision pour ce point. Le Comité du programme et budget, i) a pris note du présent rapport, document WO/PBC/27/5; ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 1 et 9 du rapport JIU/REP/2016/8; recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 6 et 7 du rapport JIU/REP/2016/7; recommandation n° 16 du rapport JIU/REP/2016/4; recommandation n° 1 du rapport JIU/REP/2016/2; recommandation n° 5 du rapport JIU/REP/2015/6; recommandation n° 6 du rapport JIU/REP/2014/2; et recommandation n° 17 du rapport JIU/REP/2010/3, tel que figurant dans le présent rapport et iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations ouvertes faites par le Corps commun d'inspection aux fins de leur examen par les États membres. La présidente a déclaré qu'en l'absence d'objections, le Comité du programme et budget adopterait ces décisions. La délégation du Brésil a demandé la parole.

73. La délégation du Brésil souhaitait préciser qu'elle voulait s'assurer que l'OMPI prendrait des mesures efficaces concernant la recommandation n° 6 et a suggéré que cette dernière devrait rester ouverte et conserver le statut "en cours". Elle a pris note de l'information apportée par le Secrétariat, à savoir que le Secrétariat avait été invité à poursuivre les activités de sensibilisation et à continuer dans la lignée des résultats obtenus, et elle souhaitait que les États membres reçoivent, au cours de l'année prochaine, un compte-rendu de ces efforts. La délégation souhaitait savoir si cela était effectivement prévu.

74. Le Secrétariat a pris la parole pour préciser que la recommandation en question faisait partie des toutes dernières recommandations ouvertes figurant dans l'examen du CCI relatif à la gestion et à l'administration de l'OMPI réalisé en 2014 et que cette recommandation avait été adressée au Comité de coordination, lequel avait été invité à revoir les principes régissant actuellement la répartition géographique afin de veiller à garantir une plus grande diversité géographique au sein des administrateurs de l'OMPI. En effet, des débats relatifs à ces principes avaient eu lieu et des recommandations préliminaires avaient été émises pour garantir une plus grande diversité géographique, lesquelles avaient été mises en œuvre par le Secrétariat. Cependant, la recommandation n'était pas un indicateur d'efficacité. En effet, les progrès réalisés en matière de diversité géographique avaient été observés dans le rapport sur l'exécution du programme ainsi que dans le rapport annuel sur les ressources humaines, or il n'était pas pertinent d'inclure ces progrès dans le rapport du CCI sur l'état d'avancement. En ce qui concerne le contenu de la recommandation, les États membres avaient révisé ces principes dans leurs débats à l'occasion de la dernière session du Comité de coordination et le Secrétariat était d'avis que cette partie du travail était achevée.

75. La délégation du Brésil a affirmé que, grâce à cette clarification, elle pouvait accepter la décision proposée.

76. En l'absence de nouvelles questions, la présidente a lu le paragraphe de décision avant de l'adopter :

77. Le Comité du programme et budget (PBC)

i) a pris note du rapport (document WO/PBC/27/5);

ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :

JIU/REP/2016/8 (recommandations nos 1 et 9);

JIU/REP/2016/7 (recommandations nos 1, 2, 3, 4, 6 et 7);

JIU/REP/2016/4 (recommandation n° 16);

JIU/REP/2016/2 (recommandation n° 1);

JIU/REP/2015/6 (recommandation n° 5);

JIU/REP/2014/2 (recommandation n° 6);

JIU/REP/2010/3 (recommandation n° 17) énoncées dans le rapport; et

iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2016; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2016

78. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/6.

79. La présidente a présenté le point 7 (a) de l'ordre du jour relatif aux états financiers pour 2016 figurant dans la partie "Exécution du programme et questions financières". Les débats ont été menés sur la base du document WO/PBC/27/6, qui contenait des informations sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016. La présidente a rappelé au comité que, conformément à l'article 8.7 du Règlement financier, le PBC devait examiner les états financiers et les transmettre à l'Assemblée générale avec les observations et les recommandations. En outre, conformément aux décisions prises lors de la

vingt-sixième session du PBC, une présentation des obligations de l'OMPI relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, fournissant des informations sur les pistes étudiées par l'OMPI pour financer les obligations susmentionnées, serait également inscrite à ce point de l'ordre du jour. La présidente a donné la parole au Secrétariat afin qu'il poursuive la présentation de ce point de l'ordre du jour.

80. Le Secrétariat a précisé que les états financiers annuels pour 2016 incluaient le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Ces états financiers avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et avaient fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Le rapport financier incluait un examen et une analyse des résultats pour l'exercice ainsi que des explications détaillées sur les éléments constitutifs des états financiers proprement dits ("Vue d'ensemble des états financiers" à la page 5 de la version anglaise). Les états à proprement parler étaient suivis d'un certain nombre de tableaux qui n'étaient pas obligatoires pour être en conformité avec les normes IPSAS, mais qui fournissaient des informations utiles; le premier des deux tableaux (annexes I et II) donnait par exemple des renseignements détaillés sur la situation financière et la performance financière de l'Organisation par unité fonctionnelle. Les résultats de l'Organisation pour 2016 faisaient état d'un excédent de 32,0 millions de francs suisses pour des recettes de 387,7 millions et des dépenses de 355,7 millions. Ces résultats étaient à rapprocher de ceux de 2015, soit un excédent de 33,3 millions de francs suisses pour des recettes de 381,9 millions de francs suisses et des dépenses de 348,6 millions. Les recettes totales pour 2016 ont augmenté de quelque 5,8 millions de francs suisses, soit une augmentation de 1,5% par rapport aux chiffres de 2015. Les actifs nets de l'Organisation, constitués des réserves et des fonds de roulement, sont passés de 279,1 millions de francs suisses en 2015 à 311,3 millions de francs suisses au 31 décembre 2016. Comme l'a indiqué la présidente et ainsi que demandé par diverses délégations au cours de la vingt-sixième session du PBC, le Secrétariat prévoyait d'apporter des précisions sur le passif en matière d'assurance maladie après la cessation de service, qui était présenté dans diverses sections du Rapport financier annuel et états financiers pour 2016. Le passif, qui était de 154,3 millions de francs suisses au 31 décembre 2016, était inclus dans les montants indiqués pour les "Prestations au personnel" sous "passifs courants" et sous "passifs non courants" dans la partie "État financier I – État de la situation financière" (page 23 de la version anglaise). Une répartition de ces montants était présentée à la note n° 13, qui commençait à la page 45 de la version anglaise du Rapport financier annuel et états financiers pour 2016. Cette note apportait des informations complètes sur l'assurance maladie après la cessation de service, en détaillant notamment l'évolution du passif par rapport à l'année précédente, les montants comptabilisés dans l'état de la performance financière au cours de l'année et les hypothèses utilisées pour déterminer le passif. De plus amples informations sur le passif et son augmentation prévue étaient incluses dans la section "Examen et analyse des états financiers" au début du rapport financier annuel (page 19 de la version anglaise). Le graphique qui illustrait ces informations indiquait comment le passif comptabilisé augmenterait une fois que cesserait le recours à la méthode du corridor dès la fin 2017. Une nouvelle norme, IPSAS 39, entrerait en vigueur en janvier 2018 et ne permettrait plus l'utilisation de la méthode du corridor. En modifiant sa politique comptable en 2017, l'OMPI avait *de facto* mis en œuvre cette nouvelle norme un an plus tôt. La modification de la méthode comptable signifiait que les pertes et gains actuariels, précédemment non comptabilisés, seraient désormais inclus dans le passif. Si cette modification de la politique avait eu lieu en 2016, le passif de 154,3 millions de francs suisses aurait été de 321 millions de francs suisses (comme l'indiquait le graphique et tel que précisé dans la note n° 13). Des fonds avaient été mis de côté et continuaient d'être mis de côté pour financer les engagements pris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les fonds restant après déductions des dépenses de personnel à ce titre étant issus des 6% de charge appliquée chaque année à ces dépenses. Au 31 décembre 2016, le solde total des fonds réservés à l'assurance maladie après la cessation de service était de 108,6 millions de francs suisses (soit alors 70,3% du passif de l'assurance maladie après la cessation de service). Ce financement était classé dans la catégorie de la trésorerie stratégique et les notes n^{os} 3 et 4 des états financiers apportaient des détails supplémentaires.

81. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, s'est félicitée du fait que les résultats de l'Organisation ayant fait l'objet d'un audit pour 2016 affichaient un excédent pour l'exercice 2016 de 32 millions de francs suisses, avec des recettes totales de 387,7 millions de francs suisses et des dépenses totales de 355,7 millions de francs suisses. Ces résultats étaient à rapprocher de ceux de 2015, soit un excédent de 33,3 millions de francs suisses pour des recettes de 381,9 millions de francs suisses et des dépenses de 348,6 millions. Le facteur d'évolution des recettes provenant des services taxés était la demande internationale de titres de propriété intellectuelle utilisant les services de l'OMPI. Les performances de l'OMPI et de l'économie mondiale influaient sur cette demande, bien que, depuis 2010, le nombre de demandes internationales de titres de propriété intellectuelle continuait d'augmenter malgré une reprise économique inégale depuis la crise financière mondiale qui avait débuté en 2008. Néanmoins, le système financier international fragile dans le cadre duquel l'OMPI devait opérer appelait à la prudence et à une gestion prudente, et cela avait été répété à maintes reprises par le groupe. Bien que l'on s'attende à une nouvelle augmentation du recours aux services mondiaux de propriété intellectuelle, en particulier du système du PCT, il serait judicieux de rester en terrain connu, en tenant compte de la situation économique changeante, qui influait fortement sur la tendance en matière de demande de brevet.

82. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le rapport financier annuel et les états financiers 2016 qui étaient riches en informations et précis. Ce rapport avait été élaboré dans le strict respect des normes IPSAS. La Chine a estimé que ce rapport ainsi que les nombreux tableaux qu'il contenait illustraient parfaitement la clarté, la transparence et la rigueur de la gestion de l'Organisation. La délégation était satisfaite du bon état financier obtenu au cours des dernières années. Ce résultat était principalement dû au développement du PCT et au nombre croissant de demandes. La délégation a également noté que, depuis 2016, l'Organisation avait adopté des mesures pour maîtriser les risques associés aux taux de change et d'intérêt, et ces dernières s'étaient avérées bénéfiques. À titre d'exemple, le PCT avait réalisé en 2016 un gain de change net qui avait inversé la tendance à la perte enregistrée au cours des trois années précédentes. Le gain total était de 5,2 millions de francs suisses. La Chine a exprimé l'espoir que, dans un contexte où certaines questions de fond relatives à l'économie mondiale, qui faisait face à une situation d'instabilité et d'incertitudes, n'avaient pas été résolues, l'OMPI continuerait de renforcer ses contributions, d'accélérer la construction du système de propriété intellectuelle et, grâce à ses ressources humaines, ses technologies de l'information et à d'autres mesures, continuerait de perfectionner ses services et sa gestion afin d'encourager davantage d'utilisateurs et d'innovateurs à utiliser le système du PCT, le système de Madrid et le système de La Haye, ainsi que les autres services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI.

83. La délégation du Mexique était satisfaite des informations apportées par le Secrétariat et a assuré qu'elle les examinerait très attentivement, ajoutant qu'elle ne manquerait pas de revenir vers le Secrétariat en cas de questions supplémentaires.

84. La délégation du Brésil a noté avec satisfaction que l'OMPI continuait de maintenir une situation financière saine reflétée par un excédent de 32,0 millions de francs suisses et une augmentation des actifs nets portant le montant à 311 millions de francs suisses en 2016. Ces résultats positifs étaient similaires à ceux obtenus ces dernières années et résultaient du fonctionnement des systèmes mondiaux ainsi que d'une gestion prudente mis en exergue par le Directeur général dans la matinée. La délégation a souhaité se référer aux prévisions futures concernant les revenus du PCT et prévoyait que la tendance positive observée au cours des 10 dernières années se poursuivrait. Cela pouvait être en partie attribué à l'augmentation du recours au système du PCT en Asie. Toutefois, les défis concernant l'augmentation de l'utilisation des services d'enregistrement mondiaux de l'OMPI par les pays en développement étaient toujours d'actualité. La hausse de l'excédent prévue pourrait être mise à profit pour offrir des réductions de taxes à certaines parties prenantes. Comme le savaient les États membres, le Brésil avait proposé, dans le Groupe de travail du PCT, une réduction des taxes pour les investisseurs des pays en développement. Cela constituerait un moyen efficace d'accroître les

activités en matière de brevets entreprises par ces parties prenantes, comme le soulignait le rapport de l'économiste en chef de l'OMPI. Cela permettrait également de satisfaire aux objectifs stratégiques de l'OMPI, tels que, entre autres, les objectifs stratégiques III, V et VII.

85. La délégation des États-Unis d'Amérique a salué la présentation du rapport financier et des états financiers de 2016. Elle a déclaré que l'OMPI continuait de jouir d'une situation financière très solide grâce au volume de taxes perçues chaque année. La délégation encourageait et appuyait la poursuite d'une bonne gestion de ces ressources.

86. La délégation du Japon, parlant en sa capacité nationale, s'est félicitée de la situation financière de l'exercice 2016, au cours duquel l'OMPI avait enregistré un excédent de 32 millions de francs suisses après les ajustements IPSAS. La délégation a estimé que la situation financière actuelle était principalement due à l'augmentation des recettes provenant des utilisateurs qui déposaient des demandes internationales. Cette situation financière positive résultait de l'administration adéquate des demandes par l'OMPI. La délégation espérait que le Secrétariat poursuivrait ses efforts à cet égard.

87. En l'absence de nouvelles questions, la présidente a lu le paragraphe de décision avant de l'adopter :

88. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le rapport financier annuel et les états financiers pour 2016 (document WO/PBC/27/6).

B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

89. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/7.

90. La présidente a présenté le point 7 b) de l'ordre du jour, au titre de l'exécution du programme et questions financières, relatif à l'état de paiement des contributions au 30 juin 2017. Les débats ont été menés sur la base du document WO/PBC/27/7, un document qui avait été préparé début juillet et qui précisait l'état de paiement des contributions au 30 juin 2017, notamment des informations concernant l'évolution, depuis 2007, des arriérés de contributions et de paiements dus aux fonds de roulement. La présidente a donné la parole au Secrétariat afin qu'il poursuive la présentation de ce point de l'ordre du jour.

91. Le Secrétariat a informé que le total des arriérés et des contributions au moment de la préparation du document, en excluant les arriérés de contributions des PMA placés sur un compte spécial gelé, s'élevait à 6 092 843 francs suisses, mais depuis, des paiements supplémentaires avaient été reçus dont le montant total serait communiqué ci-après. Depuis le 30 juin 2017, les pays suivants avaient effectué des paiements : Belgique (21 719 francs suisses), Bénin (345 francs suisses), Burkina Faso (1 424 francs suisses), Équateur (5 673 francs suisses), Gabon (450 francs suisses), Grèce (34 183 francs suisses), Guatemala (3 553 francs suisses), Italie (629 592 francs suisses), Malawi (1 536 francs suisses), Mali (541 francs suisses), Mexique (123 033 francs suisses), Niger (609 francs suisses), Paraguay (2 849 francs suisses), Sénégal (216 francs suisses), Espagne (455 790 francs suisses). Le total reçu en juillet et août était de 1 281 513 francs suisses, ce qui portait le montant total des arriérés à 4 811 330 francs suisses.

92. En l'absence de questions, la présidente a lu le paragraphe de décision avant de l'adopter.

93. Le Comité du programme et budget a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2017 (document WO/PBC/27/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES (POUR INFORMATION)

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/INF/1.

95. La présidente a présenté le point de l'ordre du jour en expliquant que le document WO/PBC/25/INF.1 (Rapport annuel sur les ressources humaines) était soumis au PBC pour information conformément à la décision prise par le PBC à sa session de septembre 2012, et a invité le directeur du Département de la gestion des ressources humaines à présenter le rapport.

96. Le Secrétariat a indiqué que ce rapport couvrait la période comprise entre juillet 2016 et juin 2017 et serait soumis au Comité de coordination en octobre 2017. Il a mentionné que le personnel n'avait pas subi de modification significative par rapport à l'exercice précédent et que ce dernier était resté stable ces cinq dernières années, tandis que la productivité avait augmenté d'année en année. Le pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses globales a continué de diminuer et était désormais estimé à 62,4% pour le budget 2018-2019. Le Secrétariat a déclaré que la stratégie en matière de ressources humaines, approuvée par le Comité de coordination quelques années auparavant, avait été soigneusement mise en œuvre pour réorganiser les emplois devenus vacants et redéployer les ressources nécessaires aux besoins fonctionnels émergents. Il a ajouté que la nouvelle stratégie, couvrant la période allant de 2017 à 2021, ne présentait pas de différences majeures, et privilégiait la mise en adéquation des compétences pour répondre aux besoins fonctionnels de l'Organisation, tendre vers un équilibre géographique et la parité hommes-femmes et optimiser l'efficacité opérationnelle des fonctions relatives aux ressources humaines. Il a mentionné que le personnel présentait des disparités en termes de compétences, notamment en termes de compétences linguistiques et informatiques dans certains domaines. Ces compétences étaient indispensables pour un fonctionnement efficace. Le Secrétariat a déclaré qu'il était difficile de remédier à ces déséquilibres, étant donné la faible rotation du personnel au sein de l'Organisation; cependant, lorsque les postes devenaient vacants suite à des départs à la retraite, le Secrétariat s'assurait que les compétences requises étaient examinées en concertation avec les administrateurs afin de répondre aux besoins fonctionnels émergents. C'est également pour cette raison que le Secrétariat présenterait une proposition au Comité de coordination à sa prochaine session à l'occasion des assemblées des États membres de l'OMPI afin de différer la mise en œuvre du départ à la retraite à 65 ans pour l'ensemble du personnel pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'en janvier 2021, dans le but de remédier aux disparités en termes de compétences susmentionnées. Le Secrétariat a souligné que la diversité géographique avait constitué un aspect clé de sa stratégie tout au long de l'année et que 120 États membres étaient maintenant représentés au sein du personnel, résultat d'une sensibilisation accrue et d'accords avec les États membres. Il a ajouté que, au moment où le Comité de coordination se réunirait en octobre, le nombre d'États membres représentés serait de 122, ce qui constituait un record historique. Le Secrétariat a conclu sa présentation en indiquant que le rapport annuel contenait, à l'instar des années précédentes, deux annexes qui fournissaient les données chiffrées relatives aux ressources humaines et à la diversité géographique.

97. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document et a salué l'amélioration continue du rapport, qui servait de principale source d'informations sur les ressources humaines à l'intention des États membres. La délégation a déclaré que, eu égard à la nature de l'Organisation, une gestion efficace des ressources humaines était cruciale pour remplir son mandat et atteindre ses objectifs. Le pourcentage des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'Organisation en était révélateur et, de ce point de vue, une administration bien pensée des ressources humaines était importante. Le groupe était conscient que la reconnaissance de l'OMPI en tant que fournisseur mondial de services dans un environnement en rapide évolution combinée à la demande de maîtrise des coûts par les États membres était un défi difficile à relever et le groupe saluait les efforts déployés par le Secrétariat pour répondre à ces

exigences en appliquant au personnel les principes de stabilité et de flexibilité par le biais de contrats fixes, de contrats temporaires et de stratégies d'externalisation des services. En ce qui concerne le recrutement, il a réaffirmé être convaincu de la nécessité de recruter le personnel sur la base du mérite et en s'assurant que la personne recrutée satisfaisait aux plus hautes qualités en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, en tenant compte du caractère très technique de l'OMPI et de la réalité des services fournis par l'OMPI. Le groupe était d'avis qu'il était essentiel que l'Organisation applique ce principe fondamental pour réaliser le mandat très spécifique qui lui incombait. Le groupe saluait également les efforts continus du Secrétariat en matière de diversité géographique et de parité hommes-femmes.

98. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport annuel et d'avoir présenté le rapport. D'après la délégation, le rapport était en phase avec les stratégies de l'OMPI en matière de ressources humaines, car il incluait le réexamen des aptitudes et des compétences en fonction de l'évolution des besoins de l'entreprise, en mettant l'accent sur une répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes tout en optimisant l'efficacité des fonctions relatives aux ressources humaines. Elle appréciait les progrès réalisés dans la mise en œuvre en 2017 de la stratégie en matière de ressources humaines, qui avaient conduit à un certain nombre d'améliorations, et elle a salué les efforts soutenus déployés par le Secrétariat pour parvenir à une plus grande flexibilité dans la composition de son personnel. Le groupe saluait l'initiative du Secrétariat de promouvoir l'inclusion de personnes handicapées et de répondre à leurs besoins spécifiques au travail et s'est félicité de la multiplication des activités de l'Organisation visant à tendre vers la parité hommes-femmes et à aider les femmes à se positionner pour des postes de direction. Le groupe a également exprimé sa satisfaction quant aux efforts continus déployés par le Secrétariat en vue d'élargir davantage une répartition géographique équitable et encourager la diversité au sein du personnel, et a noté qu'en raison des prochains départs à la retraite, quelque 100 nouveaux postes vacants feraient l'objet d'une publication au cours des cinq prochaines années, ce qui, de l'avis du groupe, améliorerait la diversité géographique et permettrait à l'OMPI de tendre vers la parité hommes-femmes. Le groupe a également pris note de la répartition géographique des postes ainsi que des chiffres donnés pour la région d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, qui présentait un nombre souhaité de 51 à 62 postes et un nombre réel de 41 postes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, incluant le personnel temporaire. La diversité du personnel était un impératif fonctionnel stratégique pour l'Organisation et le groupe souhaiterait que le personnel de l'OMPI soit composé de davantage de ressortissants de régions géographiques non représentées ou sous-représentées. Le groupe a réaffirmé l'importance des initiatives menées dans ce sens par le Secrétariat et l'a exhorté à poursuivre ses efforts en vue d'une répartition géographique plus équilibrée.

99. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport annuel, dont le large contenu était riche en informations, et qui permettait aux États membres de prendre connaissance des initiatives spécifiques et de la planification stratégique en matière de ressources humaines. Elle s'est dite satisfaite des résultats positifs atteints dans la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines et des efforts déployés pour améliorer la diversité géographique. La délégation a fait remarquer que, tout en répondant aux besoins liés à une charge de travail toujours grandissante, l'Organisation devait encore relever des défis de taille pour renforcer et améliorer la diversité géographique et qu'un raisonnement créatif était nécessaire pour planifier efficacement et stratégiquement la diversité. En ce qui concerne les priorités stratégiques en matière de ressources humaines pour la période allant de 2017 à 2021, la délégation a félicité l'Organisation d'avoir réalisé de réels progrès dans la formation du personnel, la gestion des compétences et la planification des ressources humaines. Elle a ajouté que le niveau de flexibilité appliqué au personnel devrait être relevé afin de répondre aux exigences fonctionnelles et que, dans le processus de recrutement, l'Organisation devrait prendre en compte les besoins du marché et les exigences économiques. La délégation a reconnu que l'Organisation avait réalisé de nouvelles avancées en matière de répartition géographique au cours de cette année, deux nouveaux États membres étant représentés dans

le personnel. Elle espérait que des mesures continueraient d'être prises dans ce domaine. La délégation appréciait également les efforts déployés en matière de parité hommes-femmes, conformément à l'objectif 5 du développement durable.

100. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir élaboré le rapport et a souligné que les ressources humaines constituaient un pilier de l'Organisation. Elle a félicité les efforts déployés par le Département de la gestion des ressources humaines pour améliorer les connaissances du personnel et encourager leur formation et a salué le travail entrepris par le Secrétariat pour accroître la diversité géographique et tendre vers la parité hommes-femmes, tout en invitant le Secrétariat à poursuivre les efforts dans ce sens. À cet égard, la délégation a proposé d'augmenter le nombre de programmes de bourses, tout particulièrement à l'intention des régions sous-représentées ou non représentées, car ces programmes attireraient un grand nombre de futurs talents potentiels qui pourraient, à terme, rejoindre l'Organisation.

101. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document et s'est félicitée des mesures prises par le Secrétariat pour encourager la parité hommes-femmes. La délégation reconnaissait que l'Organisation avait accompli des progrès, toutefois elle estimait que d'autres mesures devaient être prises pour tendre vers la parité hommes-femmes à tous les niveaux, notamment concernant les postes à responsabilité. La délégation a également pris note du manque de professionnels en provenance du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a demandé au Secrétariat d'intensifier ses efforts pour parvenir à une répartition géographique plus juste et plus équilibrée. Elle a invité l'Organisation à favoriser et à renforcer les programmes existants permettant d'atteindre une meilleure représentation au sein des jeunes professionnels dans le but de renforcer leurs compétences et d'accroître leur compétitivité dans les processus de sélection. La délégation était prête à collaborer avec l'Organisation pour parvenir à une répartition géographique équitable.

102. La délégation de la République de Corée a fait part de sa satisfaction au Secrétariat pour l'établissement et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines, cet aspect étant l'un des piliers de l'Organisation et l'un des sujets les plus soulevés par les États membres. Les informations figurant dans le rapport seraient très utiles pour faire avancer les débats en cours sur la répartition géographique. La délégation a souhaité souligner que la mission principale de l'OMPI était de fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle, et que ces services étaient la principale source financière de l'Organisation. Par conséquent, le personnel et les ressources devaient être gérés de façon à remplir efficacement cette mission. À cet égard, elle a indiqué que le sujet de la répartition géographique devait être débattu en gardant pour objectif d'aider l'OMPI à fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle efficaces dans un cadre convivial.

103. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B. Elle s'est montrée satisfaite du rapport très détaillé et riche en informations et s'est félicitée que l'Organisation continue d'avancer sur l'ensemble des quatre volets de la stratégie des ressources humaines. La délégation appuyait l'objectif primordial de la Charte des Nations Unies consistant à sélectionner les candidats en fonction de leur mérite et de leurs compétences; toutefois, elle encourageait également les organisations à élaborer des stratégies globales relatives à la diversité, au recrutement et à la planification des ressources humaines qui tendaient vers la parité hommes-femmes et vers une répartition géographique équilibrée. La délégation a félicité l'Organisation pour ses initiatives de sensibilisation visant à améliorer la répartition géographique et la parité hommes-femmes au sein du personnel et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ces efforts. Elle a également pris note de l'augmentation des taux d'absentéisme en 2017 et souhaitait connaître le point de vue du Secrétariat sur les raisons possibles de cette augmentation. En outre, en plus d'adapter la stratégie de protection sociale du personnel de l'Organisation, elle souhaitait savoir comment le Secrétariat prévoyait de remédier à cette augmentation de l'absentéisme et a demandé au Secrétariat de faire part des questions qui étaient incluses dans l'enquête sur le bien-être du personnel lancée début 2017. La délégation souhaitait obtenir des informations sur le règlement formel des

différents et sur les mesures disciplinaires appliqués aux affaires traitées entre juillet 2016 et juin 2017, et voulait savoir si le Secrétariat avait identifié des problèmes d'ordre organisationnel dans les affaires susmentionnées. Elle a également encouragé le Secrétariat à donner la priorité à la mise en œuvre de toute recommandation d'audit exceptionnel relatif aux ressources humaines, car cela permettrait de renforcer les contrôles internes de l'Organisation et de réduire le risque de fraude, de dépenses inutiles et d'abus.

104. La délégation du Japon, parlant en sa capacité nationale, appréciait le fait que le Secrétariat avait continué de mener des activités et de prendre des mesures relatives aux ressources humaines. Elle a estimé qu'une gestion appropriée des ressources humaines était essentielle pour assurer une administration saine de l'Organisation. Eu égard aux dépenses de personnel de l'Organisation, qui représentaient environ deux tiers de ses dépenses annuelles, la délégation a demandé au Secrétariat de continuer d'améliorer la gestion des ressources humaines tout en garantissant que les utilisateurs bénéficiaient de services efficaces et que les besoins de la direction et du personnel de l'OMPI, ainsi que de l'ensemble des parties prenantes de la propriété intellectuelle étaient satisfaits. Elle a ajouté que la mission principale de l'OMPI était de fournir des services toujours plus performants aux utilisateurs et que les fonds de l'Organisation étaient alimentés par les revenus générés par ses services mondiaux de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, la diversité géographique du personnel de l'OMPI devrait être envisagée en tenant compte non seulement des compétences des candidats, mais également de la répartition géographique des demandes ou enregistrements internationaux, des utilisateurs et des langues utilisées dans les demandes internationales ou enregistrements internationaux.

105. La délégation du Sénégal, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le document et a insisté sur l'importance capitale des ressources humaines pour l'Organisation. Elle a déclaré que l'Organisation devrait accorder une attention spéciale aux ressources humaines et que le Secrétariat devrait donner la priorité aux régions sous-représentées. À cet égard, elle a mentionné que le groupe des pays africains devrait bénéficier de la mise en œuvre de ces orientations politiques en matière de ressources humaines.

106. Le Secrétariat a remercié les délégations d'avoir émis des commentaires utiles, qui aideraient l'Organisation à faire avancer son travail, et saluait notamment les suggestions spécifiques sur le programme de bourses, sur la diversité géographique et sur la parité hommes-femmes. Concernant la question de l'absentéisme, le Secrétariat avait mentionné qu'il n'avait pas encore les résultats de l'étude qui était menée, mais que le Secrétariat fournirait les questions sur l'enquête relative au bien-être du personnel qui étaient utilisées dans l'étude. En ce qui concerne les recommandations d'audit ouvertes, le Secrétariat était conscient du nombre de recommandations à mettre en œuvre et a indiqué que beaucoup de ces recommandations, notamment celles concernant les projets relatifs à un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP), devraient être mises en œuvre avant la fin de l'année. Il a ajouté que d'ici le début 2018, le nombre de recommandations d'audit encore ouvertes aurait nettement baissé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

107. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/27/8, WO/PBC/27/9 et WO/PBC/27/13.

108. La présidente a annoncé l'ouverture du débat relatif au point 9 de l'ordre du jour concernant le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, au titre duquel trois documents seraient examinés, à savoir le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document WO/PBC/27/8); le plan-cadre d'équipement pour 2018-2027

(document WO/PBC/27/9) et la communication de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le point 9 de l'ordre du jour : document de travail sur les options en matière de financement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (document WO/PBC/27/13). La présidente a déclaré que les deux premiers documents étaient soumis au comité en vue d'une décision.

109. La présidente a donné la parole au Secrétariat pour présenter le document WO/PBC/27/8 et a indiqué que le Secrétariat avait préparé un autre document contenant une liste des amendements inclus dans le programme et budget proposé pour l'exercice 2018-2019.

110. Le Secrétariat a remercié la présidente et a déclaré qu'il présenterait d'abord le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, sur lequel le Directeur général avait déjà fait un ensemble très complet de remarques préliminaires sur les points particulièrement importants de la proposition. Par conséquent, le Secrétariat, dans sa présente introduction, mettrait l'accent sur les modifications apportées depuis la précédente réunion qui s'était tenue en juillet. Le Secrétariat a rappelé la décision prise lors de la vingt-sixième session du PBC, qui avait eu lieu en juillet 2017, à l'occasion de laquelle la décision suivante avait été prise concernant le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 : "Le Comité du programme et budget, ayant achevé une première lecture complète par objectif stratégique du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document WO/PBC/26/3/1) i) a approuvé les modifications des exposés des programmes et du tableau des résultats proposées par les États membres dans les programmes 3, 4, 5, 8, 13 et 30; et ii) a prié le Secrétariat d'établir, pour la prochaine session du PBC, une version révisée du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i) et des dépenses de personnel tenant compte de la décision de la CFPI ainsi que du résultat des consultations entre les organisations basées à Genève et la CFPI à Vienne. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la clarification apportée par le conseiller juridique de l'OMPI; iii) a pris note, notamment, des questions en suspens dans les programmes ci-après, appelant un complément d'examen à la prochaine session du Comité du programme et budget : a) principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15; et b) description et indicateurs d'exécution dans le programme 9, 10, 20 et 32; et iv) a pris note du fait que les questions suivantes étaient renvoyées à la vingt-septième session du PBC : a) diminution de 10% de la valeur de l'unité de contribution; b) méthodologie de répartition entre les unions utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses en 2018-2019; et c) conditions concernant la provision pour le financement d'une conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019." Le Secrétariat a déclaré que le programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 avait été publié dans le document WO/PBC/27/8. Le Secrétariat a procédé à la lecture des modifications spécifiques apportées au document révisé conformément à la décision prise par le PBC à sa vingt-sixième session. Le Secrétariat a lu la liste et a indiqué que cette dernière était mise à disposition sous forme de document intitulé "index des modifications" sur les bureaux des délégations ou à l'entrée de la salle (les numéros de page correspondent à la version anglaise.) :

- Page 7 : note de bas de page concernant les estimations des dépenses de personnel faisant référence à la décision de la Commission de la fonction publique internationale
- Page 11 : tableau synoptique des résultats : nouveau libellé du résultat escompté II.1 tel que convenu par le PBC et faisant référence à la nouvelle définition des dépenses en matière de développement
- Page 21 : dépenses de personnel : modifications au paragraphe 25
- Page 22 : dépenses de personnel : nouveaux paragraphes 27 à 29 et nouvelles notes de bas de page 11 et 12
- Page 34 : modifications telles que convenues par le PBC au programme 3 relatif au droit d'auteur et droits connexes (stratégies de mise en œuvre, recommandations du Plan d'action pour le développement et objectif dans le cadre du Traité de Marrakech)

- Page 40 : modification telle que convenue par le PBC au programme 4 relatif aux savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques (libellé de l'indicateur d'exécution)
- Page 43 : nouveau libellé du résultat escompté II.1 tel que convenu par le PBC (tableau synoptique des résultats pour l'OS II)
- Pages 46 et 47 : modifications convenues par le PBC au programme 5 (stratégie de mise en œuvre et résultat escompté II.1)
- Page 97 : modifications telles que convenues par le PBC aux résultats escomptés (tableau synoptique des résultats pour l'OS III)
- Page 99 : modifications telles que convenues par le PBC au programme 8 relatif à la Coordination du plan d'action pour le développement (nouvel indicateur d'exécution)
- Page 101 : correction apportée au schéma relatif aux recommandations du Plan d'action pour le développement pour le programme 9 (Secrétariat)
- Page 102 : nouveau libellé du résultat escompté II.1 tel que convenu par le PBC (programme 9)
- Page 110 : nouveau libellé du résultat escompté II.1 tel que convenu par le PBC (programme 10)
- Page 118 : ajout du schéma contenant les recommandations du plan d'action pour le développement pour le programme 30 (correction apportée par le Secrétariat)
- Page 119 : nouvel indicateur d'exécution tel que convenu par le PBC pour le programme 30 relatif à l'appui aux PME et à la création d'entreprises
- Page 123 : nouvel indicateur d'exécution tel que convenu par le PBC (tableau synoptique des résultats pour l'OS IV)
- Page 128 et 129 : modifications telles que convenues par le PBC apportées au programme 13 relatif au service des bases de données mondiales (stratégie de mise en œuvre, indicateurs d'exécution, niveaux de référence et objectifs visés)
- Page 135 : ajout de la recommandation n° 12 du Plan d'action pour le développement au schéma correspondant pour le programme 15 relatif aux solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle (tel que convenu à la session du PBC en juillet)
- Page 136 : modifications proposées par le Secrétariat aux indicateurs d'exécution, aux niveaux de référence et aux objectifs visés dans le programme 15 (tel que convenu à la session du PBC en juillet)
- Page 157 : ajout du schéma avec les recommandations du Plan d'action pour le développement dans le programme 20 (correction apportée par le Secrétariat)
- Page 161 : nouveau libellé du résultat escompté II.1 tel que convenu par le PBC (programme 20)
- Remplacement des tableaux dans les annexes VII et VIII pour tenir compte du nouveau libellé du résultat escompté II.1

111. La présidente a remercié le Secrétariat d'avoir présenté les modifications qui avaient été incluses dans la nouvelle version du programme et budget proposé et a donné la parole au Secrétariat pour présenter le plan-cadre d'équipement.

112. Le Secrétariat a rappelé que la décision suivante avait été prise à l'égard du plan-cadre d'équipement à la vingt-sixième session du PBC qui s'était tenue en juillet 2017 : "Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le plan-cadre d'équipement (PCE) pour 2018-2027 (document WO/PBC/26/9),

"i) a débattu en détail et approuvé les objectifs, les avantages escomptés et les facteurs déterminants des investissements dans les domaines des TIC, de la sûreté et de la sécurité et des locaux proposés dans le plan-cadre d'équipement pour 2018-2019, pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses;

“ii) a souligné l'importance des projets d'équipement pour s'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission et

“iii) a renvoyé notamment l'examen de la question de la répartition entre les unions des projets proposés au titre du PCE 2018-2019 à la vingt-septième session du PBC.”

113. Le Secrétariat a également annoncé que le document WO/PBC/27/9 incorporait les modifications ci-après par rapport au document WO/PBC/26/9 qui avait été soumis à la vingt-sixième session du comité :

- Page 5 (paragraphe 9), page 12 (paragraphe 30 et 33), annexes I, II, III, IV et V : les révisions tenaient compte du nouveau libellé du principe 3 de la politique d'utilisation des réserves : il s'agissait d'une correction d'une erreur du Secrétariat qui avait été relevée par la délégation du Canada à la vingt-sixième session du comité.
- Page 4 (paragraphe 5) : une correction mineure effectuée par le Secrétariat.
- Page 9 (paragraphe 21) : précision apportée par le Secrétariat pour clarifier la teneur de ce paragraphe.

114. Le Secrétariat a ensuite apporté deux autres précisions sur la proposition dont le comité était saisi sur la base des questions informelles qu'il avait reçues. Tout d'abord, le Secrétariat a précisé que la proposition devait faire l'objet d'une décision de prélever sur les réserves 25,5 millions de francs suisses pour les affecter au financement de projets du PCE à exécuter en 2018 et 2019. Ensuite, la méthode utilisée pour répartir par union les dépenses liées aux projets du PCE était la même que celle utilisée à l'annexe III du programme et budget proposé pour 2018-2019, ce qui était également conforme à la pratique suivie antérieurement pour les propositions de projet du plan-cadre d'équipement.

115. La présidente a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le document et apporté des précisions qui étaient très importantes. Elle a ensuite donné la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique pour qu'elle présente sa communication, le document WO/PBC/27/13.

116. La délégation des États-Unis d'Amérique avait l'honneur de présenter sa note d'information sur les options en matière de financement de l'OMPI. Elle a indiqué que cette note avait été soumise au comité dans un esprit constructif afin de contribuer à améliorer la compréhension mutuelle concernant la situation financière de l'OMPI et d'aider le comité à déterminer comment financer les projets du plan-cadre d'équipement. Elle espérait poursuivre la discussion parmi les États membres de l'OMPI et avec le Secrétariat au sujet d'une répartition plus proportionnelle des dépenses entre les unions administrées par l'OMPI et par union compte tenu de leurs taxes respectives. La délégation a estimé que cela était important à moyen et à long terme ainsi qu'à l'heure actuelle dans la mesure où l'OMPI avait mis en route un programme ambitieux d'améliorations essentielles avec le plan-cadre d'équipement. Comme l'indiquait la note d'information, la situation financière de l'OMPI était très solide grâce au système du PCT. Les questions qui se posaient étaient celles de savoir comment répartir les coûts de ces projets et si les Unions de La Haye et de Lisbonne devaient contribuer au financement de ces derniers. Comme elle l'avait indiqué dans sa déclaration liminaire, la délégation estimait que la solidité du système du PCT masquait des faiblesses potentielles ou réelles au sein des autres unions de l'OMPI dont les taxes avaient peut-être été fixées à un taux trop bas. La délégation a dit ne pas voir d'un bon œil que le système du PCT continue de supporter une part aussi disproportionnée des dépenses totales de l'OMPI – elle dépassait actuellement 75% – sans qu'il soit remédié au déséquilibre flagrant existant entre les unions de l'OMPI financées par le paiement de taxes et à la question de la prise en charge de ces dépenses. La délégation a estimé qu'il était raisonnable que les membres de l'OMPI s'entendent sur deux choses lors de la session en cours. En premier lieu, il s'agissait de répartir plus équitablement les dépenses 2018-2019 au titre du plan-cadre d'équipement, en utilisant par exemple la répartition proportionnelle indiquée au tableau 5 de la note d'information.

Et en second lieu, le comité devrait continuer d'examiner la question de la méthode de répartition du budget afin de corriger le déséquilibre existant entre les unions administrées par l'OMPI dans les futurs budgets de l'Organisation. La délégation a noté en outre avoir entamé des consultations informelles avec d'autres membres de l'OMPI et a sollicité un délai supplémentaire pour poursuivre ces discussions sur les trois documents à examiner au titre du point 9 de l'ordre du jour.

117. La présidente a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique d'avoir présenté le document et lui a assuré qu'elle lui donnerait le temps dont elle avait besoin pour ses consultations. Elle a ensuite donné la parole à l'assistance, en ouvrant le débat sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle a rappelé aux délégations qu'à la vingt-sixième session du comité, un long débat avait été consacré au programme et budget proposé et au plan-cadre d'équipement. Elle a donc engagé l'assistance à ne pas répéter ce qui avait été dit à la session précédente et à se concentrer plutôt sur les questions en suspens.

118. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, a déclaré qu'à la session précédente du comité, on avait clairement déterminé sur quels programmes le débat devait se poursuivre à la session en cours et quels programmes avaient été acceptés par tous les États membres, comme l'indiquait la liste des décisions contenue dans le document WO/PBC/26/11. La délégation jugeait indispensable de s'en tenir à cette méthode de travail afin de tirer le maximum de profit des deux sessions formelles du comité et estimait que tous les États membres devaient appliquer cette méthode de travail en s'abstenant d'introduire des questions nouvelles et de reprendre les mêmes arguments ou de revenir sur des questions ayant déjà fait l'objet d'une décision. Selon la liste des décisions contenue dans le document WO/PBC/26/11, les questions à approfondir à la session en cours étaient le programme 15 et les programmes 9, 10, 20 et 32, ainsi que les questions concernant la proposition de diminution de 10% de la valeur de l'unité de contribution, la méthode de répartition par union et les conditions concernant la provision pour le financement d'une conférence diplomatique. S'agissant des décisions de la CFPI, la délégation a remercié le Secrétariat pour les informations actualisées qu'il avait fournies. Elle était d'avis que l'OMPI devait respecter la décision de la CFPI et le régime commun des Nations Unies et, par conséquent, appliquer la décision de la CFPI en février 2018. À cet égard, la délégation s'est félicitée de l'engagement vis-à-vis du régime commun des Nations Unies qu'avait exprimé le Directeur général, à savoir que l'OMPI assumait une responsabilité à l'égard du régime commun et que son intérêt était d'en garantir l'intégrité.

119. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a affirmé une nouvelle fois sa satisfaction de voir que l'accent était mis sur le développement, ce qu'elle considérait comme très important, et s'est félicitée de ce qu'il avait été pris en considération dans tous les programmes de l'Organisation et était désormais considéré comme une priorité principale, compte tenu des principes du Plan d'action pour le développement. Toutefois, comme elle l'avait déjà souligné durant la vingt-sixième session du comité, elle était préoccupée par l'écart constaté entre les principes et la réalité, à savoir les réductions massives des crédits alloués au développement à un moment où l'OMPI disposait d'un excédent budgétaire sans précédent. La délégation pensait que la nouvelle définition des dépenses de développement, qui avait été proposée afin de mieux définir les dépenses consacrées aux activités de développement, permettrait aux pays en développement de profiter du système mondial de la propriété intellectuelle et d'obtenir une réduction des inégalités en matière de savoirs entre les États membres. En ce qui concernait les activités de développement, les domaines de mise en œuvre étaient extrêmement complexes et incluaient l'établissement de plans et de politiques nationaux en matière de propriété intellectuelle, l'élaboration de cadres réglementaires, juridiques et politiques, la mise en place d'infrastructures administratives, la formation et le renforcement des capacités, la promotion de l'innovation et de la créativité et l'accès à la technologie et au savoir. De ce fait, la délégation s'est dite préoccupée par la réduction spectaculaire du financement d'un certain nombre de programmes, en particulier les programmes 1, 2, 3, 8 et 9, eu égard à l'importance des cadres juridiques et politiques et de la

promotion du développement dans les pays en développement, les pays en transition et les PMA. En outre, certains programmes, qui visaient à consolider la coopération avec les institutions des pays en développement, des pays en transition et des PMA, devraient être renforcés et adaptés aux besoins des États membres. La délégation a indiqué qu'elle présenterait des observations plus détaillées sur les différents programmes au cours du débat général.

120. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour les modifications apportées au projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 et au plan-cadre d'équipement, dont les États membres étaient convenus lors de la session précédente du comité. Elle a déclaré appuyer les documents proposés. Elle a exprimé de nouveau sa satisfaction devant les propositions concernant le système du PCT, le système de La Haye pour les dessins et modèles industriels et le système de Madrid. Elle s'est félicitée de la poursuite de la croissance des services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle et a estimé que la promotion de ces services profiterait de cette croissance. Elle a su gré au Secrétariat de ses observations concernant le respect qui avait été demandé durant la dernière session du comité pour la décision de la CFPI, avant de remercier le Directeur général pour sa présentation détaillée de la situation actuelle en ce qui concernait cette décision et ses éventuels prolongements. À cet égard, la délégation a réaffirmé la confiance et le respect que lui inspirait l'engagement du Secrétariat sur cette question. Elle s'est réjouie d'emblée à la perspective d'un débat constructif sur les questions en suspens, sur la base de la liste des décisions contenues dans le document WO/PBC/26/11. Elle a réitéré l'importance des programmes liés aux services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle, d'où provenait l'essentiel des recettes de l'Organisation. Toutefois, elle s'est félicitée du travail accompli par le biais des programmes de coopération technique exécutés par le Département des pays en transition et des pays développés au titre des programmes 10 et 30, et par l'Académie de l'OMPI au titre du programme 11. C'était à ces programmes que l'on devait l'essentiel de l'augmentation du nombre des dépôts et des améliorations apportées à l'écosystème global de propriété intellectuelle. La délégation a donc invité le Secrétariat à poursuivre l'exécution de ses programmes de coopération technique. Elle a conclu en affirmant être pleinement acquise au principe d'un engagement constructif au titre du point 9 de l'ordre du jour.

121. La délégation du Costa Rica, s'exprimant au nom du GRULAC, a demandé que le document de questions et réponses soit annexé au document relatif au programme et budget. En ce qui concernait le programme 15, il faudrait rendre disponibles les ressources financières nécessaires à l'amélioration du système IPAS et à l'élargissement de la couverture du programme. L'augmentation proposée dans le programme 15 représentait 5,6% par rapport au budget approuvé pour l'exercice en cours, mais seulement 1,4% par rapport au budget 2016-2017 après virements. Lors de la vingt-sixième session du comité, le GRULAC avait sollicité des ressources supplémentaires au titre du déploiement de personnel d'appui et d'experts dans les pays de la région, et pour entretenir et moderniser le système dans les pays qui l'utilisaient actuellement. La délégation a exprimé sa gratitude pour les informations contenues dans le document de questions et réponses, qui précisait que l'appui à IPAS représentait 20% du budget total du programme de cet exercice biennal.

122. La délégation de l'Espagne a remercié le Secrétariat pour le travail qu'il avait accompli pour établir la nouvelle version du programme et budget de l'exercice biennal à venir. En ce qui concernait les paragraphes 27 à 29 de la proposition relative à la décision de la CFPI, la délégation a su gré au Directeur général de la déclaration qu'il avait faite la veille et a pris acte de l'activité du Secrétariat dans ce domaine. Néanmoins, elle a déclaré qu'elle n'était pas satisfaite du libellé actuel des paragraphes 27 à 29 et avait étudié avec les autres délégations les modifications qui pourraient lui être apportées, et elle a rendu hommage au Secrétariat pour la flexibilité dont il avait fait preuve afin d'aller de l'avant. Elle comprenait que tout budget était une estimation et une projection future qui se rapportait à quelque chose de très incertain et tributaire des recettes et des dépenses. Elle a également déclaré que, comme l'avenir était

incertain, il était extrêmement difficile d'établir un budget et qu'elle avait demandé de clarifier les choses en ce qui concernait les dépenses de personnel. Bien des choses s'étaient passées et un certain nombre de négociations avaient été lancées. Elle estimait que les dépenses de personnel devraient se rapprocher de la réalité de façon que la situation future de l'Organisation soit mieux assurée. La délégation estimait que les États membres des organismes des Nations Unies devaient en convenir et ne pas feindre d'ignorer quelque chose dont ils étaient conscients et qui avait été adopté par la CFPI. De l'avis de la délégation, il importait donc de se conformer pleinement au régime commun. Elle a également constaté avec préoccupation que le document qui déterminerait le budget des deux années à venir ne reflétait pas complètement les décisions du régime commun.

123. La délégation du Chili a appuyé la déclaration faite par la délégation du Costa Rica au nom du GRULAC. Elle a indiqué que l'assistance de l'OMPI et son appui aux offices et aux institutions nationales et régionales étaient essentiels pour le développement des systèmes de propriété intellectuelle partout dans le monde. Aussi le programme 15 revêtait-il un intérêt particulier pour la délégation. Celle-ci estimait que l'Organisation devait continuer de s'employer à aider, sur le double plan des ressources humaines et des ressources financières, les offices à utiliser le système IPAS. La délégation a accueilli avec satisfaction les informations figurant dans le document de questions et réponses ainsi que les indicateurs d'exécution modifiés. À cet égard, elle avait des questions à poser et des suggestions à faire. Tout d'abord, elle ne voyait pas pourquoi l'objectif équivalait au niveau de référence pour le deuxième indicateur relatif au nombre d'offices utilisant le système IPAS. En deuxième lieu, s'agissant du quatrième indicateur, elle a constaté avec satisfaction son insertion dans la nouvelle version du document relatif au programme et budget. Elle a suggéré de lier l'évaluation de la satisfaction des offices à trois éléments qu'elle jugeait essentiels, à savoir la mise en œuvre, la maintenance et l'actualisation, en proposant d'ajouter "mise en œuvre, maintenance et actualisation" à la fin de cet indicateur. En troisième lieu, en ce qui concernait le document de questions et réponses, la délégation a appuyé la demande faite par la délégation du Costa Rica au nom du GRULAC. À l'heure actuelle, ce document était publié sur la page Web du comité, ce qui rendait très difficile de lier les informations au programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019. La délégation était donc d'avis que ce document devrait être inséré sous forme d'annexe et apparaître chaque fois que l'on accédait au programme et budget. Enfin, elle a émis l'opinion que le secteur chargé du programme 15 devrait envisager d'affecter un fonctionnaire à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui contribuerait au développement et à l'adoption du système IPAS dans la région. Elle a rendu hommage à l'OMPI, et plus particulièrement au Secteur de l'infrastructure mondiale, pour ce qui avait été accompli au titre de la mise en œuvre et de la maintenance du système IPAS à l'office national de la propriété intellectuelle. Ces outils avaient eu une incidence positive sur les résultats et l'efficacité de l'institution dans tous les domaines couverts par les droits de propriété intellectuelle et avaient apporté une contribution essentielle au développement et à l'amélioration du service fourni par l'INAPI.

124. La délégation du Brésil a appuyé la déclaration faite par la délégation du Costa Rica au nom du GRULAC. Les participants à la vingt-sixième session du comité s'étaient entendus sur un certain nombre de programmes. La délégation a d'abord réaffirmé qu'il importait d'intégrer le Plan d'action pour le développement dans tous les domaines d'activité de l'OMPI. Réalisation importante pour l'Organisation, ce Plan d'action restait une priorité. La délégation a repris à son compte la préoccupation exprimée par la délégation du Sénégal concernant la part du budget consacrée au développement. Elle a fait observer qu'il s'agissait là du premier budget proposé qui utilisait la nouvelle définition des dépenses de développement et indiqué que l'OMPI devrait n'épargner aucun effort pour accroître la part du budget au cours des années à venir, afin d'aider les États membres à soutenir l'innovation et la créativité. Par ailleurs, dans le programme et budget révisé, elle ne comprenait pas bien comment l'OMPI avait intégré le Plan d'action pour le développement dans tous les objectifs stratégiques. Il y aurait également lieu de fournir, dans le projet de programme et budget, davantage d'informations sur la manière dont chaque programme exécutait tel ou tel objectif de développement durable et ses cibles. La

délégation a déclaré que l'annexe IX était très superficielle et ne contenait pas suffisamment d'informations pour les États membres. Elle a également indiqué qu'elle avait soulevé cette question lors de la session précédente du comité et qu'elle avait été évoquée par d'autres délégations. Elle a demandé au Secrétariat de fournir des éclaircissements sur ce point. Elle a noté que certaines informations avaient été fournies dans le document de questions et réponses, mais ce document ne renseignait pas sur chaque objectif stratégique et était plutôt un modèle qui utilisait l'objectif stratégique VII comme exemple. Elle a également noté que des informations sur les autres objectifs stratégiques seraient fournies à la session suivante du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, et elle attendait avec intérêt de pouvoir examiner ces informations, le moment venu. Toutefois, en ce qui concernait le programme et budget proposé, elle était d'avis que les futurs documents devraient contenir des informations sur l'exécution des objectifs de développement durable ventilées par objectif stratégique, conformément à la demande présentée par les États membres lors de la session du juillet du comité. En conclusion, la délégation a indiqué qu'elle ajouterait quelques points à mesure que se poursuivrait le débat consacré à chaque programme.

125. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir soigneusement modifié le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base des observations faites par les États membres lors de la session précédente du comité. Elle espérait qu'un débat approfondi pendant la session en cours permettrait à toutes les parties de dégager un consensus sur les questions non réglées dans le document à l'examen. Elle a remercié également le Secrétariat d'avoir présenté les faits nouveaux découlant de la dernière session de la CFPI et l'estimation de son impact éventuel sur les dépenses de personnel. La délégation a réaffirmé que, dans l'intérêt du développement et de la stabilité de l'OMPI, il conviendrait d'adopter des mesures garantissant la compétitivité de l'Organisation en matière de recrutement d'éléments de valeur. En ce qui concernait les problèmes juridiques soulevés par les réductions de traitement et d'indemnités indiqués par le conseiller juridique lors de la session précédente du comité, la délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les frais juridiques pourraient neutraliser les gains obtenus par les réductions de traitement. Elle a ajouté que la fonction globale de l'Organisation en pâtirait.

126. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B. Elle a également appuyé la suggestion de la délégation du Chili visant à lier, s'il y avait lieu, le document de questions et réponses au programme et budget proposé. La délégation a noté qu'une provision pour le financement d'une conférence diplomatique était inscrite au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sous la rubrique "Provision non allouée". La délégation a indiqué ne pouvoir appuyer une provision pour le financement d'une conférence diplomatique pendant l'exercice biennal à venir qu'à deux conditions : la participation pleine et entière de tous les États membres de l'OMPI à cette conférence, et une conférence diplomatique ne pouvait être convoquée par le Directeur général que si tous les États membres de l'OMPI en avaient ainsi décidé par consensus. Les États membres de l'Organisation prenaient leurs décisions par consensus à de rares exceptions près, comme l'élection du Directeur général. De l'avis de la délégation, toute modification de la manière dont les décisions étaient prises altérerait le caractère fondamental de l'OMPI et en compromettrait le bon fonctionnement. La délégation a ajouté que tous résultats obtenus sans l'appui de tous les membres pourraient également être suspects. En ce qui concernait le programme 32, le système de Lisbonne, la délégation s'est félicitée du fait que la présentation du programme faisait la part de la protection des indications géographiques par les marques et d'autres formes de protection juridique. Consciente que le système de Lisbonne avait réalisé des progrès considérables sur la voie de la viabilité financière pour l'exercice biennal en cours, la délégation a indiqué qu'elle poursuivrait ses consultations avec les membres de ce système jusqu'à la fin de la semaine au sujet de l'exercice biennal 2018-2019.

127. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat d'avoir établi le programme et budget révisé proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 conformément aux recommandations faites durant la session précédente du comité. En ce qui concernait le

programme et budget pour 2018-2019, tel qu'il était reproduit sous la cote WO/PBC/27/8, la délégation a noté que le nombre de demandes déposées selon le PCT et les systèmes de Madrid et La Haye n'avait cessé d'augmenter et que l'on s'attendait à ce qu'il augmente encore au cours de l'exercice biennal à venir, ce qui faisait que 95,1% des recettes totales viendraient des taxes ainsi perçues. Pour le seul PCT, les recettes provenant des taxes représenteraient 76,7% au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La délégation était d'avis que la projection de l'augmentation des demandes déposées selon le PCT et les systèmes de Madrid et La Haye devrait être estimée avec soin. S'agissant de la réduction de 10% des contributions des États membres, la délégation était d'avis que les contributions relativement faibles des États membres et la dépendance à l'égard des recettes de base du PCT et des autres taxes internationales minaient les fondements de l'Organisation pour ce qui était de son identité, de sa responsabilité et de ses caractéristiques d'organisation dirigée par ses membres. Par conséquent, la délégation estimait que la question de la réduction des contributions des États membres devait être abordée avec prudence. Elle a également noté que le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 contenait peu d'indicateurs d'exécution pour lesquels l'objectif était inférieur au niveau de référence. Comme le niveau de référence se rapportait à l'exécution de l'année précédente, il serait logique d'atteindre des objectifs plus élevés, signe d'une meilleure exécution. La délégation a donc demandé des éclaircissements sur les points suivants. Premièrement, page 99, s'agissant du degré de satisfaction des États membres concernant la diffusion par l'OMPI d'informations sur le Plan d'action pour le développement, il était de 86,6% en 2016, mais l'objectif était fixé à 80% pour 2018-2019. Deuxièmement, page 111, le pourcentage de référence des professionnels de la propriété intellectuelle et des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle formés qui utilisaient leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail était de 83%, mais l'objectif était fixé à 80%. Troisièmement, page 144, le degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI indiquait un taux moyen d'utilité de 92% et un taux moyen de satisfaction de 92%; or, l'objectif était fixé à "plus de 85%". La délégation a également pris note de l'augmentation continue du nombre de dépôts internationaux de l'OMPI, qui se traduisait par un accroissement des recettes tirées du PCT. Pour que cette tendance se maintienne, chaque État membre devrait saisir l'occasion de renforcer ses activités de sensibilisation. La délégation a indiqué que son pays avait récemment accueilli des séminaires de sensibilisation au PCT à l'intention des entreprises et des institutions de recherche et qu'ils avaient abouti à une augmentation des demandes. La délégation estimait que la sensibilisation jouait un rôle déterminant dans la diversification de la réserve de déposants eu égard au fait que les cinq principaux pays en nombre de déposants n'avaient pas cessé de représenter plus de 80% des demandes selon le PCT. Elle a également pris note de la productivité de l'examen quant à la forme et de l'indice de qualité de cet examen. L'OMPI avait enregistré une amélioration de la productivité et une baisse de la qualité. Afin de maintenir la tendance à l'amélioration de la qualité et de la productivité, il s'imposait de passer au renforcement des capacités du personnel, notamment à la suite des modifications du milieu de travail liées au développement des systèmes informatiques et à l'automatisation. À l'heure actuelle, aucun budget ne semblait consacré à la formation. La délégation estimait qu'un budget devrait être consacré au renforcement des capacités afin que le système du PCT puisse continuer de bénéficier de services de grande qualité.

128. La présidente a indiqué que toutes les délégations avaient fait leurs observations générales et que certaines délégations avaient également fait des observations sur un certain nombre de questions en suspens. Elle a ensuite donné la parole au Secrétariat pour faire des observations générales et répondre aux délégations, en précisant que les questions en suspens seraient abordées ultérieurement.

129. Le Secrétariat a répondu qu'en ce qui concernait la méthode de répartition des dépenses par union, s'agissant du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 et du plan-cadre d'équipement, il s'inspirait de la méthodologie en vigueur. Il a ajouté que cela avait toujours été pratiqué et qu'il avait utilisé la même méthode pour les deux documents, laquelle était décrite en détail à l'annexe III du programme et budget proposé pour l'exercice

biennal 2018-2019. Il a également rappelé qu'en 2016, là encore en s'appuyant sur la décision des États membres et le mandat qu'ils lui avaient confié, il avait procédé à un examen détaillé de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. Il en était résulté un document très complet et transparent devant servir de base aux délibérations des États membres. S'agissant des observations faites par la délégation de l'Espagne, au sujet de la question de la CFPI et de la décision mentionnée au paragraphe 26, il a indiqué s'être conformé à cette décision. La veille, le Directeur général avait décrit clairement la situation dans ses observations liminaires. Le Secrétariat a assuré aux États membres que ces observations liminaires pourraient être mises à leur disposition. Il a ensuite indiqué que le point essentiel dans l'optique de la planification financière était qu'il ne disposait pas des informations nécessaires pour tirer de cette décision une estimation spécifique et précise pour l'exercice biennal à venir car la décision de la CFPI prise à Vienne ne contenait pas les paramètres spécifiques. La CFPI fournissait chaque mois des paramètres financiers à mesure que les valeurs des coefficients d'ajustement applicables aux différents lieux d'affectation étaient adressées à chaque organisation. Elle avait évoqué un calendrier des modifications des points d'ajustement, mais n'avait pas encore fourni d'informations précises à ce sujet. Pour ce qui était d'une estimation précise, le Secrétariat n'avait donc pas pu estimer ces éléments, mais avait inséré au paragraphe 27 un résumé de la décision. Au paragraphe 28, le document indiquait quel serait le résultat obtenu si une réduction de 1% ou de 2% des dépenses effectives se matérialisait. Le Secrétariat a fait observer que les informations ainsi fournies permettaient aux États membres de tirer une conclusion sur cette réduction à partir d'autres pourcentages. Fort de l'avis du conseiller juridique, le Secrétariat a ajouté que le paragraphe 29 découlait de l'évaluation offerte par le Secrétariat des incidences éventuelles des frais juridiques liés à toute réduction potentielle de traitement des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. S'agissant de la méthode d'établissement des dépenses de personnel, le Secrétariat a rappelé aux États membres qu'il avait désormais adopté une méthode basée sur le coût effectif, qui était nettement plus précise que celle qui avait été appliquée dans le cadre des exercices biennaux antérieurs et qui lui a permis de fournir des estimations très proches des coûts effectifs. Par ailleurs, plusieurs questions avaient été posées au sujet des principaux indicateurs d'exécution, dont certaines questions précises auxquelles le Secrétariat répondrait à un stade ultérieur. Il a toutefois tenu à faire une observation générale en indiquant qu'il n'était pas toujours nécessaire de relever l'objectif d'un indicateur d'exécution même s'il y avait toujours des possibilités d'amélioration. Les objectifs étaient fixés sur la base d'une évaluation par les administrateurs de programme de ce qui pourrait constituer un objectif raisonnable. Si, une année donnée, l'objectif était dépassé, relevant ainsi le niveau de référence pour l'année suivante, il ne s'ensuivrait pas automatiquement un relèvement de l'objectif pour l'indicateur d'exécution de l'année suivante. Le Secrétariat a ajouté que le maintien du niveau d'exécution était également un effort raisonnable consenti par les programmes, dans la mesure où tout relèvement des objectifs nécessitait un renforcement de l'activité ou un accroissement des efforts et serait basé sur une évaluation globale par les administrateurs de programme de ce que ces indicateurs et ces objectifs pourraient être. En ce qui concernait le document de questions et réponses, le Secrétariat a reconnu qu'il serait utile de l'intégrer à la documentation et qu'il trouverait le moyen d'assurer la visibilité de ce document en même temps que le programme et budget. Il engagerait des consultations au plan interne sur la manière de s'y prendre. S'agissant des objectifs de développement durable, le Secrétariat, conscient de leur importance, a réaffirmé qu'il collaborait étroitement avec le coordonnateur des objectifs de développement durable pour fournir des informations plus détaillées au CDIP. Il a dit avoir répondu aux questions générales en indiquant qu'il répondrait aux questions détaillées posées par la délégation de la République de Corée peu de temps après qu'il aurait consulté les administrateurs de programme.

130. La présidente a remercié le Secrétariat pour ses observations préliminaires et proposé de passer à l'examen des questions non réglées lors de la session précédente, en commençant par le programme 15 (Solutions d'entreprise pour les offices de la propriété intellectuelle). Elle a rappelé que certaines observations avaient déjà été faites sur ce programme par le GRULAC et la délégation du Chili. Cette dernière délégation avait posé des questions et fait un certain

nombre de suggestions, comme l'inclusion du document de questions et réponses en annexe au document relatif au programme et budget. La présidente a ensuite donné la parole aux participants pour entendre leurs observations sur le programme 15.

131. La délégation du Brésil a rappelé les observations faites par le GRULAC et la délégation du Chili en ce qui concernait la fourniture par le programme 15 d'une série de systèmes utilisés par les offices de propriété intellectuelle, notamment les offices brésiliens. La délégation a fait observer que les utilisateurs de la suite logicielle IPAS obtenaient de très bons résultats. Elle a appuyé la proposition du Chili concernant les indicateurs d'exécution et fait de nouveau valoir que des ressources suffisantes devraient être fournies non seulement pour garantir l'efficacité de la préparation des systèmes internes, mais aussi leur maintenance et l'appui de l'OMPI à ces systèmes, afin d'accroître l'efficacité à long terme et de pouvoir améliorer les systèmes nationaux. La délégation envisageait avec intérêt de poursuivre la discussion sur cette question.

132. Répondant à la question spécifique de la délégation du Chili sur l'indicateur d'exécution numéro 2 à la page 136 de la version anglaise du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétariat a indiqué qu'en fait, le niveau de référence de cet indicateur, qui était le nombre d'offices utilisant la suite logicielle IPAS, était de 81 à la fin de 2016 et l'objectif proposé pour l'exercice biennal était de 81 offices. Il a précisé qu'il importait de rapprocher cet indicateur du troisième indicateur utilisé dans le cadre du programme 15, qui se rapportait au niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant de l'assistance de la suite logicielle de propriété intellectuelle. Ce dernier indicateur d'exécution montrait le changement qualitatif dans l'utilisation de la suite logicielle prévu pour l'exercice biennal, tandis que le nombre d'offices utilisant cette suite logicielle demeurerait stable, si bien que si leur nombre demeurerait stable, ces offices n'en pourraient pas moins choisir d'utiliser, par exemple, des applications logicielles supplémentaires. Le niveau de service, qui était le résultat dont l'obtention était recherchée par le programme, augmenterait car l'indicateur synthétique passerait de 3,1 à 3,2. Le Secrétariat a également abordé l'autre proposition de la délégation du Chili, appuyée par la délégation du Brésil, visant à modifier légèrement l'indicateur numéro 4, relatif au degré de satisfaction des offices en matière d'utilisation des systèmes relatifs aux solutions d'entreprise que l'OMPI proposait en matière de propriété intellectuelle. La modification proposée serait alors apportée sous la forme d'une phrase supplémentaire concernant l'exécution, la maintenance et l'actualisation des applications. Le Secrétariat a indiqué qu'avec l'autorisation de la présidente, il établirait une version de cette page avec indication du suivi des modifications, qui serait distribuée aux États membres.

133. La présidente a remercié le Secrétariat pour ces réponses et a demandé si, dans l'attente de l'établissement du document contenant le changement susmentionné, la délégation du Chili aurait d'autres questions à ce sujet.

134. La délégation du Chili a remercié le Secrétariat d'avoir répondu aux trois questions qu'elle avait soulevées et s'est déclarée satisfaite des réponses qu'il avait apportées. Elle espérait que le comité pourrait adopter ces modifications au document proposé. Elle a également demandé à nouveau que soit prise en considération la nécessité d'affecter un fonctionnaire dans sa région.

135. La présidente a annoncé que le Secrétariat avait achevé la distribution de la version modifiée qui serait insérée dans le tableau contenant les indicateurs d'exécution, les niveaux de référence et les objectifs à la page 136 du texte anglais. Concernant le quatrième indicateur touchant la satisfaction des offices utilisant les systèmes relatifs aux solutions d'entreprise que l'OMPI proposait en matière de propriété intellectuelle, une nouvelle phrase serait ajoutée compte tenu des suggestions de la délégation du Chili. La présidente a demandé si cette modification agréait à toutes les délégations. En l'absence d'objections, elle a conclu que la modification était acceptée. Elle a ensuite donné la parole aux participants pour entendre leurs observations sur les exposés des programmes 9, 10, 20 et 32 et les indicateurs d'exécution concernant ces programmes. Constatant qu'aucune délégation ne demandait la parole, la

présidente a demandé si toutes les délégations étaient satisfaites des discussions relatives à ces programmes.

136. La délégation de la France a indiqué que les consultations entre États membres se poursuivant sur ces questions, elle n'était pas en mesure de faire une déclaration.

137. La présidente a reconnu que des délégations avaient déjà fait cette observation et a indiqué que l'examen de la question devrait être reporté à une date ultérieure.

138. La délégation du Canada souhaitait faire une observation sur le programme 20, qu'elle n'avait peut-être pas faite au cours de la session précédente du comité. En ce qui concernait le tableau des résultats du programme 20, aux pages 161 et 162 de la version anglaise du document, ce tableau devrait inclure les nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI en Algérie et au Nigéria avec indication des niveaux de référence et des objectifs appropriés pour ces deux nouveaux offices. En outre, la délégation a réitéré une observation faite également dans le passé au sujet de l'utilisation de la mention "À déterminer" dans les cas des niveaux de référence et des objectifs. Elle admettait que les niveaux de référence et les objectifs puissent ne pas être disponibles au moment de l'établissement du programme et budget, mais elle estimait que, d'une façon générale, un numéro devrait leur être associé partout où ils apparaissaient. Elle a également demandé si l'on ne pourrait pas mettre en place un mécanisme qui pourrait prendre la forme de révisions du programme et budget, de sorte que le Secrétariat pourrait communiquer aux États membres les niveaux de référence et les objectifs à mesure qu'ils deviendraient disponibles avant les rapports sur l'exécution du programme.

139. Le Secrétariat a commencé par répondre à la deuxième question de la délégation du Canada. Dans la plupart des cas où le programme et budget incluait des "À déterminer", cela pouvait tenir au fait que les indicateurs étaient nouveaux. Dans ce cas, aucun niveau de référence ni aucun objectif n'était disponible au moment de l'établissement du programme et budget. Le Secrétariat a rappelé que les niveaux de référence à considérer pour le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-19 étaient les valeurs des indicateurs à la fin de 2017. En raison du temps nécessaire à l'établissement du programme et budget, ces valeurs n'étaient pas disponibles. Le Secrétariat a rappelé aux délégations que, conformément à la demande du comité, les rapports sur l'exécution du programme communiquaient d'une manière transparente les valeurs si elles étaient indiquées comme étant "à déterminer" dans le programme et budget et ce qu'elles étaient à la fin de 2017. En ce qui concernait le cadre de résultats pour les bureaux extérieurs de l'OMPI en Algérie et au Nigéria, le Secrétariat a répété qu'il ne se faisait pas encore une idée précise du programme de travail de ces nouveaux bureaux qui allaient être ouverts. Leurs indicateurs d'exécution et leurs niveaux de référence et objectifs seraient donc communiqués dans le rapport sur l'exécution du programme une fois qu'ils seraient ouverts. Dans un souci de transparence, ce rapport réservait une colonne aux niveaux de référence et aux objectifs actualisés, ce qui permettait aux États membres de comparer facilement cette information avec celles qui figuraient dans le programme et budget.

140. La délégation du Canada a reconnu que les rapports sur l'exécution du programme indiquaient bien les niveaux de référence, ce qu'elle a jugé très utile. Elle a répété que l'idée d'approuver certains résultats escomptés, indicateurs et programmes sans disposer d'informations précises sur les objectifs demeurait un sujet de préoccupation, même s'il était clair que, dans certains cas, les indicateurs étaient nouveaux. La délégation avait exprimé sa préoccupation d'une manière générale et en ce qui concernait certains programmes et devait harmoniser son approche de cette question.

141. La délégation du Bangladesh, s'exprimant au nom du groupe des pays les moins avancés, a accueilli avec satisfaction et appuyé la proposition faite par le Directeur général de réduire de 10% la contribution des États membres et a dit compter que cette réduction n'aurait pas d'incidence sur le niveau actuel des dépenses consacrées au développement. Les PMA espéraient vivement que l'OMPI, en tant qu'organisme des Nations Unies, ferait prévaloir la

coopération au service du développement. La délégation a noté que le Bangladesh bénéficiait d'un certain nombre de partenariats avec l'OMPI et constaté avec satisfaction que les domaines prioritaires continuaient de retenir l'attention dans le programme et budget pour 2018-2019. Elle était reconnaissante de ce que l'accent avait été mis sur le renforcement de l'utilisation de technologies appropriées pour les PMA, de ce que la nécessité de forger des partenariats plus solides avec les partenaires de développement des PMA avait été soulignée et de ce que la coopération avec les milieux universitaires et les institutions de recherche et la réalisation d'études thématiques avaient été prévues dans le programme et budget. La délégation a également indiqué que le groupe des PMA à l'OMPI, qui représentait le quart des membres de l'Organisation des Nations Unies, s'intéressait de très près aux travaux de l'Organisation et souhaitait vivement continuer de participer aux délibérations du PBC.

142. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est référée à l'intervention de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant des conditions préalables à l'affectation de ressources en vue de la convocation d'une éventuelle conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal à venir. La délégation a noté que les décisions étaient prises par consensus depuis des décennies et que c'était là le seul principe décisionnel appliqué dans tous les organes et comités de l'OMPI. Prenant acte de ce fait, elle estimait que tous les États membres restaient fidèles à ce principe au sein de tous les comités et organes. Elle ne voyait donc pas bien la nécessité de définir une telle condition préalable pour l'affectation de ressources en vue de la convocation d'une éventuelle conférence diplomatique à l'avenir et elle a souligné que toute décision relative à la convocation d'une telle conférence devrait être prise sur la base du consensus au sein de l'organe compétent de l'OMPI. Elle a également noté qu'à son sens, la fixation d'une condition préalable, qui était un préalable juridique à toute décision qui serait prise par d'autres comités de l'OMPI, pourrait ne pas s'inscrire dans le cadre du mandat du Comité du programme et budget et de son débat sur le programme et budget. Elle a donc demandé des éclaircissements au sujet de ces conditions préalables, concernant notamment leur valeur ajoutée, dans la mesure où la décision des États membres serait prise par consensus et tous les États membres pourraient se joindre à ce consensus.

143. La présidente a suspendu l'examen du point 9 de l'ordre du jour et invité les délégations à tenir des consultations afin de parvenir à s'entendre sur les questions en suspens, à savoir : les programmes 9, 10, 20 et 32, la proposition de diminuer de 10% la valeur de l'unité de contribution, la méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III, les conditions préalables à la provision à prévoir pour le financement d'une éventuelle conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et les paragraphes 27 à 29 concernant la décision de la CFPI. La présidente a demandé au Secrétariat d'établir un nouveau projet de texte pour ces paragraphes à soumettre pour examen aux États membres.

144. Lorsqu'elle a rouvert la discussion sur les questions en suspens au titre du point 9 de l'ordre du jour, la présidente a informé le comité que les paragraphes 27 à 29 n'avaient pas encore été réécrits et qu'elle espérait qu'ils seraient prêts le lendemain matin. En ce qui concernait la diminution de 10% de la valeur de l'unité de contribution, elle a demandé si la proposition soulevait des objections. En l'absence d'objections, elle a clos le débat sur ce point, en indiquant que la proposition du Directeur général serait acceptée. Elle a ensuite demandé si des progrès avaient été accomplis dans l'examen de la méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III, de la provision à prévoir pour le financement d'une éventuelle conférence diplomatique et des exposés et indicateurs d'exécution concernant les programmes 9, 10, 20 et 32.

145. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué avoir mené des consultations très utiles avec un certain nombre de délégations sur les questions en suspens au titre du point 9 de l'ordre du jour, notamment sur la méthode de répartition par union et le programme 32. Elle croyait savoir que plusieurs délégations poursuivaient leurs consultations et a donc demandé un délai supplémentaire pour revenir vers ces autres délégations.

146. La présidente a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique et indiqué que le comité reprendrait le lendemain l'examen des questions en suspens, notamment celle de la méthode de répartition par union.

147. La délégation du Canada a demandé qu'il soit confirmé qu'un délai supplémentaire serait accordé en vue de l'examen de la proposition visant à réduire les contributions de 10% et qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet.

148. La présidente a déclaré qu'elle avait en fait eu l'intention de clore le débat sur la réduction de 10% des contributions des États membres dans la mesure où il n'y avait pas eu d'objections, mais que si les États membres demandaient un délai supplémentaire pour poursuivre leurs consultations, la question pouvait rester pendante.

149. La délégation de la France a remercié la délégation du Canada d'avoir posé la question et a indiqué qu'elle n'était pas prête à se prononcer sur la réduction de 10% car cette question était liée à d'autres sujets relevant du point 9 de l'ordre du jour. La délégation croyait comprendre que ce débat n'était pas clos.

150. La présidente a confirmé que la question de la réduction de 10% de la valeur de l'unité de contribution restait pendante et son examen reprendrait le lendemain. Elle a ensuite suspendu la séance jusqu'au lendemain.

151. À la reprise de la séance plénière, le lendemain, la présidente a informé les délégations que le débat s'était poursuivi d'une façon informelle et que les délégations continuaient de se consulter. Elle a indiqué que d'autres informations sur les consultations informelles et émanant du conseiller juridique seraient disponibles le lendemain. Toutes les propositions avaient été distribuées, y compris la proposition établie par certains pays. Cette proposition avait été adressée aux coordonnateurs régionaux aux fins de distribution à leurs membres. La présidente a ensuite énuméré les questions restant en suspens, à savoir les exposés et les indicateurs d'exécution concernant les programmes 9, 10, 20 et 32, la diminution de 10% de la valeur de l'unité de contribution, la méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III et les conditions préalables à la provision à prévoir pour le financement d'une conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Elle a également mentionné certaines questions non réglées concernant la répartition des dépenses entre les Unions dans le plan-cadre d'équipement. Elle a indiqué que certains États membres que cette question intéressait avaient tenu des consultations et elle leur a demandé d'informer la plénière du comité sur leur état d'avancement.

152. La délégation de la France a informé le comité que certaines discussions productives s'étaient tenues sur les questions en suspens. Elle ne doutait pas être en mesure de proposer certains paragraphes du projet de décision pendant la session en cours du comité sur les questions en suspens relevant du point 9 de l'ordre du jour, à savoir les paragraphes concernant le programme et budget et le plan-cadre d'équipement, ainsi que les conditions de la tenue d'une éventuelle conférence diplomatique. Les projets de texte devaient encore être unifiés et la délégation espérait qu'une proposition unifiée pourrait être présentée au cours de la séance plénière du lendemain. Elle a remercié pour leur patience toutes les délégations qui avaient participé aux discussions préliminaires, ainsi que la plénière.

153. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom de son pays, a remercié la délégation de la France d'avoir présenté l'état d'avancement des consultations. Elle a demandé que des informations supplémentaires soient fournies sur le nombre de délégations qui avaient participé à ces discussions et les pays qu'elles représentaient, et que l'on explique pourquoi les questions énumérées étaient liées dans une proposition unifiée, car elle ne voyait vraiment pas pourquoi toutes ces questions devraient être liées entre elles.

154. La présidente a remercié la délégation de l'Indonésie et donné la parole à la délégation de la France pour qu'elle apporte les éclaircissements demandés.

155. La délégation de la France a indiqué ne pas savoir si elle pourrait fournir des éclaircissements suffisants en communiquant à la plénière une liste de toutes les délégations participant aux consultations de cet après-midi et en expliquant leurs vues et leur conception des questions à l'examen. Elle a répété travailler actuellement à l'élaboration d'un projet qui permettrait au comité de se prononcer pendant la session en cours.

156. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié la délégation de la France d'avoir présenté l'état d'avancement des consultations et indiqué partager les préoccupations de la délégation de l'Indonésie et se poser les mêmes questions. Elle souhaitait voir le texte en question, afin de pouvoir faire des observations aussi larges que possible sur le sujet. Elle a noté que, d'une manière générale, le groupe des pays africains n'était pas favorable à la fixation de conditions à la convocation d'une conférence diplomatique, car elle estimait que cela ne relevait pas du mandat du Comité du programme et budget. Au demeurant, la question de la tenue d'une conférence diplomatique devait être examinée par les comités compétents et non pas par le Comité du programme et budget.

157. La délégation de l'Indonésie a remercié la délégation de la France pour les explications qu'elle avait fournies, mais ne comprenait toujours pas comment toutes les questions qu'elle avait énumérées pouvaient être liées dans une même décision. Elle a demandé de nouveaux éclaircissements à ce sujet.

158. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié les délégations pour leur patience et pour les contributions constructives qu'elles avaient apportées durant le processus de consultations informelles. Elle a expliqué que si le texte couvrait toutes les questions, c'était parce qu'il s'agissait des questions pendantes relevant du point 9 de l'ordre du jour et qu'elles devaient, de ce fait, être traitées ensemble, comme le refléteraient les paragraphes de décision proposés qui étaient en cours d'élaboration.

159. Répondant à la délégation de l'Indonésie, la délégation de la France a indiqué que la meilleure manière de répondre à sa question serait de lui montrer le projet de décision qui avait été établi.

160. La délégation de l'Indonésie a remercié les délégations des États-Unis d'Amérique et de la France de leurs nouveaux éclaircissements et a demandé s'il suffisait pour certaines questions d'être en suspens pour pouvoir faire l'objet d'une décision unifiée. Elle espérait aussi que ce principe pourrait être également appliqué durant l'Assemblée générale où différentes questions étaient en suspens. À son avis, des questions qui ne présentaient aucun lien manifeste entre elles ne devraient pas être liées. Elle ne voulait pas établir un lien quand il n'y en avait pas. Elle avait hâte de voir le texte pour essayer de comprendre la démarche qui lui avait été appliquée, car il n'était pas le fruit de la discussion censée avoir été très productive. Elle s'est donc réservé le droit de se demander s'il restait suffisamment de temps pour examiner le texte proposé et a indiqué qu'il se pourrait qu'elle ne puisse pas l'appuyer à la session en cours du comité.

161. La présidente a dit espérer qu'une version écrite du texte serait disponible le lendemain matin, ce qui laisserait à toutes les délégations suffisamment de temps pour l'examiner et adopter une décision. Elle a ensuite suspendu la séance plénière.

162. À la reprise de la séance plénière sur le point 9, la présidente a rappelé que la session précédente du comité avait renvoyé plusieurs questions à la session en cours. Il s'agissait des questions suivantes : les indicateurs d'exécution décisifs du programme 19, l'exposé et les indicateurs d'exécution des programmes 9, 10, 20 et 32; la proposition de diminuer de 10% la valeur de l'unité de contribution; la méthode de répartition par union utilisée pour

l'établissement de l'annexe III du programme et budget; et les conditions préalables à la provision à prévoir pour le financement d'une conférence diplomatique devant se tenir au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La présidente a noté que certaines délégations avaient tenu des consultations sur ces questions et elle leur a demandé si elles avaient des informations à présenter sur l'état d'avancement de ces consultations.

163. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est réjouie d'indiquer que les consultations menées par la délégation de la France avec les membres du groupe de Lisbonne et les autres délégations intéressées avaient abouti à un texte qui avait été remis au Secrétariat pour être distribué aux membres du PBC, et qui abordait toutes les questions en suspens relevant du point 9 de l'ordre du jour, y compris celles qui concernaient le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 ainsi que la répartition des dépenses au titre du plan-cadre d'équipement pour 2018-27 qui se rapportaient à l'exercice biennal 2018-2019. La délégation a proposé de donner lecture du texte ou d'attendre qu'il ait été distribué. Ce texte portait sur quatre éléments essentiels concernant le programme et budget, notamment une recommandation tendant à approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sans la réduction de 10% de la valeur de l'unité de contribution pour les Unions financées par des contributions. Il a toutefois fait observer que ce point demeurait entre crochets, car il ne s'agissait pas d'une question essentielle pour les membres ayant participé aux consultations. La délégation a marqué une pause car certains membres indiquaient qu'ils souhaitaient prendre connaissance du texte avant qu'elle ne poursuive, et s'en est remise à l'appréciation de la présidente.

164. La présidente a remercié pour leurs efforts les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France et toutes les autres délégations qui avaient participé aux consultations et a proposé d'attendre quelques minutes jusqu'à la fin de la distribution du document. Une fois cette distribution achevée, elle a rouvert le débat en sollicitant les observations des membres sur la proposition. La proposition présentée par les délégations des États-Unis d'Amérique et de la France est jointe au présent rapport en tant qu'annexe II.

165. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié toutes les délégations qui avaient participé aux consultations ayant abouti au document qui venait d'être distribué. Elle n'avait pas eu assez de temps pour étudier ce document et le raisonnement sur lequel il reposait, et a demandé que l'on repousse à la séance de l'après-midi le débat à son sujet, ce qui lui laisserait plus de temps pour évaluer ce document.

166. La délégation de Singapour a remercié les membres qui avaient élaboré cette proposition et a, comme le Sénégal, demandé la tenue de consultations informelles à ce sujet. Ces consultations pourraient intervenir à un moment ou à un autre, mais la délégation souhaitait tout d'abord soulever quelques questions qui constituaient ses réactions initiales au texte proposé, en espérant faciliter ainsi le débat qui s'ensuivrait. Tout en indiquant qu'elle pourrait avoir d'autres questions à poser ultérieurement, elle a noté que le texte présenté au comité proposait de réaffecter des coûts à certaines Unions, à savoir l'Union de Madrid et les Unions financées par des contributions, et que, plus loin, dans la deuxième section du texte, l'alinéa ii) proposait de réexaminer le niveau des taxes de l'Union de Madrid. Alors que les membres se préparaient à tenir les consultations informelles, et vu le peu de temps disponible, la délégation a demandé au Secrétariat si ces Unions, à savoir l'Union de Madrid et les Unions financées par des contributions, seraient en mesure de s'adapter à ces changements. Ensuite, quelles seraient, pour les Unions financées par des contributions, les incidences financières de la réduction de 10% proposée pour la valeur de l'unité de contribution? En outre, la délégation a demandé à la délégation de la France pourquoi, à l'alinéa iii) de la deuxième partie de la décision proposée, l'Union du PCT était distinguée en ce sens que son consentement était requis pour l'utilisation des réserves, sans que ce soit le cas pour les autres Unions.

167. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom de son pays, a remercié les quelques délégations qui s'étaient consultées sur le texte proposé, et a fait écho aux interventions des

délégations de Singapour et du Sénégal. Elle a, elle aussi, demandé à disposer d'un peu plus de temps, mais ne pouvait pas garantir d'avoir dégagé une position quelconque sur la proposition avant que ne se tiennent les consultations, car elle n'avait pris connaissance du texte que dans la matinée. Elle a également fait observer que ce n'était pas le texte escompté par elle, car une bonne partie de cette proposition portait sur des problèmes systémiques qui ne devraient pas être abordés uniquement par quelques délégations.

168. La délégation du Brésil a fait écho aux interventions des délégations qui avaient demandé des éclaircissements sur le document, en songeant en particulier à la question préliminaire soulevée par Singapour. Elle a noté que ce qu'il était proposé d'examiner n'était pas une formule unique, mais pouvait avoir des incidences à long terme sur le débat que le comité consacrait au plan-cadre d'équipement. Elle a invité les délégations qui avaient participé aux consultations à présenter leurs vues en indiquant le déroulement des négociations pour chacune des questions traitées, ce qui pourrait aider le comité à en débattre. Elle s'est associée à la délégation de l'Indonésie pour faire remarquer que les membres du comité avaient eu très peu de temps pour réagir à la proposition et qu'il faudrait peut-être disposer de plus de temps pour l'examiner.

169. La présidente a noté que la question du temps disponible avait été mentionnée par plusieurs délégations, à savoir le Sénégal, l'Indonésie, Singapour et le Brésil. Elle ne s'attendait pas à ce que des positions se dégagent déjà, puisque les membres venaient de recevoir le texte, mais ils avaient l'occasion de faire des observations préliminaires ou générales et, éventuellement, de poser des questions.

170. La délégation du Chili a remercié les personnes qui avaient collaboré à l'élaboration du texte. Elle a noté que c'était la première fois qu'elle le voyait et elle s'est associée à la demande d'autres délégations. Il serait utile de s'appuyer sur une explication plus détaillée, à fournir en plénière ou dans le cadre de consultations informelles, selon ce que la présidente jugerait approprié, par les délégations qui avaient collaboré à l'élaboration du texte et les autres qui connaissaient l'historique de la négociation, quant à la question de savoir si les éléments de cette proposition étaient repris de la décision adoptée pour l'exercice biennal précédent ou, s'il existait des différences, quelles étaient ces différences. De la sorte, les membres pourraient se faire une idée plus précise et complète de cette proposition. De même, si elle comportait des éléments nouveaux, il faudrait indiquer les raisons les ayant motivés. La délégation estimait que ces explications pourraient aider le comité à comprendre et, le moment venu, à parvenir à un accord.

171. La délégation du Canada s'est associée aux autres pour remercier les délégations qui avaient collaboré à l'élaboration du texte la semaine précédente. Elle examinait l'ensemble de propositions d'un point de vue général. Sans préjudice des autres observations qu'elle pourrait être amenée à faire par la suite, elle a appelé l'attention sur un point qui, tout en étant à son avis mineur, nuisait à l'exactitude du texte. À l'alinéa ii) de la première partie du texte, à partir de "pour modifier ...", elle estimait nécessaire de remplacer "PCE 2018-2027 proposé" par "2018-2019". Elle croyait comprendre que le triage des projets du PCE soumis pour approbation concernait l'exercice biennal 2018-2019. Les projets prévus au-delà de l'exercice à venir n'étaient pas encore été pris en compte, de sorte que l'on ne pouvait pas se prononcer sur la répartition des coûts pour ces projets du PCE dont le coût n'avait pas encore été établi. La délégation estimait donc que, dans un souci d'exactitude, il importait d'indiquer "2018-2019".

172. La délégation de l'Égypte avait besoin de plus de temps pour examiner la proposition des États-Unis d'Amérique, d'autant qu'un grand nombre d'éléments figuraient dans un même document. Il semblait également que certaines délégations auaient à prendre l'avis de leurs capitales respectives sur certains points. La délégation n'était pas sûre qu'il soit judicieux de rassembler autant de points dans un même texte, mais c'était une autre histoire.

173. La délégation de la France a d'abord remercié toutes les délégations qui avaient participé aux consultations ayant abouti au texte proposé. En réponse à certaines des observations qui avaient été faites, elle a expliqué que, même si cela était nécessaire, il avait fallu beaucoup de temps pour prendre connaissance de toutes les questions soulevées par les délégations qui avaient vu le texte, et la rédaction du document elle-même avait été menée dans le temps le plus court possible de façon à permettre à tous les membres du comité de disposer d'autant de temps que possible pour étudier la proposition et consulter leur capitale, pour qu'une décision puisse être obtenue pendant la session en cours. Quant aux deux questions qui avaient été posées, la délégation a indiqué, à propos de celle de la délégation du Canada concernant l'alinéa ii) sur le PCE, qu'il s'agissait d'une coquille et que l'on pouvait naturellement remplacer "2018-27" par "2018-2019". En ce qui concernait l'autre question soulevée par plusieurs délégations au sujet de la mention "avec son contenu" à propos de l'Union du PCT, la délégation ne pensait pas que des membres puissent être surpris de constater que l'une des préoccupations exposées par certaines des délégations qui avaient participé aux discussions le jour précédent était liée à l'opinion selon laquelle le PCT supportait une part trop lourde du financement de l'Organisation. De la même façon que la délégation avait essayé d'intégrer dans la proposition toutes les questions soulevées par toutes les délégations pendant les consultations, cette partie visait à tenir compte de cette préoccupation. Naturellement, la délégation n'avait pas d'idées préconçues et, adepte de la transparence, était prête à expliquer toutes les raisons qui avaient abouti à chaque détail de la décision proposée. Elle a tenu à souligner que, de son point de vue, elle s'était efforcée de mettre au point la meilleure décision possible, en tenant compte des opinions des délégations qui avaient participé aux consultations. Il allait sans dire que l'éventuelle adoption de la proposition nécessiterait l'approbation préalable des capitales de tous les membres, ce qu'elle comprenait parfaitement.

174. La présidente a remercié la délégation de la France pour ces éclaircissements. En l'absence d'autres observations sur cette proposition, elle a proposé de passer à l'examen d'une autre des questions laissées en suspens, à savoir celle qui concernait la décision de la CFPI. Elle a rappelé que, le jour précédent, un groupe de pays avait fait une proposition au sujet des paragraphes 27 à 29 du programme et budget proposé. Compte tenu du fait que plusieurs délégations avaient sollicité l'avis du conseiller juridique sur la proposition présentée, elle a donné la parole au Secrétariat pour qu'il fasse des observations à ce sujet.

175. Le Secrétariat (conseiller juridique) a noté que le texte du projet de décision établi et proposé la veille par le groupe de délégations faisait référence à son intervention durant la session précédente du PBC. Le conseiller juridique a déclaré que le paragraphe de décision proposé reflétait suffisamment les observations et mises en garde qu'il avait formulées à la session précédente. Toutefois, il a réaffirmé l'avis qu'il avait émis en juillet selon lequel le paragraphe de décision proposé ne reflétait pas complètement tous les aspects des décisions de la CFPI et de leurs conséquences. En particulier, même s'il reprenait l'engagement de l'OMPI d'appliquer les décisions de la CFPI, il ne faisait pas expressément mention de l'exigence de transparence et d'exactitude quant à la méthode mise en œuvre par la CFPI ni au devoir de sollicitude de l'Organisation à l'égard de son personnel. Le conseiller juridique a fait observer que le Directeur général avait exposé ces points de façon très claire au début de la session en cours et qu'il aurait été utile d'incorporer dans la modification du texte une référence aux observations du Directeur général concernant le devoir de sollicitude et l'intérêt de la transparence. Le conseiller juridique a déclaré que le paragraphe de décision proposé renvoyant à ses précédentes déclarations serait acceptable, pour autant qu'il soit interprété comme rendant compte de l'intégralité des déclarations qu'il avait faites pendant la session de juillet.

176. En l'absence d'autres questions, la présidente a considéré que ce débat était provisoirement terminé. Le comité avait donc traité de toutes les questions en suspens au titre du point 9 de l'ordre du jour. Elle a demandé au Secrétariat de distribuer un projet de décision que le comité examinerait. Compte tenu du fait que des membres avaient demandé à pouvoir étudier les documents qui leur avaient été distribués, elle a suspendu la séance plénière jusqu'à

midi, pour donner aux délégations le temps d'examiner les documents et les informations qu'ils avaient reçues pendant la session.

177. La délégation de l'Espagne a demandé des précisions quant à la procédure, compte tenu de la déclaration du conseiller juridique, qu'elle a remercié, et du fait que la présidente avait annoncé que le débat était clos.

178. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a également remercié le conseiller juridique pour ses utiles explications concernant la décision de la CFPI et les conséquences et risques associés à cette décision. La délégation a réaffirmé être plutôt disposée à appuyer le paragraphe qui avait été établi par le Secrétariat au sujet de la décision de la CFPI, mais, dans un souci de flexibilité, elle avait accepté d'appuyer également la première version des paragraphes, également établie par le Secrétariat. Elle estimait elle aussi que les nouveaux paragraphes proposés ne reflétaient pas complètement tous les aspects du texte initial. À son avis, il y avait encore lieu de préciser le libellé du texte, et comme il restait suffisamment de temps, elle a proposé de travailler sur le texte du paragraphe du projet de décision qui concernait la CFPI.

179. La présidente a suggéré aux délégations de la Géorgie et de l'Espagne de se consulter afin de déterminer si elles pourraient s'entendre sur un projet de décision. Elle a ensuite suspendu la séance plénière.

180. À la reprise de l'examen du point 9 en séance plénière, la présidente a proposé au comité d'examiner les différentes questions en suspens, en commençant par les questions relatives aux décisions de la CFPI, mentionnée aux paragraphes 27 à 29 du programme et budget proposé. Elle a rappelé qu'avant la pause, un projet de décision proposé par l'Espagne avait été distribué. Par la suite, le comité avait reçu une nouvelle version contenant quelques corrections. Elle a proposé de donner lecture de la nouvelle version et de l'expliquer. Le paragraphe du projet de décision proposé indiquait que le PBC "accept(ait) les modifications apportées par les États membres aux paragraphes 28 à 30. À cet égard, la vingt-septième session du PBC a(vait) pris acte de la déclaration liminaire que le Directeur général avait faite à la vingt-septième session du PBC et des éclaircissements donnés par le conseiller juridique de l'OMPI à la vingt-sixième et à la vingt-septième sessions du PBC." En ce qui concernait les paragraphes 27 à 29 du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, la présidente a expliqué que le texte proposé n'apportait aucune modification au paragraphe 27. Le nouveau paragraphe 28 proposé serait libellé comme suit : "Au moment de la prévision budgétaire des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétariat a besoin d'orientations supplémentaires afin de traduire les décisions prises par la CFPI à sa quatre-vingt-cinquième session en des paramètres précis de planification. La CFPI transmettra toutes les informations demandées en temps utile, afin que l'OMPI mette en œuvre les décisions de la CFPI, y compris toutes celles énumérées au paragraphe 27 qui devront être appliquées à compter du 1^{er} février 2018." La présidente a ensuite indiqué que le paragraphe 29 serait supprimé et que le paragraphe 30 deviendrait le nouveau paragraphe 29. Le paragraphe 30 actuel faisait référence aux scénarios budgétaires vraisemblables et contenait une remarque sur les dépenses de personnel, ainsi libellée : "Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires biennales pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses) ... les frais juridiques (400 000 francs suisses) ..." La présidente a expliqué qu'il était proposé d'insérer une note de bas de page ainsi conçue : "Selon une estimation prudente, les frais juridiques engendrés par la mise en œuvre de la décision prise par la CFPI à sa quatre-vingt-cinquième session pourraient s'élever à 1,6 million de francs suisses." La présidente a répété que le texte dont elle venait de donner lecture serait inséré dans une note de bas de page se rapportant au nouveau paragraphe 29. Ces modifications seraient ajoutées par le Secrétariat à la version révisée du document qui serait examiné par les Assemblées de l'OMPI. La présidente a ensuite soumis la décision à la procédure d'adoption. En l'absence d'objections, la décision a été adoptée.

181. Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les modifications apportées aux paragraphes 28, 29 et 30 par les États membres. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la déclaration liminaire faite par le Directeur général à la vingt-septième session et des précisions apportées par le conseiller juridique de l'OMPI aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du PBC.

182. La présidente est ensuite passée aux autres questions en suspens relevant du point 9 en rappelant que les délégations de la France et des États-Unis d'Amérique avaient présenté une proposition. Elle a demandé si les délégations souhaitaient faire des observations initiales sur le texte qui leur avait été distribué.

183. La délégation du Costa Rica, s'exprimant au nom du GRULAC, a vivement remercié la présidente de s'être occupée de faire distribuer la proposition. Toutefois, le groupe constatait avec une certaine préoccupation qu'elle avait été établie par un groupe fermé et avait été présentée au comité au dernier moment. Le GRULAC a indiqué que les questions qui y étaient abordées avaient une portée tout à fait considérable et qu'il lui était matériellement impossible de réagir à cette proposition ce jour-là.

184. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a indiqué que le groupe avait examiné le projet de proposition qui avait été distribué ce matin-là. Comme pour le GRULAC, le manque de temps ne lui permettait pas de débattre du texte en détail. Certaines des délégations du groupe jugeaient nécessaire de consulter leurs capitales respectives avant de pouvoir exposer un point de vue technique sur les questions en jeu. Le groupe ne pouvait donc pas appuyer la proposition à ce stade. Il a également réaffirmé la position qu'il avait exprimée la veille sur la conférence diplomatique. Il n'était pas en mesure d'appuyer dans le paragraphe visé une référence aux modalités de convocation d'une conférence diplomatique. Il était prêt à adopter le programme et budget proposé tel qu'il figurait dans le document et compte tenu des modifications déjà adoptées.

185. La présidente croyait comprendre que la pause d'un peu plus d'une heure avait suffi pour comprendre la proposition qui avait été distribuée dans la matinée. Il s'agissait de savoir si le comité avait des observations à faire ou des questions à poser, ou s'il avait besoin d'éclaircissements.

186. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom de son pays, a déclaré qu'elle avait fait tout son possible pour essayer de consulter sa capitale pour s'enquérir des observations qu'elle pourrait avoir à faire, mais au moment où la délégation avait envoyé le texte à sa capitale, la journée de travail était presque achevée en Indonésie. La délégation ne serait pas en mesure de présenter des observations d'ici la fin de la journée. Elle a indiqué qu'elle reprendrait la parole ultérieurement au nom du groupe des pays asiatiques.

187. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié les délégations ayant mené de larges consultations sur le document présenté au PBC et a indiqué qu'après une première lecture des paragraphes du projet de décision proposé au titre du point 9 de l'ordre du jour, le groupe pourrait accepter ces paragraphes tels qu'ils sont proposés, mais souhaiterait recevoir un complément d'information générale. De plus, dans un souci de flexibilité et dans une perspective constructive, il a émis l'idée de laisser les consultations informelles se poursuivre de façon à recueillir les réflexions des autres groupes au sujet de la question à l'examen.

188. La présidente a remercié la délégation de la Géorgie pour sa suggestion. Elle estimait qu'il pourrait être utile pour toutes les délégations de procéder à un échange de vues informel et de débattre d'une manière franche et ouverte de la proposition, et de recevoir un complément d'information. C'était là quelque chose que le comité pouvait envisager de faire.

189. La délégation du Chili a renouvelé la demande qu'elle avait faite dans la matinée au sujet des alinéas iii) et iv) du projet de décision. Elle a rappelé que, lorsque le programme et budget pour l'exercice biennal précédent avait été adopté, il comportait des éléments liés à ces deux points, mais l'approche était, cette fois, différente. Elle souhaitait donc comprendre comment ces différences s'expliquaient, de manière à pouvoir ensuite évaluer la nécessité des modifications qui avaient été apportées à la version précédente, laquelle avait obtenu le consensus du comité. Elle estimait que mieux valait le faire dans un cadre informel et qu'il serait bon de se faire expliquer les modifications dont le comité était saisi.

190. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a indiqué que, comme il n'avait pas été inclus dans le processus de consultation, ses membres auraient besoin de plus de temps pour consulter leurs capitales respectives et recevoir des observations. L'explication demandée par la délégation du Chili serait utile pour le groupe, dont les membres avaient besoin de cette information pour consulter leurs capitales et solliciter des observations.

191. La délégation du Brésil a appuyé la déclaration faite par la délégation du Costa Rica au nom du GRULAC. Comme la délégation du Chili, elle avait invité les délégations qui participaient aux consultations à fournir des informations générales sur les discussions qui avaient abouti à la proposition qui avait été présentée. Malheureusement, elles n'avaient pas fourni cette information ce matin-là. Les consultations informelles pourraient peut-être fournir cette information supplémentaire, que les membres pourraient alors adresser à leurs capitales respectives afin d'en recevoir une analyse supplémentaire.

192. Étant donné qu'aucune autre délégation ne demandait la parole, la présidente a proposé de suspendre la séance plénière et de tenir une séance informelle qui permettrait aux membres d'avoir un échange de vues et de recevoir plus d'informations sur la proposition. En cas de besoin, le Secrétariat pourrait également fournir des explications considérées comme pertinentes.

193. La délégation de la France a pris la parole pour répondre d'une manière générale à la question posée par la délégation du Chili et reprise à leur compte par d'autres délégations. La délégation ne pensait pas surprendre qui que ce soit en disant que le paragraphe qu'elle proposait était différent de celui qui avait été proposé en 2015 car elle essayait d'obtenir pour cette décision un meilleur paragraphe, un paragraphe qui serait meilleur pour tout le monde. Elle était assurément prête à expliquer, dans toute la mesure possible, pourquoi elle estimait que ce paragraphe était meilleur que le précédent.

194. La délégation de l'Indonésie a remercié la délégation de la France pour sa réponse, qui était une réponse, mais pas la réponse complète à la question posée par la délégation du Chili. La délégation a souhaité faire consigner au rapport que le paragraphe d'une décision qui pourrait être meilleur pour tout le monde ne devrait se concevoir que si tout le monde est associé aux consultations qui l'ont produit.

195. La délégation de l'Angola a souhaité se joindre à la discussion et a appuyé la déclaration faite par la délégation du Sénégal au nom du groupe des pays africains. La délégation partageait la préoccupation exprimée par la délégation de l'Indonésie. Elle voulait savoir dans quel cadre se tiendrait la consultation informelle, car tous les membres souhaitaient recevoir des explications. Si cette consultation était ouverte à tous, elle se demandait s'il ne vaudrait pas mieux poursuivre le débat en séance plénière plutôt que de tenir une consultation informelle. La délégation entendait recevoir d'autres explications.

196. La présidente a précisé qu'il s'agissait de tenir une séance informelle qui serait ouverte à toutes les délégations souhaitant y participer. Elle estimait que le cadre informel permettrait aux membres de procéder à un échange de vues plus ouvert. Si, toutefois, le comité préférerait poursuivre le débat en séance plénière, elle était à sa disposition.

197. La délégation de l'Indonésie a appuyé la proposition de la présidente d'un débat dans un cadre ouvert. Elle a suggéré que les explications concernant l'historique de la proposition soient données en plénière et que le comité passe ensuite à une séance informelle si les membres avaient eu le temps de les assimiler. Elle jugeait inutile de se demander si les membres pourraient s'entendre sur le projet de texte à ce stade, car la plupart d'entre eux voudraient d'abord connaître l'historique et le type de négociation qui avait eu lieu et avait débouché sur ce libellé.

198. À la reprise de la plénière, la présidente a annoncé que le Secrétariat avait remis un document contenant la liste des décisions qui avaient été adoptées jusqu'alors. En d'autres termes, elle a noté que ce document présentait l'ensemble des décisions à l'exception de celle qui correspondait au point 9 de l'ordre du jour encore en suspens. Le PBC allait donc poursuivre l'examen de ce point 9. Elle a rappelé que, dans la matinée, une proposition avait été reçue d'un groupe de pays et elle a demandé aux membres s'ils avaient d'autres observations à faire à son sujet.

199. La délégation de la France, s'exprimant au nom de son pays, a indiqué avoir tenu compte des observations faites dans la matinée par les autres délégations au sujet de la proposition relative au point 9. Elle a tenu à attirer l'attention sur trois points qu'elle ne comprenait pas. Tout d'abord, elle a fait observer que l'approche retenue cette semaine avait été inspirée avant tout par la volonté de trouver une solution aux problèmes de gestion budgétaire créés par les déficits des Unions, qui n'étaient appliqués à aucun cas particulier, ce qui avait été fait en 2015. C'était quelque chose qui pouvait être fait d'une manière générale en mettant en place l'idée de solidarité budgétaire. Ensuite, afin de faire cela, il importait d'adopter une approche inclusive, qui tienne compte de toutes les réflexions et préoccupations de toutes les délégations souhaitant s'exprimer, de sorte que le point 3 du projet de décision concernant le programme et budget proposait une approche budgétaire qui devait permettre de régler la question des déficits des Unions, quelles qu'en soient les causes, et qui tenait également compte des oppositions qui s'étaient manifestées pendant les consultations. Enfin, la délégation a fait remarquer que certains des autres mécanismes prévus dans la proposition avaient été élaborés de façon approfondie pour répondre aux préoccupations exprimées dans la communication WO/PBC/27/13. Elle espérait que cette déclaration répondait aux questions relatives à ses intentions.

200. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la délégation de la France d'avoir commencé à expliquer l'objectif que la délégation des États-Unis d'Amérique avait fixé pour la semaine en cours. Comme la délégation de la France, la délégation avait voulu continuer d'essayer de remédier aux problèmes budgétaires de l'Organisation sans attendre que la situation de l'Union du PCT devienne critique. Elle estimait que le temps ne manquait pas – loin de là – pour tenter de régler cette situation et elle collaborait avec la France et d'autres pays pour essayer d'y remédier d'une manière très générale afin de pouvoir avancer sur ce point. Elle n'avait pas mené de consultations formelles, mais avait eu beaucoup de conversations informelles ou bilatérales ainsi que des consultations individualisées. Elle considérait que toute personne qui se sentait exclue du processus avait pu se trouver sur la liste des personnes à consulter par la délégation, car une grande partie des conversations avaient été menées dans la salle de conférences d'une façon très informelle, pour essayer de comprendre quels étaient les objectifs des autres délégations pour la semaine. Sans que le projet de décision la satisfasse complètement, elle le considérait comme très équitable. Elle espérait que, lorsque les membres auraient eu le temps d'en étudier le libellé, un consensus pourrait se dégager.

201. La délégation du Sénégal a remercié les délégations qui avaient adopté une position flexible. Elle a indiqué qu'il avait été dûment pris acte des observations qu'elle avait faites sur ces documents et qu'elle n'avait pas grand-chose à ajouter. Cela dit, elle a précisé que le groupe des pays africains était très attaché aux discussions qui avaient eu lieu dans la matinée et a souhaité qu'il en soit tenu compte dans toutes les propositions futures.

202. La présidente a remercié les délégations pour leurs observations et a noté qu'il ne semblait pas y avoir d'autres observations sur la proposition que certains pays avaient fait distribuer dans la matinée. Comme elle l'avait déjà dit, c'était la dernière partie de la réunion et le PBC devait conclure l'examen du point 9 de l'ordre du jour. Elle a noté qu'il y avait, d'une part, le document qui se rapportait au budget de l'exercice biennal à venir et, d'autre part, le plan-cadre d'équipement, le PCE. Il y avait eu un long débat sur différentes questions liées au budget, non pas seulement lors de la réunion en cours, mais aussi lors de celle de juillet. Le PBC avait accompli des progrès importants dans les deux réunions et avait fait du bon travail. Elle a demandé au Secrétariat de distribuer la proposition émanant de la présidente pour un projet de décision sur le point 9. Cette proposition constituait l'annexe III du présent rapport. Une fois que le texte a été distribué, elle a expliqué que le projet de décision concernant le programme et budget contenait deux points. Le premier reprenait les accords qui avaient déjà été obtenus, à savoir la révision du libellé de l'indicateur d'exécution principal du programme 15 et les modifications apportées aux paragraphes 28 à 30, qui se rapportaient à la CFPI. Le projet demandait ensuite au Secrétariat d'établir une nouvelle version du programme et budget proposé, qui tienne compte des modifications ou amendements acceptés. L'alinéa iii) utilisait une formulation reprise de la décision issue de la série de réunions des assemblées de 2015 sur les conférences diplomatiques. À l'alinéa iv), le comité recommanderait l'approbation du budget. Le second point indiquait que le comité poursuivrait l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses lors de ses sessions futures en s'appuyant sur les documents WO/PBC/25/16 et WO/PBC/27/13, ainsi que sur d'autres propositions des États membres. Quant au plan-cadre d'équipement, la présidente a attiré l'attention sur le paragraphe du document WO/PBC/27/9 qui indiquait que le Comité du programme et budget recommanderait aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des projets présentés dans le PCE 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019, pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses. La présidente a demandé si des délégations voulaient faire des observations.

203. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le groupe n'avait formulé aucune observation, mais avait demandé à disposer d'un peu de temps pour examiner la proposition avant d'intervenir.

204. La présidente a suspendu la séance plénière jusqu'à 16 heures. À la reprise de la plénière, la présidente a dit espérer que le comité avait pu examiner les projets de décision qui avaient été distribués et a invité les délégations qui le souhaiteraient à prendre la parole.

205. La délégation de la Suisse a remercié la présidente pour une proposition qui semblait très pragmatique et l'a assurée de son appui.

206. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié la présidente des efforts qu'elle avait déployés. Quant à la proposition, elle a indiqué d'emblée que le troisième chiffre romain suscitait quelques préoccupations. Elle était d'avis que la souplesse manifestée à ce sujet permettrait au groupe d'accepter la proposition sous réserve, peut-être, d'une modification de l'ordre des questions abordées dans les alinéas iii) et iv), ce qui était la proposition du groupe.

207. La présidente a remercié la délégation du Sénégal pour cette proposition, qui serait dûment prise en considération.

208. La délégation du Brésil a remercié la présidente des efforts qu'elle avait déployés pour fournir le texte au comité et a indiqué qu'elle serait en mesure d'appuyer la proposition ainsi que la suggestion faite par la délégation du Sénégal.

209. La délégation du Chili a tenu à s'associer aux remerciements que d'autres délégations avaient adressés à la présidente pour l'ensemble de la session et a confirmé être en mesure

d'appuyer sa proposition, qui, à son avis, allait dans la bonne direction dans l'intérêt de l'Organisation et compte tenu de l'état actuel des négociations.

210. La délégation des États-Unis d'Amérique a accueilli avec une vive satisfaction la proposition de la présidente; toutefois, elle a indiqué ne pas pouvoir l'appuyer. À son avis, cette proposition n'abordait pas de nombreuses questions que le Comité du programme et budget avait recensées lors de sa dernière session de juillet ni d'autres questions inscrites depuis longtemps à son ordre du jour. En fait, elle considérait qu'elle présentait des décisions non modifiées par rapport à celles qui avaient été proposées en juillet alors même qu'avait été clairement relevée la nécessité de traiter de questions inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour du comité et concernant les déficits budgétaires de différentes Unions. Elle préférait la proposition que plusieurs délégations avaient fait distribuer plus tôt dans la journée et qui était basée sur de larges consultations qui avaient été menées pendant toute la semaine.

211. La délégation de l'Allemagne a indiqué que, comme la plupart des autres délégations, elle appuyait pleinement la proposition de la présidente concernant la décision relative au point 9 de l'ordre du jour. Elle a aussi saisi cette occasion pour la remercier pour l'excellente manière dont elle avait guidé les travaux du comité pendant la semaine en cours. Elle a considéré que le comité avait bien progressé dans une atmosphère constructive et que cela augurait bien du débat devant se poursuivre à l'Assemblée générale.

212. La délégation du Mexique s'est associée aux remerciements adressés précédemment à la présidente et au Secrétariat pour le travail accompli non seulement ce jour-là, mais aussi pendant toute la semaine, ainsi que pour la proposition de décision. Malheureusement, la délégation n'était pas en mesure d'y souscrire. Elle estimait que, si cette proposition tenait bien compte de certaines des positions que certaines délégations avaient exprimées pendant la semaine, elle n'était pas complète. Elle ne tenait pas compte de l'optique de tous les membres ni de toutes les directions dans lesquelles le débat s'était engagé jusque-là. La délégation était plus particulièrement préoccupée par l'alinéa iv), car elle ne considérait pas qu'un consensus s'était dégagé à ce sujet et jugeait prématuré de clore le débat sur ce point.

213. La présidente a demandé à la délégation du Mexique des éclaircissements au sujet de son observation concernant l'alinéa iv).

214. La délégation du Mexique a présenté ses excuses pour une erreur de référence en indiquant qu'elle avait voulu mentionner le point concernant la réduction des contributions de 10%.

215. En réponse au point soulevé par la délégation du Mexique, la présidente a fait observer que la proposition qui venait d'être distribuée ne faisait pas référence à la réduction des contributions de 10%.

216. La délégation du Mexique a indiqué qu'au paragraphe 1.4, il était recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux assemblées des Unions, chacune pour ce qui la concernait, d'approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans cette proposition, le Secrétariat avait mentionné une réduction des contributions de 10%.

217. La présidente a confirmé qu'effectivement, le budget proposé contenait une proposition visant à réduire de 10% la valeur de l'unité de contribution, laquelle serait maintenue.

218. La délégation de la Chine a appuyé la proposition de la présidente, qu'elle a remerciée pour tout le travail qu'elle avait accompli pendant la semaine. De l'avis de la délégation, la proposition relative au point 9 jetait les bases d'un bon débat à l'Assemblée générale.

219. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a rendu hommage à toutes les délégations qui avaient participé au débat cette semaine-là et a noté qu'il incombait au Comité du programme et budget de recommander un

budget. C'est pourquoi le groupe pourrait accepter le programme et budget proposé et sa modification. S'agissant de la proposition de la présidente relative au point 9, le groupe a remercié la présidente pour les efforts qu'elle avait déployés et tous les États membres qui avaient participé aux brèves discussions organisées au sein du groupe au sujet de toutes les questions en suspens relevant du point 9 de l'ordre du jour. Le groupe était d'avis que la proposition de la présidente relative au point 9 était un bon point de départ pour le débat général qui se poursuivrait à l'Assemblée générale.

220. La délégation de la Malaisie s'est jointe aux délégations qui l'avaient précédée pour appuyer la proposition de la présidente et a déclaré y souscrire car elle constituait une bonne base de discussion pour l'Assemblée générale. Elle a saisi cette occasion pour remercier la présidente et lui rendre hommage pour les efforts qu'elle avait déployés pendant toute la semaine.

221. La délégation du Mexique a confirmé ne pas pouvoir appuyer la décision proposée en ce qui concernait son alinéa iv) relatif au programme et budget.

222. La présidente a remercié la délégation du Mexique pour la clarté de sa déclaration et a remercié toutes les délégations qui avaient fait des observations. Elle a exprimé sa reconnaissance pour tout l'appui qui avait été apporté à la proposition qu'elle avait présentée au comité. Après une courte pause, elle a annoncé qu'un nouveau projet de décision relatif au point 9, concernant le programme et budget proposé, avait été établi. Pendant que la nouvelle version était distribuée, elle est passée au projet de décision relatif au plan-cadre d'équipement pour 2018-2027, figurant dans le document WO/PBC/27/9. Elle a demandé si le comité pouvait adopter ce projet de décision.

223. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est félicitée des efforts déployés par la présidente pour aider le comité à achever ses travaux. Pour les raisons que la délégation avait exposées dans le document WO/PBC/27/13 et celles qui avaient été débattues précédemment à l'occasion de l'examen du document informel qui avait été soumis, elle ne pouvait pas appuyer la décision proposée à ce stade. Elle a demandé qu'elle soit jointe aux questions à examiner pendant l'Assemblée générale.

224. La présidente a pris note qu'il n'y avait pas d'autres demandes d'intervention. Compte tenu de ce qu'une délégation avait déclaré, elle a indiqué qu'une nouvelle version du projet de décision sur le plan-cadre d'équipement serait distribuée. Entre-temps, elle a donné lecture de la version révisée du projet de décision concernant le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, qui avait été distribuée. En l'absence d'objections, la décision a été adoptée.

225. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen détaillé du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document WO/PBC/27/8,

i) a approuvé :

a) un libellé révisé des principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15;

b) les modifications apportées aux paragraphes 28, 29 et 30 par les États membres. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la déclaration liminaire faite par le Directeur général à la vingt-septième session et des précisions apportées par le conseiller juridique de l'OMPI aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du PBC;

c) le maintien de la valeur de l'unité de contribution au même niveau qu'au cours de l'exercice biennal 2016-2017;

ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i); et

iii) est convenu d'examiner les questions en suspens à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

226. La présidente est revenue au plan-cadre d'équipement, contenu dans le document WO/PBC/27/9, et a donné lecture du projet de décision révisé. En l'absence d'objections, la décision a été adoptée.

227. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné la répartition entre les unions des projets proposés au titre du PCE 2018-2019, est convenu de poursuivre l'examen du plan-cadre d'équipement pour la période 2018-2027 à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

228. La présidente a remercié le comité, en notant qu'avec cette dernière décision, il avait achevé ses travaux, ce qui lui avait permis de faire des progrès supplémentaires.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINAL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ ET GLOBAL DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) À L'OMPI

229. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/10.

230. La présidente a ouvert le débat sur le point 10 de l'ordre du jour intitulé Rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources (ERP) à l'OMPI, publié sous la cote WO/PBC/27/10, et a expliqué que ce document complétait les rapports soumis précédemment sur le même sujet au Comité du programme et budget (PBC), en fournissant aux États membres une mise à jour finale de l'état d'avancement du portefeuille ERP de projets et de l'utilisation du budget à ce titre. La présidente a donné la parole au Secrétariat pour qu'il poursuive la présentation de ce point de l'ordre du jour.

231. Le Secrétariat a expliqué que le portefeuille global de projets et sa mise en œuvre atteignaient environ 79% de la portée définie, pour une utilisation du budget de 75%. On voyait que l'état d'avancement de la mise en œuvre était proportionné à l'utilisation du budget qui avait été approuvé par les États membres. La mise en œuvre du portefeuille s'achèverait dans les limites du budget approuvé et les fonds non dépensés seraient reversés dans les réserves à la fin du portefeuille. L'exécution des projets était en cours et s'achèverait d'ici à la fin de 2017 et au premier trimestre de 2018, après quoi aucun nouveau projet ne serait lancé. Il s'agissait donc du rapport final sur l'état d'avancement des projets. Les projets en cours étaient suivis de très près par la structure de gouvernance globale qui avait été mise en place, notamment pour détecter tous risques potentiels et garantir le parfait achèvement des projets sur la durée restante. L'accent était mis sur la nécessité de tirer le maximum de l'exécution de tous les projets, en particulier lorsque l'on n'escomptait pas qu'ils soient achevés dans les délais fixés. En pareil cas, on se concentrait sur les aspects dont le Secrétariat tirerait le maximum d'avantages. Par exemple, dans le cas des services de conférence, un projet avait été choisi, mais seule l'analyse serait réalisée dans les délais fixés pour le portefeuille. Cela aiderait à optimiser le moment où d'autres activités seraient entreprises sur ce projet au titre du plan-cadre d'équipement ordinaire. Ensuite, le Secrétariat a indiqué que la deuxième opération de vérification et de validation indépendantes avait été menée et il avait été donné suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen, ce qui garantissait de tirer le maximum d'avantages de ce processus d'examen. La conclusion générale de l'opération de vérification et de validation indépendantes avait souligné la solidité de la vision stratégique de l'OMPI en ce qui concernait les progrès à accomplir et, à cette fin, l'Organisation s'était engagée avec succès dans un processus positif et constructif d'apprentissage. Les prestations des fournisseurs

avaient continué de s'améliorer au fil des ans, ce qui tenait en partie à la collaboration avec de nouveaux partenaires. Trois nouveaux accords de partenariat à long terme avaient été conclus à la suite d'un appel d'offres public international pour garantir un appui durable au cours des cinq années à venir. Le Secrétariat a ensuite mis en exergue quelques-unes des principales réalisations intervenues depuis la publication du rapport précédent. La première avait été obtenue dans le domaine des ressources humaines et de la gestion des talents. La première phase avait été lancée, concernant l'établissement d'évaluations électroniques pour les membres du personnel titulaires de contrats temporaires. La seconde phase du projet, qui concernait le personnel permanent, devait être lancée au début du cycle de gestion des performances suivant, au premier trimestre 2018. Les projets de libre service étaient très avancés et plusieurs éléments de la nouvelle fonctionnalité avaient été mis en place au cours de l'année. La base de données de contacts avait été créée dans le cadre du secteur de la gestion de la relation avec les clients, et lancée. Pour les clients qui payaient des émoluments et taxes, un aspect très important avait été intégré dans le projet relatif à la gestion des recettes, à savoir l'adoption d'une plateforme de paiement commune et uniforme pour tous les systèmes de génération de recettes de l'OMPI. À cet égard, il s'agirait également de définir et de mettre en œuvre de nouvelles modalités de paiement afin de satisfaire les clients qui payaient des émoluments et taxes. Au sein de l'Organisation, différents secteurs d'activités avaient amorcé la transition vers la nouvelle plateforme de paiement. Le projet relatif aux voyages et aux réunions avait entrepris un réexamen complet des procédures en vigueur et recensé de nouvelles procédures simplifiées pour la gestion des voyages et des événements, ainsi que des solutions pouvant permettre de répondre à ces besoins. On avait entrepris de transformer en profondeur l'unité opérationnelle existant au sein de l'OMPI afin de s'assurer qu'elle était prête et apte à appuyer l'empreinte globale et étendue du système ERP à mesure que celui-ci se développerait à l'avenir.

232. La délégation du Canada souhaitait faire une remarque à titre d'éclaircissement ou d'information. Le rapport précédent, qui était alors un rapport intérimaire, avait fait état d'une évaluation du portefeuille qui avait été réalisée par le consultant Gartner. À ce moment-là, le document de l'OMPI avait indiqué que la société de conseil avait conclu que le portefeuille progressait bien, ce qui, de l'avis de la délégation, était la conclusion de Gartner. La délégation se demandait si le Secrétariat avait procédé à une évaluation analogue cette fois-ci. Le document qu'il avait établi reprenait en partie l'évaluation, mais elle aimerait savoir si un tiers avait également évalué les progrès accomplis cette fois-ci.

233. En réponse à la question de la délégation du Canada, le Secrétariat a indiqué qu'il y avait effectivement eu une évaluation des progrès effectuée par un tiers car il y avait eu un deuxième processus de validation et vérification indépendantes confié à Gartner. Il a ajouté qu'il avait donc bénéficié d'un état des lieux, puis d'un suivi. Gartner avait évalué les différents aspects en signalant les améliorations à apporter. Le Secrétariat a dit que, comme il l'avait déjà indiqué, il avait profité du fait que cela avait été fait dans les délais fixés pour la mise en œuvre du portefeuille pour donner effet à ces recommandations.

234. En l'absence d'autres demandes d'intervention, la présidente a donné lecture du paragraphe du projet de décision à l'examen, qui a été adopté.

235. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) (document WO/PBC/27/10), notamment du fait que

- i) la mise en œuvre du portefeuille s'achèvera dans les limites du budget approuvé,
- ii) le portefeuille sera clôturé en 2018,

- iii) seuls les projets et les étapes qui ont été approuvés par le comité chargé de la mise en œuvre du portefeuille AIMS sur la base de critères spécifiques ont été mis en œuvre et
- iv) les fonds non dépensés à la date de clôture du portefeuille seront reversés dans les réserves.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATIONS TECHNIQUES À APPORTER AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER

236. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/27/11 et WO/PBC/27/14.

237. La présidente a présenté le projet d'ordre du jour et expliqué que les délibérations avaient lieu sur la base des documents WO/PBC/27/11 (Propositions de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI) et WO/PBC/27/14 (Observations formulées par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI sur les modifications du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI proposées par le Secrétariat). Pendant la vingt-sixième session, a expliqué la présidente, le PBC avait adopté les propositions de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier qui avaient trait à la passation de marchés. Il avait également demandé au Secrétariat de présenter un projet révisé de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI tel qu'il figurait à l'annexe II du document WO/PBC/26/5 pour la vingt-septième session du PBC, en tenant dûment compte des observations faites par les États membres. Enfin, le PBC avait demandé à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) d'examiner ces modifications et de présenter son point de vue à la vingt-septième session du PBC. La présidente a expliqué qu'elle donnerait la parole d'abord au Secrétariat, pour qu'il présente les modifications, puis au président de l'OCIS, M. Ámon, pour qu'il présente le point de vue de l'OCIS sur ces propositions de modification.

238. Le Secrétariat a expliqué que le document contenait des propositions de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, conformément à la décision de la vingt-sixième session du PBC, qui i) avait pris note des propositions de modification du Règlement financier et de son règlement d'exécution qui figuraient à l'annexe II du document WO/PBC/26/5 et avait demandé au Secrétariat de présenter, à la vingt-septième session du PBC, une version révisée de ces modifications qui tiennent dûment compte des observations formulées par les États membres et ii) avait demandé à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) d'examiner les modifications visées au point 3 ci-dessus et de présenter son point de vue à ce propos à la vingt-septième session du PBC. À la suite des délibérations qui avaient eu lieu pendant la vingt-sixième session du PBC, des observations et des contributions avaient été reçues des délégations de la France et des États-Unis d'Amérique, respectivement, dans les délais convenus. Le document présentait les propositions de modification dans deux sections. La première, exposée dans l'annexe I, portait sur les modifications à apporter aux pratiques suivies par l'OMPI en matière d'établissement de rapports et sur les modifications relatives à l'organisation interne, afin de remédier aux inexactitudes ou d'apporter des précisions quant à la formulation de certains articles ou règles, qui avaient été examinées à la vingt-sixième session du PBC et qui avaient, semblait-il, bénéficié d'un appui général durant la réunion, sous réserve d'un examen par l'OCIS. La deuxième section tenait compte des propositions de modification initiales du Règlement financier et de son règlement d'exécution, pour lesquelles les États membres avaient présenté des propositions précises ou des variantes ou de nouvelles propositions, et qui étaient exposées à l'annexe II du document. L'OCIS avait reçu la proposition afin de pouvoir donner son avis au PBC, ainsi qu'il avait été demandé. Le Secrétariat a rappelé que la question de

l'amélioration des rapports financiers et des rapports sur l'exécution du programme avait été précédemment examinée avec l'OCIS et que l'organe s'y était dit favorable. Les observations de cet organe étaient présentées dans le document WO/PBC/27/14.

239. Le président de l'OCIS a dit que l'OCIS avait examiné les propositions de modification. Dans un premier temps, il a comparé les modifications à présenter aux États membres à la vingt-septième session du PBC à celles qui avaient été proposées lors de sa vingt-sixième session. Il a constaté l'absence de propositions de modification nouvelles, l'absence de modifications ne figurant pas parmi celles qui avaient été présentées à la vingt-sixième session du PBC. Trois propositions de modification ne figuraient plus parmi celles qui avaient été présentées à la vingt-sixième session. Il s'agissait des propositions concernant les dispositions suivantes : règle 101.3 e), relative à la définition des crédits, règle 101.3.n), relative à la définition des fonds de réserve, et article 4.6, relatif à l'utilisation des fonds de réserve. Comme indiqué précédemment, les propositions de modification pouvaient être classées dans deux grandes catégories. La première catégorie concernait les modifications proposées afin de supprimer les répétitions dans l'établissement des rapports. La seconde catégorie regroupait les modifications proposées afin de remédier à des inexactitudes et d'apporter des précisions dans le libellé actuel du Règlement financier et de son règlement d'exécution. L'OCIS concluait que les propositions de modification révisées concernant le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution aideraient le Secrétariat à simplifier le processus d'établissement des rapports et renforceraient la clarté et la cohérence des rapports sur l'exécution du programme et des rapports financiers à l'OMPI. Par conséquent, l'OCIS appuyait les modifications proposées faisant l'objet de l'annexe I du document WO/PBC/27/11.

240. La présidente a donné la parole aux délégations souhaitant intervenir.

241. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour avoir établi le document WO/PBC/27/11 et les propositions de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, et l'OCIS pour avoir formulé à ce sujet les observations figurant dans le document WO/PBC/27/14, en indiquant que les modifications proposées devraient être examinées plus avant.

242. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir fourni les projets révisés des modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier et à son règlement d'exécution compte tenu des observations faites par les États membres à la session précédente du PBC. Elle estimait que ces modifications pourraient améliorer les principes généraux afin de clarifier les responsabilités et le processus décisionnel.

243. La délégation des États-Unis d'Amérique a dit apprécier les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer le processus de passation de marchés de l'OMPI et supprimer les répétitions dans l'établissement des rapports et remédier aux inexactitudes, et a accueilli avec satisfaction et a appuyé les recommandations de l'Organe consultatif indépendant de surveillance concernant les modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier et à son règlement d'exécution.

244. En l'absence d'autres demandes d'intervention, la présidente a donné lecture du paragraphe du projet de décision à l'examen, qui a été adopté :

245. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver i) les propositions de modification des articles 2.14, 3.7, 3.13, 3.14, 5.3, 5.4, 5.7, 6.3, 6.7 et 10.1 du Règlement financier; ii) la suppression de l'article 6.6 du Règlement financier; et iii) l'introduction du nouvel article 2.14bis, reproduit dans l'annexe I du présent document WO/PBC/27/11, dans le Règlement financier.

246. Le Comité du programme et budget a pris note i) des modifications apportées aux règles 101.1, 101.3.h) et j), 103.2, 104.4, 105.1, 105.6, 105.9, 105.33, 106.3, 106.7, 106.10 et 110.1 du règlement d'exécution; ii) de la suppression de la règle 106.12; et iii) de l'introduction des nouvelles règles 102.7 et 106.11bis proposées, reproduites dans l'annexe I du présent document WO/PBC/27/1, dans le règlement d'exécution.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI

247. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/27/12 et A/56/15.

248. La présidente a ouvert le débat sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI". Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/27/12 intitulé "Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2018-2019" et du document A/56/15 intitulé "Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2016-2017". La présidente a rappelé que la question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI était examinée depuis un certain temps déjà, ajoutant qu'il convenait de rappeler les décisions sur la base desquelles les délibérations avaient lieu et l'état d'avancement de ces délibérations. Lors de la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées en octobre 2015, l'Assemblée générale de l'OMPI avait décidé d'adopter les principes directeurs et d'"ouvrir trois nouveaux bureaux extérieurs au plus par exercice biennal pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de l'OMPI". Lors de la cinquante-sixième série de réunions des assemblées en octobre 2016, l'Assemblée générale de l'OMPI avait décidé d'ouvrir des bureaux extérieurs de l'OMPI en Algérie et au Nigéria et "de poursuivre les consultations sur l'ouverture d'un bureau extérieur pendant l'exercice biennal en cours et de trois bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal 2018-2019 sur la base d'un appel à propositions publié à cet effet par le Secrétariat en vue de prendre une décision sur cette question à la session de 2017 de l'Assemblée générale compte tenu des principes directeurs." À la vingt-sixième du PBC en juillet, sept des neuf États membres qui avaient proposé d'accueillir un nouveau bureau extérieur au cours de l'exercice biennal 2018-2019 ont fait des exposés sur leurs propositions respectives. Les États membres ont eu la possibilité de poser des questions aux pays candidats et il y a eu un échange de vues initial. On a également tenu des consultations informelles qui ont montré qu'un consensus n'avait pas encore pu se dégager. À cet égard, la présidente a exhorté les délégations à collaborer dans un esprit de compromis de façon que la session en cours du PBC puisse permettre de formuler des recommandations à l'Assemblée générale de l'OMPI sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI au cours des exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019. Elle a rappelé que le document WO/PBC/27/12 contenait le rapport relatif à l'"ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2018-2019" et qu'au cours de la vingt-sixième session du PBC, il avait été décidé de poursuivre le débat pendant la session en cours de manière à formuler une recommandation à adresser à l'Assemblée générale devant se tenir en octobre 2017. Elle a invité les délégations souhaitant prendre la parole à intervenir.

249. La délégation de l'Indonésie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique sur la question des nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, a dit que le groupe des pays d'Asie et du Pacifique estimait qu'il s'imposait de faire avancer l'examen de cette question dans les meilleurs délais en s'appuyant sur les principes directeurs et en invitant tous les États membres à faire preuve de respect mutuel. La délégation a assuré que le groupe était prêt à contribuer d'une façon active et constructive à l'élaboration d'une décision sur la méthode à appliquer pour décider de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI conformément aux principes directeurs. Dans cet esprit, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que les six pays candidats membres de ce groupe, à savoir l'Arabie saoudite, les Émirats arabes

unis, l'Inde, la République islamique d'Iran, Oman et la République de Corée, ont réaffirmé leur détermination à être une partie de la solution. S'agissant du dernier bureau restant à ouvrir et attendant une décision pendant l'exercice en cours, la délégation a rappelé au comité que le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait présenté trois candidatures valides pour l'exercice biennal en cours, à savoir celles de l'Inde, de la République islamique d'Iran et de la République de Corée. Le groupe était convaincu d'avoir la capacité de produire des résultats satisfaisants.

250. La délégation de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié les États membres de l'OMPI d'avoir émis des propositions visant à accueillir des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le groupe a réaffirmé son appui aux principes directeurs convenus à l'Assemblée générale de 2015 en vertu desquels les régions ne disposant pas d'un bureau extérieur de l'OMPI devraient être prioritaires et il convenait de s'en tenir à une répartition géographique équitable. Dans cette optique, le groupe a appelé l'attention des États membres sur le fait que la région qu'il représentait était la seule toujours dépourvue d'un bureau extérieur et que la Roumanie avait soumis sa candidature pour accueillir un bureau extérieur de l'OMPI. Il a souligné que la création de bureaux extérieurs devait apporter une valeur ajoutée à la fois au niveau opérationnel et financier, et devait répondre aux besoins réels de l'Organisation sur les plans de la fourniture d'une assistance technique, du renforcement des capacités et de la formation. Il a invité les États membres à tenir compte de ces principes lorsqu'ils examineraient la question des bureaux extérieurs. Étant donné que beaucoup de temps avait été consacré à l'examen de cette question pendant la session précédente de l'Assemblée générale, le groupe préconisait une approche pragmatique et rationnelle, en exhortant les États membres à tenir compte de la déclaration de la présidente de l'Assemblée générale en 2016 au moment de préparer la décision concernant l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a déclaré rester déterminé à participer à un débat constructif sur la question.

251. La délégation des Émirats arabes unis a exprimé son appui à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du groupe des pays asiatiques et a remercié l'OMPI pour les efforts inlassables qu'elle déployait pour mettre en place un système de propriété intellectuelle qui soit efficace et fasse progresser la propriété intellectuelle de façon à répondre aux besoins culturels, intellectuels, économiques et sociaux. Dès leur fondation, les Émirats arabes unis avaient adopté une politique de propriété intellectuelle conforme à leurs engagements internationaux et aussi régionaux. Depuis leur adhésion à l'OMPI en 1975, les Émirats étaient déterminés à appliquer tous les traités internationaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle. Ils étaient profondément convaincus de l'importance de la contribution de la propriété intellectuelle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils avaient émis une demande visant à accueillir un bureau extérieur parce qu'ils remplissaient les conditions et estimaient pouvoir apporter une contribution importante dans le domaine de la propriété intellectuelle et de sa promotion. La délégation a ajouté que les Émirats étaient également en mesure de fournir l'assistance institutionnelle nécessaire au Moyen-Orient et partout en Asie. La proposition des Émirats reposait sur les principes convenus à la série de réunions des assemblées de 2015. Les Émirats remplissaient les conditions nécessaires pour accueillir un bureau extérieur. Ils s'étaient dotés d'une vision d'avenir très ambitieuse et avaient construit une économie durable, et ils croyaient en l'importance d'un cadre propice à la propriété intellectuelle et au développement durable ou de nature à les encourager. Ils avaient adopté un certain nombre de mesures visant à créer une société du savoir et à appuyer la créativité. S'agissant de l'environnement des entreprises, par exemple, un grand nombre de moyens avaient été accordés aux chefs d'entreprise et une législation avait été adoptée. Les Émirats pouvaient également compter sur un solide réseau de contacts régionaux et internationaux et étaient ouverts aux marchés internationaux. Ils bénéficiaient d'une stabilité politique et institutionnelle et de taux de croissance très élevés en dépit de la situation politique et économique. Au cours des trois années écoulées, le taux de croissance avait été de 3% et les Émirats occupaient le cinquième rang mondial pour le PIB par habitant. De plus, ils étaient très compétitifs et au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Ils avaient conclu des accords avec 86 pays dans l'aviation civile et étaient très avancés sur le plan des relations économiques

internationales. Par exemple, ils occupaient en 2017 la première place dans la région et la dixième dans le monde au classement de l'indice mondial de la compétitivité, qui avait été publié par le centre suisse de compétitivité. Les Émirats se situaient au premier rang dans la région et au trente-cinquième rang sur 75 pays du monde quant à l'innovation, selon une liste publiée en 2017 par l'OMPI et d'autres organismes importants. Le pays avait considérablement progressé dans la mise en œuvre d'un système de protection de la propriété intellectuelle. Il avait ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI ainsi que d'autres instruments internationaux. Il avait adopté une nouvelle législation sur la propriété intellectuelle, conformément aux normes internationales. Des progrès considérables avaient été accomplis dans ce domaine car les Émirats disposaient d'une infrastructure électronique très avancée concernant les brevets, le droit d'auteur et les marques, et mettaient en œuvre une migration vers des systèmes électroniques. Ils avaient mis en place un système d'informatisation pour la récupération d'informations liées à la propriété intellectuelle et pour les dessins et modèles industriels et les brevets, et leurs efforts avaient abouti à un nouveau système pour les brevets, à savoir un nouveau système national qui pourrait contribuer à ouvrir la porte à une transition fondamentale dans le développement du système de propriété intellectuelle des Émirats. Par ailleurs, le pays appuyait les jeunes pousses dans l'industrie et la technologie. La délégation a indiqué que les Émirats attachaient une importance particulière à l'ouverture d'un nouveau bureau extérieur et qu'ils s'étaient engagés à fournir les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui était souhaitable pour le pays et la région. Ils avaient sélectionné avec le plus grand soin Abu Dhabi pour accueillir ce bureau extérieur : ce site permettrait de garantir que le bureau fonctionnerait le mieux possible. Les ressources nécessaires avaient été mobilisées, y compris en envisageant la possibilité de programmes de formation. La délégation a souhaité saisir cette occasion pour demander que soit prise en considération la technologie complète au moment d'examiner les pays susceptibles d'accueillir un bureau extérieur, en ajoutant qu'un mécanisme consensuel était nécessaire pour permettre de choisir le bon endroit où ouvrir un bureau qui puisse réaliser les objectifs de l'Organisation. Les Émirats arabes unis étaient prêts à contribuer aux délibérations et à examiner tous les points de l'ordre du jour. En conclusion, la délégation a réaffirmé la mission des États membres et de l'Organisation, qui était de promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle et de stimuler la créativité par le biais de la propriété intellectuelle dans le monde.

252. La délégation du Sénégal, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a rappelé ce qui avait été dit lors de la vingt-sixième session du PBC en juillet dernier. Elle restait favorable à l'idée d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs car cela encouragerait l'innovation et le développement du système mondial de propriété intellectuelle. Elle a souligné qu'il importait de ne pas perdre de vue le fait qu'il y avait une décision de l'Assemblée générale à appliquer. Elle espérait qu'il serait possible de s'entendre sur une méthode consensuelle qui permette de formuler une recommandation à adresser à l'Assemblée générale. Le groupe a rendu hommage au Secrétariat pour les efforts considérables qu'il déployait en permanence pour régler ce problème qui intéressait beaucoup les États membres.

253. La délégation du Costa Rica, s'exprimant au nom du GRULAC, a encouragé toutes les délégations à se montrer constructives de façon qu'une solution acceptable pour tous puisse être trouvée. Comme les autres groupes régionaux, le GRULAC tenait à contribuer positivement au débat sur la question des bureaux extérieurs. Il avait pris note des délibérations et travaux des sessions antérieures de ce comité, en particulier ceux menés dans un cadre informel, et estimait qu'il s'agissait de centrer l'attention sur la possibilité d'avoir un échange de vues sur une méthode qui soit équilibrée et raisonnable pour tous et qui s'appuie sur les principes directeurs ainsi que sur la décision et le mandat émanant de la dernière session de l'Assemblée générale. Le groupe a exhorté les délégations à ne pas se désintéresser de l'expérience antérieure ni de tous les travaux effectués et engagements pris dans le passé pour parvenir à un accord en vue de l'adoption des principes directeurs. Il avait pris bonne note de toutes les interventions faites jusqu'alors en plénière et il estimait lui aussi qu'il importait de travailler de manière créative et collective pour que la méthode satisfasse tout

le monde, en particulier les pays et régions candidats. Il a réitéré l'intérêt qu'il portait à l'accueil d'un bureau extérieur de l'OMPI en Colombie, en ajoutant qu'il était largement ouvert à la poursuite d'un dialogue constructif et à l'établissement de ponts entre toutes les régions et tous les pays candidats de façon qu'à la fin de la session, une recommandation puisse être adressée à l'Assemblée générale indiquant où devraient être ouverts les quatre nouveaux bureaux extérieurs.

254. La délégation de la Turquie a souhaité s'exprimer succinctement sur la question des bureaux extérieurs et sur l'évolution de la situation depuis la deuxième session du PBC en juillet 2014. Entre mai et juillet 2014, huit consultations à participation non limitée avaient été tenues et des réunions organisées pour faciliter l'élaboration du projet de principes directeurs concernant les bureaux extérieurs à soumettre au président. L'Assemblée générale a adopté ces principes directeurs en 2015. En 2016, elle a décidé de poursuivre les consultations sur l'ouverture d'un bureau extérieur pendant l'exercice biennal en cours et de trois bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal 2018-2019 sur la base de l'appel à propositions publié à cet effet par le Secrétariat en vue de prendre une décision sur cette question à sa session de 2017. Le Secrétariat a fourni un rapport factuel sur les bureaux extérieurs dont l'ouverture était proposée et ce rapport avait été établi dans le respect des principes directeurs. Le Secrétariat avait demandé aux pays souhaitant accueillir un bureau extérieur d'émettre une proposition par écrit avant février 2017. La plupart des pays candidats avaient fait un exposé et répondu à des questions. La Turquie avait fait un exposé de ce type et répondu à de nombreuses questions, manifestant ainsi l'intérêt qu'elle portait à l'accueil d'un bureau extérieur pendant l'exercice biennal 2016-2017 ou 2018-2019. Il avait été répondu par écrit avant la date limite aux questions posées par le groupe B et Oman, et la délégation estimait que les réponses aideraient à examiner plus avant les demandes des pays, y compris celle de la Turquie. La délégation a tenu à évoquer les principaux points présentés à la vingt-sixième session à propos de la question de l'accueil d'un bureau extérieur, en indiquant que les progrès réalisés en Turquie en matière de propriété intellectuelle avaient été signalés à l'aide de faits et de chiffres et corroborés par des statistiques. Elle considérait que la Turquie avait bien progressé en un laps de temps relativement court dans le domaine de la propriété intellectuelle et acquis une expérience considérable en la matière. En second lieu, elle a dit que les activités de coopération lancées par la Turquie avaient été présentées de manière détaillée. En se basant sur les faits, la délégation a affirmé que les offices turcs de brevets et de marques étaient les plus actifs de la région. Elle a ajouté que, du fait de sa situation géographique exceptionnelle, la Turquie entretenait des liens étroits avec les pays de l'Ouest comme de l'Est. Ce pays participait à l'exécution de projets avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et, pour la toute première fois, des projets liés à la propriété intellectuelle étaient lancés par la Turquie pour des organisations de pays islamiques. La délégation estimait que la connaissance et l'information en matière de propriété intellectuelle pouvaient être diffusées et partagées d'une manière économiquement plus rationnelle non seulement en Turquie, mais aussi dans le reste de la région. Il serait possible d'améliorer et de renforcer la communication avec les acteurs locaux et d'organiser à un moindre coût des réunions, des formations et des séminaires. Les résultats des programmes adoptés dans le programme et budget de l'OMPI pourraient ainsi être maintenus d'une manière plus efficace et rationnelle. La délégation était convaincue qu'un bureau extérieur ouvert en Turquie pourrait améliorer de façon économique les réalisations des programmes de l'OMPI et les résultats attendus non seulement pour la Turquie, mais aussi pour les autres pays de la région. Les réponses aux questions posées par le groupe B et Oman donnaient d'autres détails sur les principales questions en jeu et la délégation pensait qu'elles avaient été distribuées à tous les membres.

255. La délégation du Japon, s'exprimant au nom du groupe B, considérait que la décision prise en 2015 par l'Assemblée générale, notamment concernant les principes directeurs, était stricte et devait être appliquée. Par cette décision, l'Assemblée générale a reconnu que l'OMPI disposait d'une capacité limitée en matière d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs et a adopté une approche faite de prudence s'agissant de créer de nouveaux bureaux extérieurs en décidant d'ouvrir trois nouveaux bureaux extérieurs au plus par exercice biennal pour les

exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de l'OMPI. En conséquence, le groupe B était d'avis que la décision concernant l'ouverture d'un bureau extérieur pendant l'exercice biennal en cours ne pouvait pas être reportée à l'exercice biennal suivant. En outre, le système utilisé pour choisir les pays qui accueilleraient de nouveaux bureaux extérieurs devait être objectif et les critères appliqués pour distinguer les bureaux extérieurs devaient être concrets. Le groupe B ne doutait pas que le PBC ne puisse trouver un moyen équilibré et acceptable de faire avancer le règlement de cette question, et prendre une décision satisfaisante, ce qui était l'objectif des principes directeurs. La délégation se souvenait qu'en 2016, l'Assemblée générale avait consacré beaucoup de temps à cette question, et bien que l'accord se soit fait sur deux bureaux, un troisième n'avait pas été distingué et le temps avait manqué pour examiner certaines autres questions. Le groupe B restait déterminé à participer aux délibérations d'une manière constructive. Cela dit, il estimait que cette question ne devrait pas accaparer tout le temps disponible, car il restait d'autres questions importantes à examiner.

256. La délégation du Pakistan, parlant au nom de son pays, a estimé que l'OMPI avait déjà rempli son rôle pour améliorer la coopération avec les États membres, en fournissant des services mondiaux de propriété intellectuelle, de renforcement des capacités et d'assistance technique, ainsi qu'en garantissant le fonctionnement efficace d'un système de propriété intellectuelle sans bureaux extérieurs. L'utilité des bureaux extérieurs, a poursuivi la délégation, était discutable pour diverses raisons. La mise en place de nouveaux bureaux extérieurs entraînerait le gaspillage de ressources rares et précieuses, comme cela a été le cas par le passé pour des bureaux extérieurs qui devaient voir le jour. Premièrement, la délégation a estimé qu'il était temps de mettre un terme à la frénésie euphorique visant à multiplier aveuglément les bureaux extérieurs, et que des organismes extérieurs devraient mener, en toute transparence, une analyse des coûts et bénéfices, fondée sur une évaluation fiable et objective, afin de comparer les résultats des bureaux extérieurs avec les coûts engendrés par leur mise en place et leur fonctionnement. Deuxièmement, la délégation a proposé la formation d'un nouveau groupe d'experts neutres, auquel ne participerait pas le Secrétariat de l'OMPI, dans l'optique de garantir la réalisation d'une évaluation impartiale. Le groupe d'experts pourrait comparer les bénéfices probables des bureaux extérieurs par rapport aux coûts engendrés, et présenter son étude sous forme de matrice afin d'en faciliter l'analyse des résultats. La délégation savait qu'une telle étude avait été menée par le passé, mais elle a considéré qu'aucun argument convaincant n'avait été présenté aux États membres de l'OMPI au sujet de l'existence des bureaux extérieurs, lesquels ne représentaient qu'un poids supplémentaire pour les ressources financières de l'organisation. Troisièmement, la délégation a affirmé qu'il y avait trop de pays candidats et que cette situation entraînait un malaise au moment où l'adoption d'une approche consensuelle était nécessaire. La délégation a ajouté qu'un pays accueillant un nouveau bureau extérieur pouvait potentiellement protéger ses intérêts politiques et économiques, au détriment de ceux d'un autre pays. Par conséquent, la délégation n'a pas apporté son soutien à la tendance malsaine qui pourrait dès lors attirer l'OMPI sur le terrain des politiques nationales, ce qui pourrait entraver son rôle et salir sa réputation en tant qu'organisation technique chargée de protéger l'innovation et la créativité. La délégation a rappelé que l'OMPI prenait toutes ses décisions par consensus, et que cette règle engageait la responsabilité collective de tous les États sur des sujets institutionnels. La délégation ne soutiendrait donc aucune autre approche, quel que soit le sujet, y compris celui-ci, qui pourrait aller à l'encontre des règles institutionnelles de l'OMPI. Si un pays devait être choisi pour accueillir un bureau extérieur, toutes les propositions devraient être étudiées sur la base du mérite, de l'exclusivité et du consensus. La délégation est convaincue qu'il faudrait préserver la relation directe entre les pays et le siège de l'OMPI, au lieu de la compromettre par la création de bureaux extérieurs, selon les principes directeurs. Elle a estimé que la création de bureaux extérieurs n'était pas aussi aisée qu'envisagé. Au lieu de continuer à créer de nouveaux bureaux extérieurs, il serait prudent de revoir l'ouverture de ceux qui ont déjà été approuvés. La délégation a considéré que les bureaux extérieurs pourraient se retrouver mêlés à des conflits entre États, indiquant que l'OMPI devrait avoir conscience de ce point important, sans prendre part inutilement à des frictions interétatiques.

257. La délégation de l'Iran (République islamique d') a considéré que les principes directeurs étaient le résultat de longues négociations menées entre les États membres pour décider de la création de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, et qu'ils reflétaient un processus inclusif et transparent. Par conséquent, il conviendrait de suivre les principes directeurs au moment de la création des bureaux extérieurs, tout en tenant compte de la répartition géographique équitable de ces bureaux. La délégation a estimé que toutes les propositions devraient être examinées pour garantir une approche holistique conduisant à la création de bureaux extérieurs. Elle a considéré qu'il fallait absolument éviter de fixer une date butoir pour conclure les discussions sur ce point de l'ordre du jour. À cet égard, la délégation a souligné, en s'appuyant sur la décision prise par l'Assemblée générale en 2016, que la décision d'ouvrir des bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal en cours, ainsi que trois bureaux extérieurs pendant le prochain exercice biennal, serait prise lors de l'Assemblée générale de 2017. La délégation a déclaré que l'une des principales fonctions des bureaux extérieurs consistait à fournir une assistance technique et à proposer des activités de renforcement des capacités. En conséquence, selon les principes directeurs, il conviendrait de prendre dûment en considération les aspects de développement au moment de la création de nouveaux bureaux extérieurs. La délégation a ajouté que les principes directeurs établissaient que toute décision à cet égard devrait être prise conformément au principe d'équité durable et garantir un réseau géographique efficace des bureaux extérieurs. Toute initiative sur les modalités du choix des pays hôtes, a poursuivi la délégation, devrait être en conformité totale avec les principes directeurs, les règles de procédure générale de l'OMPI, et mener à un consensus sur le résultat de toutes les délibérations. Enfin, la délégation a émis l'espoir que les discussions portant sur ce point important aboutissent à un consensus, indiquant qu'il était nécessaire de s'impliquer de manière constructive pour remplir les objectifs de propriété intellectuelle.

258. La délégation de la République de Corée a soutenu la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La République de Corée a remercié la présidente pour sa direction et ses efforts afin de faire avancer les discussions sur les bureaux extérieurs. Concernant le processus de décision des bureaux extérieurs de l'OMPI, la République de Corée a pris note du fait que les principes directeurs régissaient la qualification des pays hôtes, mais qu'ils ne donnaient pas d'indications précises sur la manière de sélectionner les bureaux extérieurs en s'appuyant sur ces qualifications. À cet égard, la délégation a souhaité inciter à porter l'attention sur la méthode à suivre avant d'entrer dans un débat de fond. Elle a émis l'espoir que la meilleure méthode soit trouvée lors de cette session du PBC. La délégation a indiqué que, mise à part la méthode à suivre, l'exercice biennal 2016-2017 était presque achevé, et qu'il y avait peu de différence de contenu et de déroulement entre cet exercice et l'exercice biennal suivant. Ainsi, la délégation pensait qu'il serait plus réaliste et pratique de suivre un seul processus, au lieu de deux, pour sélectionner quatre bureaux extérieurs. Cependant, pour gagner du temps, la délégation a suggéré que le débat se concentre en priorité sur la question de la méthode à suivre. Enfin, la République de Corée, en tant que pays candidat pour accueillir un bureau extérieur, s'est dite prête à participer de manière constructive aux prochaines discussions portant sur les bureaux extérieurs.

259. La délégation de l'Inde a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a considéré que le débat sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI avait trop duré. À plusieurs reprises, que ce soit pendant la session du PBC ou les discussions de l'Assemblée générale précédente, elle a entendu les craintes insensées concernant les effets de l'ouverture d'un bureau extérieur dans un pays sur les activités de l'OMPI dans d'autres pays de la même région. Elle a toujours reconnu que la répartition actuelle des bureaux extérieurs était limitée. L'ouverture d'un nombre suffisant de bureaux extérieurs pourrait constituer une proposition gagnant/gagnant pour les pays où un environnement favorable à l'innovation et à la créativité serait déjà en place ou, pour les pays souhaitant bénéficier du soutien direct de l'OMPI en matière d'assistance technique ou de renforcement des capacités, un moyen de faire évoluer les politiques nationales de propriété intellectuelle et les infrastructures concernées. La délégation a ajouté que les nouveaux bureaux extérieurs devraient rassembler des spécialistes techniques afin de fournir rapidement

des services et de favoriser l'innovation et les interventions sur place. La présence de spécialistes locaux devrait contribuer au transfert efficace des connaissances et au renforcement de l'entraide par l'émergence de réseaux nationaux. La délégation a souligné qu'il était important de prendre en compte les intérêts des différentes régions géographiques, ainsi que d'autres facteurs comme l'équilibre entre le besoin et la demande en fonction de la population, de la taille de l'économie et de la croissance des dépôts de droits de propriété intellectuelle. La répartition géographique des bureaux revêtait une importance particulière pour la fourniture des services de l'OMPI aux fins de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Parlant au nom de son pays, la délégation a indiqué que l'Inde avait également manifesté son intérêt pour ouvrir un bureau extérieur de l'OMPI sur son territoire. La délégation a émis l'espoir qu'une décision serait prise rapidement, dans le respect des principes directeurs, concernant la création d'un bureau extérieur, et elle a fait savoir qu'elle était désireuse de travailler de manière constructive avec tous les groupes et délégations pour parvenir à un consensus sur la méthode à suivre et l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI.

260. Le président par intérim de l'Assemblée générale a pris la parole pour faire quelques commentaires. Ayant agi dans cette perspective, le président par intérim avait davantage intérêt à voir cette discussion du PBC aboutir à des résultats positifs afin d'assurer un début dans le calme de l'Assemblée générale. Le président par intérim a rappelé que le processus ne partait pas de zéro. Il fallait tenir compte d'un héritage remontant à quelques années, comprenant tout d'abord l'adoption des principes directeurs en 2015, puis les négociations en cours qui ont conduit à la décision de l'Assemblée générale de 2016 portant sur trois éléments. L'un de ces éléments était la désignation de deux bureaux extérieurs en Afrique. Un consensus avait été trouvé à ce sujet, à la condition qu'une déclaration du président soit incluse dans la décision. Le président par intérim de l'Assemblée générale a invité tout le monde à se référer à la déclaration du président incluse dans la décision de l'Assemblée générale de l'année dernière. Les trois éléments devaient être pris en compte pendant les discussions. Un autre élément était que les discussions devaient être orientées non seulement par les principes directeurs, mais aussi par une analyse sur ce que l'ouverture d'un bureau extérieur dans un pays donné pourrait apporter à l'OMPI en tant qu'organisation. Le président par intérim a dit avoir entendu, à plusieurs reprises, des délégations louer les retombées positives que cela entraînerait sur la protection de la propriété intellectuelle dans les pays hôtes. Très peu ont dit ce que l'OMPI, en tant qu'organisation, aurait à gagner à ouvrir un bureau dans un pays en particulier. Il s'agissait d'un débat sur les bureaux extérieurs, et non sur les bureaux nationaux favorisant les régimes de propriété intellectuelle. Enfin, le président par intérim a considéré qu'un élément essentiel était absent du débat, à savoir l'avis du Directeur général ou du Secrétariat sur le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI dans le monde. Cet avis était absent, alors qu'il aurait sûrement été très utile. Le président par intérim s'est interrogé sur la possibilité de demander au Directeur général de fournir un tel avis à l'occasion de la prochaine Assemblée générale ou à une date ultérieure. Sans aller à l'encontre des décisions des États membres, il a considéré qu'il serait extrêmement utile pour ce débat de voir comment le Secrétariat de l'Organisation considérerait l'expansion d'un réseau de bureaux extérieurs, d'un point de vue organisationnel.

261. La présidente a remercié l'Ambassadeur pour ses commentaires, qu'elle a qualifiés de très importants, et a dit espérer que le comité puisse apporter sa contribution à l'Assemblée générale sur ce sujet. La présidente a demandé au Secrétariat de distribuer un projet de décision à soumettre à l'examen des délégations et a suspendu la session plénière afin de laisser du temps pour réfléchir à la décision proposée. Lorsque la session plénière sur le point 12 de l'ordre du jour a repris, la présidente a lu à voix haute le projet de décision proposé. Aucune objection n'ayant été soulevée, la décision a été adoptée.

262. Ayant examiné les documents WO/PBC/27/12 et A/56/15, le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a procédé à un échange de vues portant notamment sur la méthode à suivre pour parvenir à une décision sur les nouveaux bureaux extérieurs en suspens pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019;
- ii) n'est pas parvenu à un consensus sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs; et
- iii) a recommandé de poursuivre l'examen de la question au cours de la cinquante-septième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

263. La délégation du Costa Rica, parlant au nom du GRULAC, a remercié la présidente pour sa manière de diriger la session et a remercié le Secrétariat pour son excellent travail. La délégation a indiqué que le groupe continuerait de coopérer avec la présidente et les autres délégations afin de conclure les questions en suspens. La délégation a souligné l'importance que les consultations restent ouvertes et transparentes sur les points de l'ordre du jour. Concernant les bureaux extérieurs, la délégation a remercié la présidente d'avoir mené, de manière sérieuse et structurée, les débats sur ce sujet, d'avoir facilité les discussions informelles et d'avoir accompli des efforts pour proposer une procédure afin de parvenir à un consensus sur le choix de quatre pays destinés à accueillir les bureaux extérieurs. La délégation a appelé tous les groupes régionaux à chercher ensemble des alternatives durables et bien équilibrées pour parvenir à un accord. La délégation a fait preuve de compromis et de souplesse, et a espéré que d'autres en feraient autant.

264. La délégation a lu une lettre qui devrait être envoyée au président des assemblées avant la fin de la présente session du PBC :

“Monsieur l'Ambassadeur, nous vous saluons cordialement et nous souhaitons, en parlant au nom du GRULAC, vous transmettre le présent message que vous recevrez en tant que président par intérim des assemblées de l'OMPI, et que nous vous demandons de partager avec l'ensemble des coordinateurs régionaux. Vous avez participé et assisté à l'ensemble du processus de négociations ayant permis aux membres d'adopter les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, ainsi qu'aux décisions prises par consensus par les États membres. Nous nous référons aussi bien aux négociations qu'aux accords trouvés à l'occasion des assemblées de 2015, ce qui a conduit à leur adoption ainsi qu'au processus de mise en œuvre actuel. Nous faisons également référence à la décision partielle adoptée en 2016 lors des assemblées, laquelle concernait l'ouverture de deux bureaux en Afrique. Tous les États membres et groupes régionaux ont conscience du long chemin parcouru, et nous devons à présent veiller à respecter nos engagements lors des assemblées qui se tiendront en octobre de cette année et à remplir le mandat de l'Assemblée de 2016 concernant la décision d'ouvrir un troisième bureau extérieur pendant l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que trois autres pendant celui de 2018-2019. Dans ce contexte, le GRULAC regrette qu'il n'ait pas été possible, au cours de cette session du PBC, qui s'achève aujourd'hui, d'aboutir à l'adoption d'une recommandation à l'intention des assemblées sur ce sujet. Nous reconnaissons, dans tous les cas, les efforts fournis par le président par intérim du PBC. Notre groupe régional, qui a toujours fait preuve d'engagement et de souplesse pour essayer de trouver des accords et des consensus, notamment sur ce sujet, a participé une fois de plus aux discussions de cette session du PBC dans le même état d'esprit et souhaite continuer à le faire. Il est indéniable que le nombre de bureaux extérieurs est limité, ce qui exige des groupes régionaux, à qui nous lançons un appel spécial, de travailler entre eux pour limiter leurs propositions ou leur accorder la priorité. Ce travail devrait vraiment être accompli avant les prochaines assemblées. Il s'agit d'un travail difficile et complexe, que le GRULAC a déjà effectué lorsqu'il a présenté la candidature,

choisie par consensus, de la Colombie pour l'exercice biennal 2016-2017, qui touche à présent à sa fin. Cela, ajouté au fait qu'aucune autre candidature n'ait été avancée pour l'exercice biennal 2018-2019, constitue une grande contribution aux négociations. Tout le monde devrait le comprendre. Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'aboutir à un résultat satisfaisant aux assemblées si nous ne sommes pas déterminés à trouver des solutions par consensus. Il vous revient, Monsieur l'Ambassadeur, de poursuivre ce travail complexe en qualité de président des assemblées, et nous estimons qu'il serait plus opportun de reprendre le dialogue et de traiter des sujets par groupes régionaux pour prendre une décision aux assemblées, en gardant à l'esprit le contexte des engagements et des contributions des groupes régionaux, en particulier du GRULAC."

265. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié la présidente pour son impressionnante capacité à diriger la réunion vers sa conclusion. La délégation a adressé ses remerciements au Secrétariat pour la préparation et le difficile travail fourni afin d'assurer la tenue d'une réunion harmonieuse et productive. La délégation a remarqué la qualité des débats sur le programme et budget proposé, et a remercié à nouveau la présidente pour son formidable travail visant à faciliter les discussions, ce qui a permis au comité d'achever son examen approfondi du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'établi dans le document WO/PBC/27/8. La délégation a dit avoir hâte de recevoir une version révisée et acceptée du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019. La délégation a indiqué qu'elle continuerait de participer, de manière constructive et engagée, aux discussions sur toutes les questions acceptables par tous, et qu'elle attendait avec impatience la fructueuse série de réunions des assemblées de l'OMPI. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a souligné l'importance d'un processus ouvert et inclusif, dans lequel tous les États membres et groupes régionaux sont impliqués. La délégation a de nouveau saisi l'opportunité de remercier la présidente ainsi que le Secrétariat pour les préparations, les éclaircissements et les explications qui ont, sans aucun doute, facilité l'ensemble des discussions du comité. La délégation a également remercié tous les groupes régionaux, les coordinateurs et les États membres. Elle a souhaité rappeler à chacun que tous les groupes régionaux faisaient leur possible pour rester constructifs. La délégation a également remercié les services de conférence et les interprètes, en faisant remarquer que sans leur présence, il serait difficile d'envisager une réunion harmonieuse et productive. Enfin, le groupe a souhaité à l'ensemble des délégués un bon voyage de retour et un excellent week-end.

266. La délégation de Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a été très satisfaite de la conduite et des efforts de la présidente pour faire avancer le travail du comité. La délégation a été heureuse que, sous la direction de la présidente, le comité ait pu progresser sur la seconde lecture du document provisoire de programme et budget, ainsi que sur d'autres points importants. De la même façon, la délégation a remercié le Secrétariat pour les efforts fournis dans la préparation des documents adéquats et pour ses réponses compétentes à différentes questions; elle a aussi remercié les interprètes très compétents pour leur travail tout au long de la semaine. Concernant le point 9 de l'ordre du jour, la délégation a exprimé aux délégations ses remerciements pour les délibérations constructives en vue de trouver la meilleure solution possible et d'aboutir à un consensus; elle a rappelé le discours d'ouverture du Directeur général, en mentionnant la diligence requise et l'assistance juridique pour les explications utiles apportées par le comité au sujet de la formulation proposée de la décision. Dans le même ordre d'idées, la délégation a souhaité exprimer sa confiance et son respect pour la volonté d'aboutir du Secrétariat en la matière. La délégation a regretté que le programme et budget pour 2018-2019 n'ait pas été recommandé aux assemblées pour approbation, mais elle a dit espérer que les questions en suspens seraient résolues au cours des prochaines assemblées. Concernant le point 12 de l'ordre du jour, les bureaux extérieurs, la délégation a apprécié les efforts continus de la présidente pour faire avancer le travail et a dit regretter qu'aucun progrès n'ait été fait pendant la semaine. La délégation a souhaité encourager les délégations à poursuivre les discussions bilatérales sur ce sujet afin de le faire avancer. Dans le même temps, la délégation a répété que les États membres devraient

prendre en considération et respecter une répartition géographique équitable, en accordant la priorité aux régions n'ayant pas de bureaux extérieurs. La délégation a dit continuer de croire qu'il fallait respecter l'historique des négociations, qui ont pris beaucoup de temps, et les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs. La délégation a remercié tous les coordinateurs régionaux et les États membres pour leur engagement constructif pendant la semaine. Elle a dit continuer de croire que l'esprit des délibérations constructives prévaudrait pendant les prochaines assemblées concernant les questions en suspens, ce qui permettrait au comité d'atteindre les meilleurs résultats.

267. La délégation du Sénégal, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié la présidente pour la manière dont elle a dirigé le travail du comité pendant la dernière session. La délégation a également remercié le Secrétariat pour son engagement constant, en faisant remarquer que les efforts conjugués étaient louables. La délégation a indiqué que le groupe des pays africains avait travaillé tout au long de la semaine dans un état d'esprit constructif et ouvert au compromis, dans l'optique que la vingt-septième session du PBC soit une réussite. Le groupe des pays africains a ainsi exprimé son attachement à la première formulation faite par la présidente de la proposition du point 9 de l'ordre du jour sur le programme et budget afin que celle-ci soit adoptée pendant la présente session du PBC. La délégation a indiqué que le groupe avait la volonté de poursuivre ses efforts afin de soutenir les actions de la présidente, à qui il a de nouveau exprimé toute sa confiance. La délégation a également fait remarquer que le groupe s'engageait à poursuivre les discussions dans le même état d'esprit pendant les prochaines assemblées de l'Organisation. La délégation a indiqué que le groupe des pays africains avait fait preuve, une fois de plus, de son ouverture pour que tous les points de l'ordre du jour soient examinés et recommandés aux assemblées. Elle a dit attendre avec beaucoup d'intérêt la version révisée du document. Le groupe des pays africains a souligné qu'il fallait que le processus soit ouvert, inclusif et transparent, et a remercié les coordinateurs régionaux et les membres des groupes, ainsi que les interprètes et les services de conférence.

268. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a souhaité féliciter la présidente pour sa direction. La délégation a également félicité le Secrétariat du PBC pour ses contributions, ainsi que les interprètes très compétents qui ont été avec le comité pendant toute la semaine. La délégation a souhaité remercier l'ensemble des groupes régionaux, des coordinateurs régionaux et des États membres pour les efforts qu'ils ont fournis durant la semaine. Concernant le point 9 de l'ordre du jour, la délégation a pris note que le programme et budget pour 2018-2019 ne serait pas recommandé à l'Assemblée générale dans son intégralité, mais elle a exprimé l'espoir que les questions en suspens seraient résolues pendant les prochaines assemblées avec le soutien de tous les États membres. La délégation a sincèrement remercié la présidente pour ses efforts continus par rapport au point 12 de l'ordre du jour, les bureaux extérieurs. Elle a regretté que davantage de progrès n'aient pas été accomplis pendant la semaine sur ce sujet. En gardant à l'esprit les décisions de 2015, notamment les principes directeurs, la délégation a espéré qu'une solution constructive et pragmatique serait trouvée d'ici la fin de l'Assemblée générale de 2017.

269. La présidente a remercié le comité pour l'état d'esprit constructif des membres et leur disposition à parvenir à un compromis, ainsi que pour tous les efforts déployés tout au long de la semaine, preuve que des progrès ont été accomplis sur quelques sujets. La présidente a indiqué que, malheureusement, le comité n'avait pas été en mesure de résoudre toutes les questions, qui seraient encore abordées pendant les assemblées. La présidente a exprimé l'espoir que, pendant les assemblées, les États membres parviennent à un accord sur ces questions. La présidente a également remercié le Secrétariat pour l'organisation et la préparation de la réunion, ainsi que pour le soutien qu'il a constamment apporté pendant la semaine; elle a aussi remercié les interprètes pour leur travail et leur aide. La clôture de la session a été prononcée.